Microlog Microfiche Collection
Resolution Chart

Copyright

Copyright for the ***contents*** of this microfiche is held by the publisher of the original document. Please contact the original publisher for guidance in all copyright matters. Copyright in this ***microfiche edition*** is held by Micromedia Limited.

Quality of the Microfiche Reproduction

Micromedia Limited maintains the highest standards for micrographic reproduction. Attempts are made to obtain the best quality print version to microfilm. However, there are some printing styles, colours and graphic layout styles (including maps, graphs and tables) which do not reproduce well. Because of the value of the original document, Micromedia has filmed it recognizing that it may not be as easy to read as the original document.

Some pages have been filmed twice to improve the clarity of the reproduction. Consult both reproductions to ensure that all of the original text is read.

Microcopy Resolution Test Chart
National Bureau of Standards
Standard Reference Material 1010a
(ANSI and ISO Test Chart No. 2)

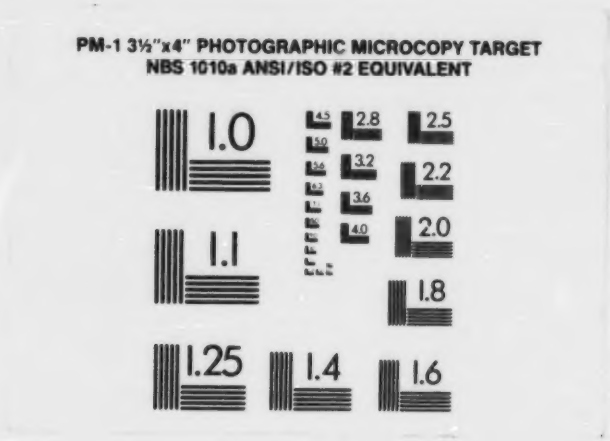

MS109

NATIONAL MICROGRAPHICS ASSOCIATION

24x

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street, Toronto, ON M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161

Collection MICROLOG sur Micromédia
Tableau de résolution

Droits d'auteurs

Les droits d'auteurs du conenu de cette microfiche sont détenus par l'éditeur du document original. Veuillez communiquer avec celui-ci pour obtenir des renseignements sur tout ce qui touche les droits d'auteurs. Les droits d'auteurs de cette édition sur microfiche sont détenus par Micromédia Limitée.

Qualité de reproduction sur microfiche

Micromédia Limitée maintient les normes de reproduction micrographique les plus élevées. Elle fait tout son possible pour obtenir la version sur papier à reproduire sur microfiche de la meilleure qualité possible. Cependant, certains styles d'imprimerie, de couleurs et de style de mise en page graphique (incluant des cartes, des grahiques et des tableaux) se reproduisent mal. En raison de la valeur du document original, Micromédia l'a reproduit tout en reconnaissant qu'il ne sera peut-être pas aussi lisable que le document original.

Tableau de résolution micrographique
National Bureau of Standards
Standard Reference Material 1010a
(ANSI and ISO Test Chart No. 2)

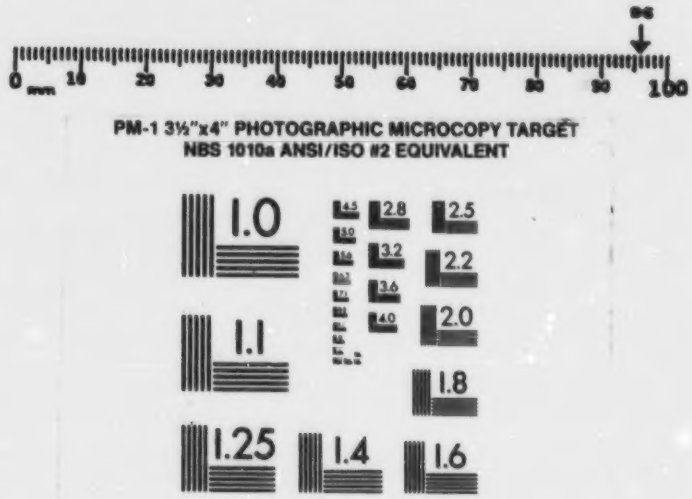

MS109

24x

NATIONAL MICROGRAPHICS ASSOCIATION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street, Toronto, ON M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161

RAPPORT SUR LES PÊCHES 1969/70

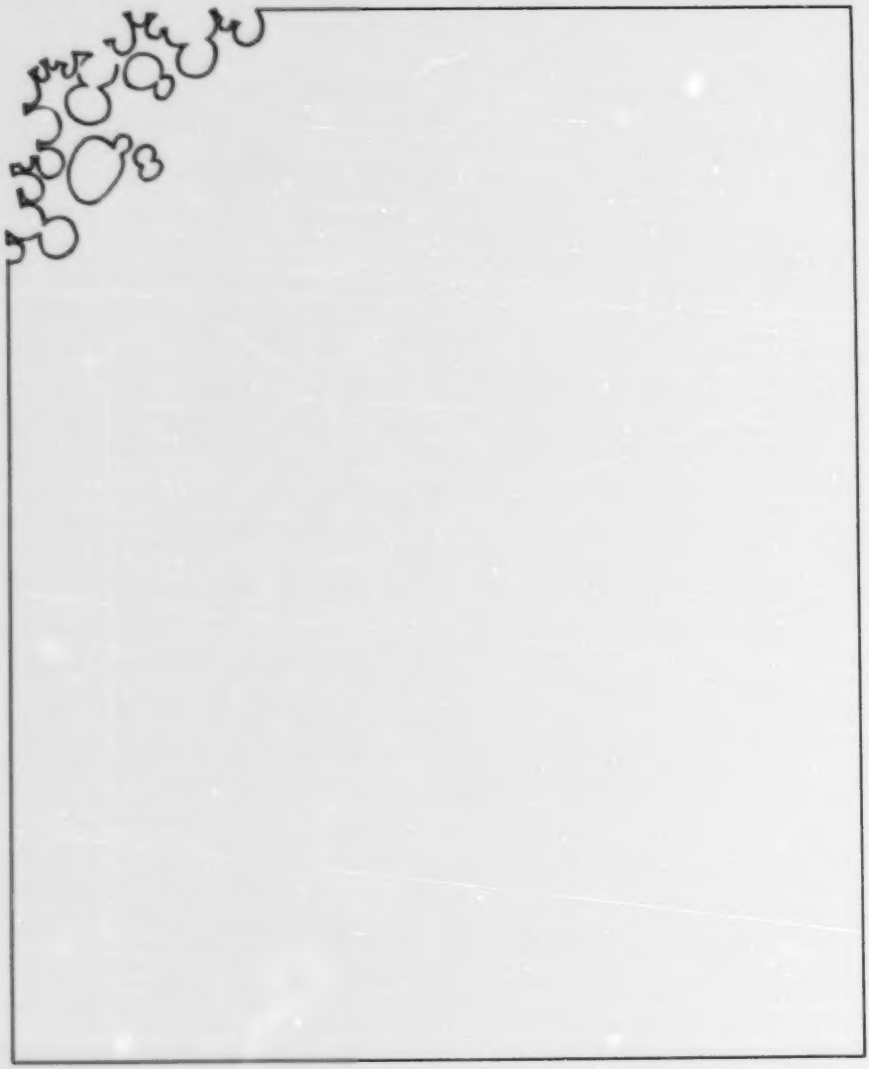

101-03440/

RAPPORT SUR LES PÊCHES 1969/70

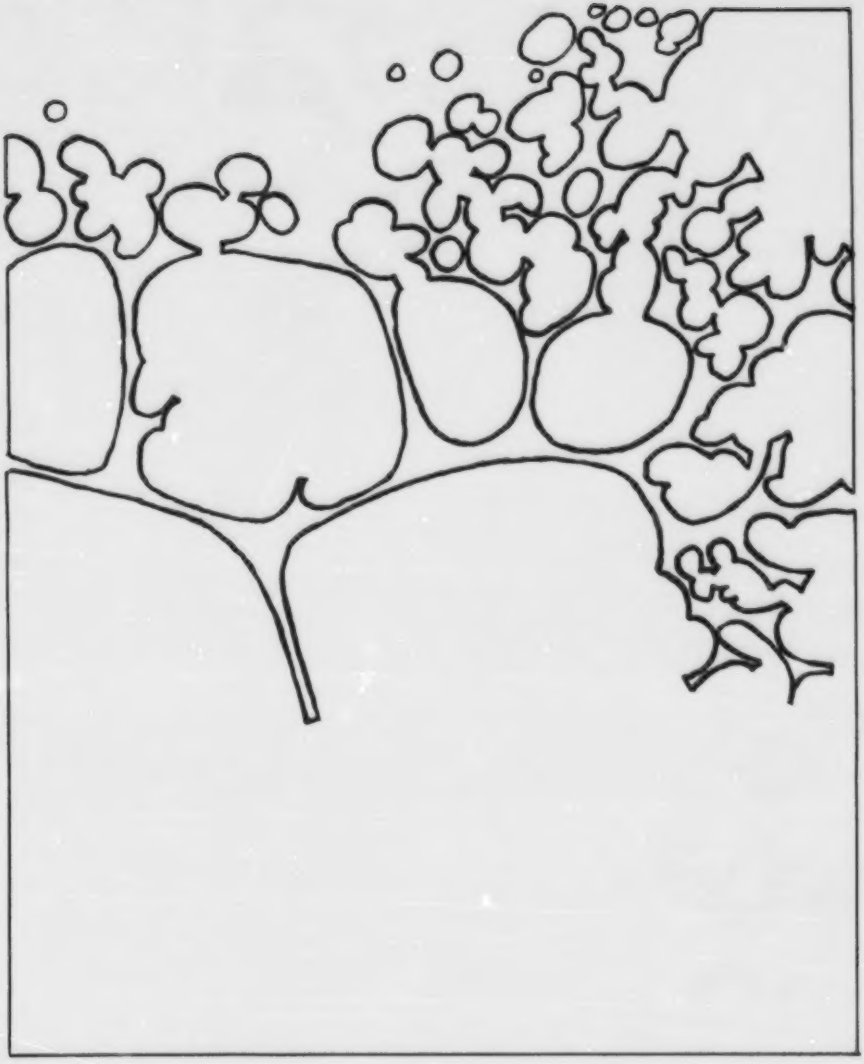

Québec, décembre 1970.

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport sur les pêches du Québec pour l'exercice 1969/70.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre,
Gérard D. Lévesque

Son Honneur le Lieutenant-gouverneur
Monsieur Hugues Lapointe, C.P., C.R.
Hôtel du Gouvernement
Québec

Québec, décembre 1970.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport sur les pêches du Québec pour l'exercice 1969/70.

Je vous prie de croire à mes sentiments respectueux.

Le Sous-ministre associé,
Maurice Lessard

Monsieur Gérard D. Lévesque
Ministre de l'Industrie et du Commerce
Hôtel du Gouvernement
Québec

DIRECTION GÉNÉRALE
DES PÊCHES

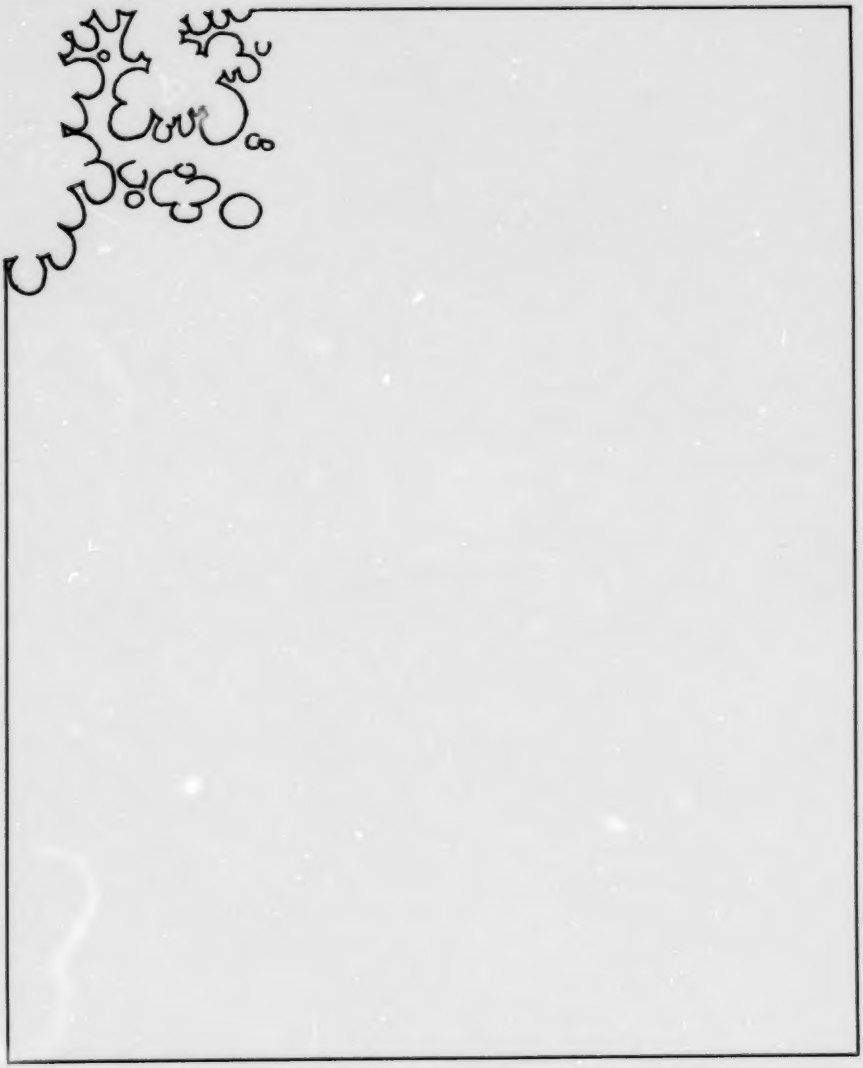

Direction générale des pêches

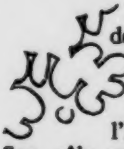

La direction générale des pêches constitue, depuis le 1er avril 1963, une des grandes directions du ministère de l'Industrie et du Commerce. Son rôle principal est de veiller au développement rationnel des pêches commerciales du Québec dans le secteur qui s'étend du détroit de Belle-Isle et des Iles-de-la-Madeleine à l'Est jusqu'à Trois-Rivières dans le fleuve Saint-Laurent à l'Ouest.

Structures administratives

Suivant en cela une recommandation du Plan de développement de l'Est du Québec (BAEQ), les structures administratives de la Direction générale des pêches ont été modifiées le 1er avril 1968 en vue de rendre son travail plus efficace. Le sous-ministre associé assume la responsabilité de l'administration des pêches. Trois postes supérieurs à la Direction générale des pêches : le poste de directeur général (actuellement vacant), les postes de coordonnateur régional des pêches (ODEQ) et d'attaché d'administration.

La Direction générale comprend trois directions. La Direction de la recherche étudie la biologie des espèces commerciales, fait des expériences dans le domaine de la transformation des produits de la mer pour la commercialisation et des essais d'engins de pêche nouveaux. Elle se divise en trois services : le Service de biologie, le Service de technologie industrielle et le Service de pêche expérimentale (qui n'a commencé de fonctionner qu'en mai 1970).

La Direction de l'économique voit à l'administration des prêts à la construction et à la réparation des bateaux et autres formes d'assistance gouvernementale. Elle voit également au bon fonctionnement de la flotte de pêche grâce à ses conseillers techniques auprès des propriétaires de bateaux. Enfin, elle effectue des études économiques en vue de la planification de l'action gouvernementale dans le secteur des pêches. Elle comprend les services de planification et de développement, d'aide technique aux pêcheurs et de prêts.

La Direction des Services techniques ne comprenait en 1969/70 que le Service de protection qui est chargé de surveiller l'ensemble du territoire des pêches, de protéger les pêcheries et les pêcheurs québécois.

RAPPORT
DU COORDONNATEUR RÉGIONAL
DES PÊCHES

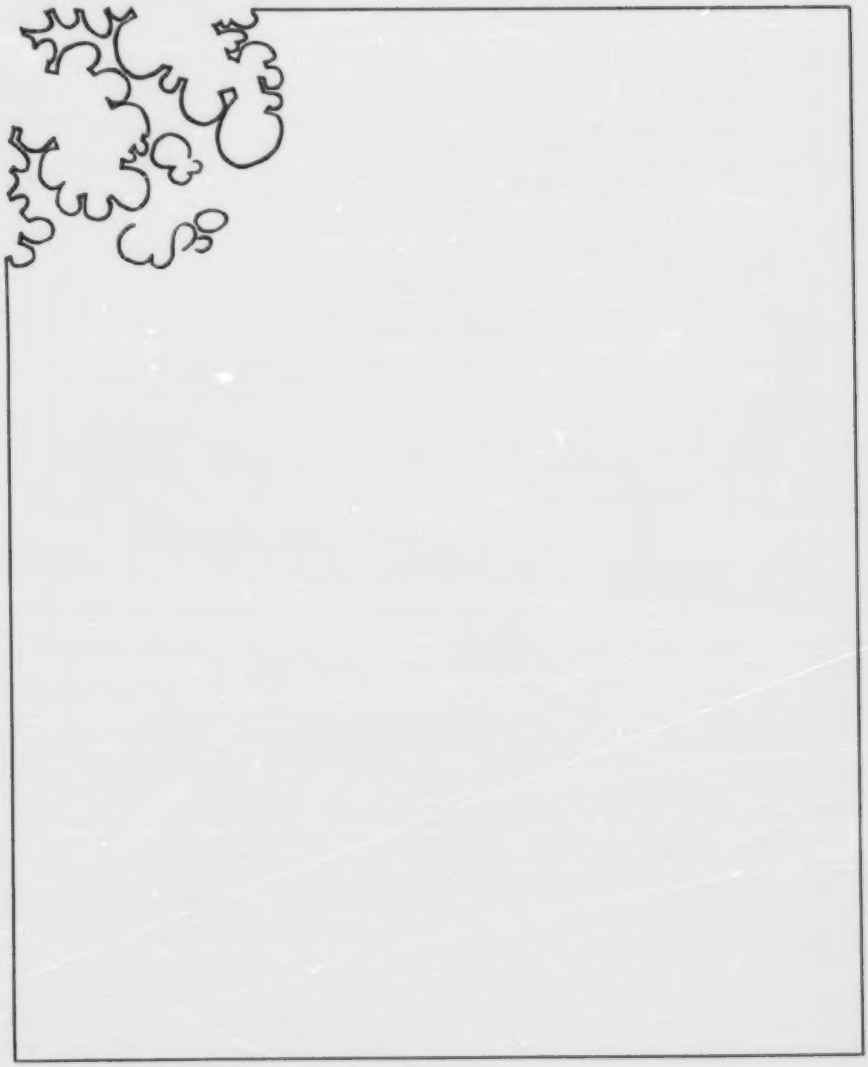

Rapport du coordonnateur régional des pêches

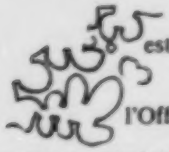

Le coordonnateur est l'intermédiaire entre la Direction générale des pêches et l'Office de Développement de l'Est du Québec, structure administrative chargée de la réalisation du Plan de développement du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine.

Grâce à la Conférence administrative régionale qui groupe tous les coordonnateurs des ministères impliqués dans l'aménagement du territoire-pilote, le coordonnateur peut jouer pleinement son rôle de coordination des activités dans le territoire.

De plus, le coordonnateur, par le biais de l'interlocuteur privilégié du gouvernement qu'est le Conseil régional de développement et par les relations qu'il entretient avec les populations, est mis régulièrement au courant des besoins de la pêche dans le territoire. Il peut ainsi activer la réalisation des projets suivant les besoins, car il n'exécute pas mais contrôle et coordonne l'exécution.

L'année écoulée était la première année complète de mise en oeuvre du Plan de développement dont la signature remonte à mai 1968.

Pour la Direction des pêches, cette année vit la mise en chantier de plusieurs projets prévus dans l'Entente, tel que l'établissement de normes professionnelles pour les pêcheurs côtiers et des recherches appliquées sur la diversification de la pêche.

En plus de participer régulièrement aux réunions de la Conférence administrative deux fois par mois à Rimouski, le coordonnateur a rencontré à plusieurs reprises le bureau de direction du Conseil régional de développement en vue de mettre ses membres au courant des affectations budgétaires de la Direction des pêches et, également, des étapes franchies dans la réalisation des divers programmes.

Le coordonnateur a également fait partie de plusieurs comités *ad hoc* dont les principaux avaient pour objet : la préparation de cours aux contremaîtres, la désignation des postes de collection, la mise au point d'un projet de promotion de vente du poisson du Québec, l'étude du rapport de la firme Bélanger, Chabot, Naubert et Angers sur l'industrie de la pêche et, enfin, l'étude d'un projet de centre d'épuration des coques.

Le coordonnateur a participé activement à l'élaboration du projet d'aqueduc de Havre Aubert ainsi qu'à un projet d'aide à la Coopérative centrale des pêcheurs des Iles-de-la-Madeleine.

Il a rencontré à maintes reprises les autorités du ministère des Travaux publics pour discuter de programmes d'investissements. Il a également prêté son concours à l'Office de planification et de développement pour la rédaction d'un texte qui devait situer le secteur des pêches dans le cadre de l'entente; il a participé en outre à la présentation des programmes de l'entente fédérale-provinciale.

Le coordonnateur a également participé aux réunions du Comité de recherche et de développement des pêches, comité qui relève du Comité de liaison et dont il était le secrétaire.

Le coordonnateur a travaillé de façon suivie avec les différentes autorités de la Direction des pêches en vue de planifier les activités régulières ou spéciales de la Direction dans le territoire couvert par l'entente Canada-Québec.

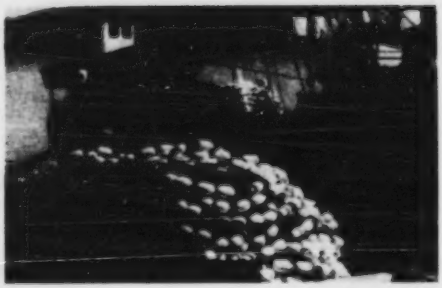

DIRECTION
DE LA RECHERCHE

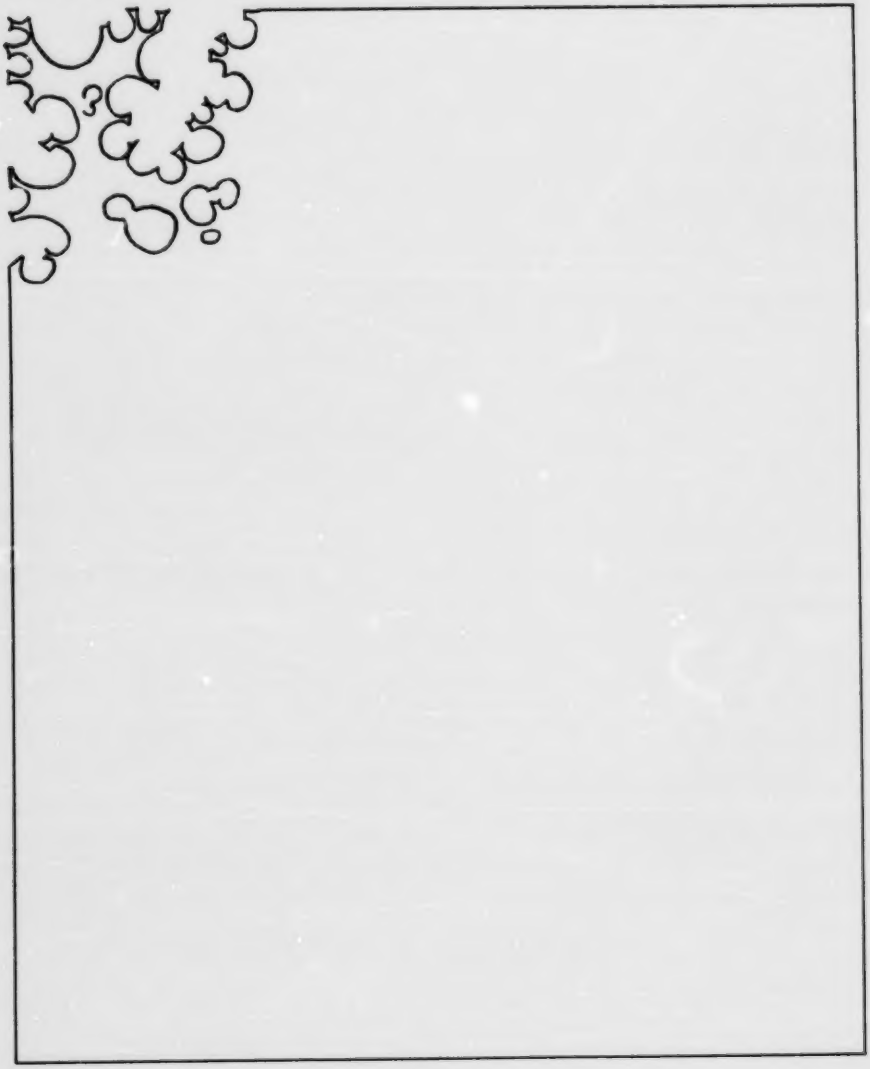

Direction
de la recherche

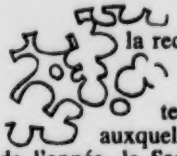

La Direction de la recherche comprend les services de biologie marine et de technologie industrielle auxquels s'est ajouté, à la fin de l'année, le Service de pêche expérimentale.

La Direction voit à l'élaboration des programmes de recherche en biologie des pêches et à la coordination du travail de façon à participer le plus efficacement possible au plan de développement de l'Est du Québec.

Elle maintient des contacts étroits avec l'industrie et les différents organismes de recherche du pays.

PEINTURES INTÉPLUX

Service de biologie

Introduction

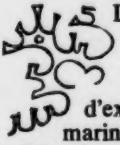

Les travaux de recherches menés par le Service de biologie ont pour but d'estimer les possibilités d'exploitation des ressources marines du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent. Les tâches principales du Service consistent donc à faire des inventaires d'espèces, à étudier la biologie des espèces susceptibles d'exploitation commerciale, en relation avec les facteurs du milieu, à rationaliser les pêches ou l'exploitation des ressources en se basant sur les connaissances ainsi acquises.

En 1969, les recherches de base ont porté sur le climat marin, sur les facteurs physiques du milieu, les courants de fond, la productivité primaire et la faune benthique; les recherches appliquées, sur les Crevettes, les Coques de la Côte-Nord du Saint-Laurent, l'Anguille, les pêcheries commerciales de l'estuaire, la détection du poisson par hélicoptère et la pêche aux lumières.

Au cours de l'automne 1969, les laboratoires de biologie de la Direction des pêches, en particulier la Station de biologie marine de Grande-Rivière et le Centre de biologie de Québec, ont été groupés à Québec. La Station de biologie marine de Grande-Rivière reste cependant ouverte et ses installations sont à la disposition des scientifiques pour fins de collection en mer, de travaux de laboratoire, etc.

Océanographie physique

Le travail en océanographie physique a eu trois objectifs principaux :

a) la mise à jour des dossiers sur l'énergie solaire, la température en fonction de la profondeur et la salinité de surface des eaux de Grande-Rivière;

b) la préparation d'un projet ayant pour objet l'étude des différentes composantes du bilan radiatif près de la surface de séparation air-mer;

c) enfin une première série d'observations sur les courants de fond dans la baie des Chaleurs : mille dériveurs de fond ont été lancés à différents points de la baie; dix pour cent avaient été récupérés à la fin de l'année 1969; ils apportaient des informations intéressantes sur les courants de fond de cette région.

L'étude de l'énergie solaire incidente a bénéficié d'une amélioration importante en 1969 : un système automatique d'intégration a été mis au point à la Station de biologie marine; il fournit l'enregistrement continu de l'intensité du rayonnement solaire incident à Grande-Rivière et la sommation horaire des quantités d'énergie reçues.

Les observations sur la température des eaux superficielles à Grande-Rivière se sont poursuivies en 1969. Notons que la moyenne annuelle enregistrée en 1969 : 5.2°C se situe très près de la normale de 5° établie pour la période 1955-1969 (figures 1 et 2).

Figure 1
Moyenne annuelle de la température superficielle à Grande-Rivière, (1955-69).

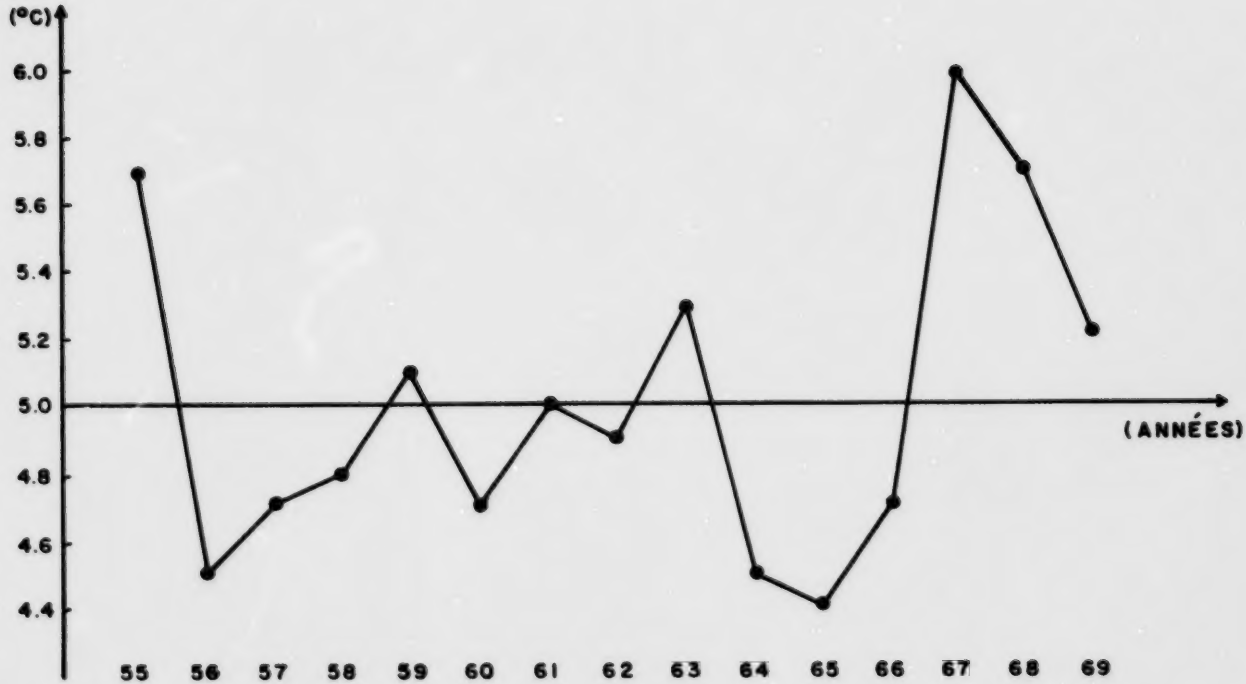

Figure 2
Moyenne mensuelle de la température superficielle

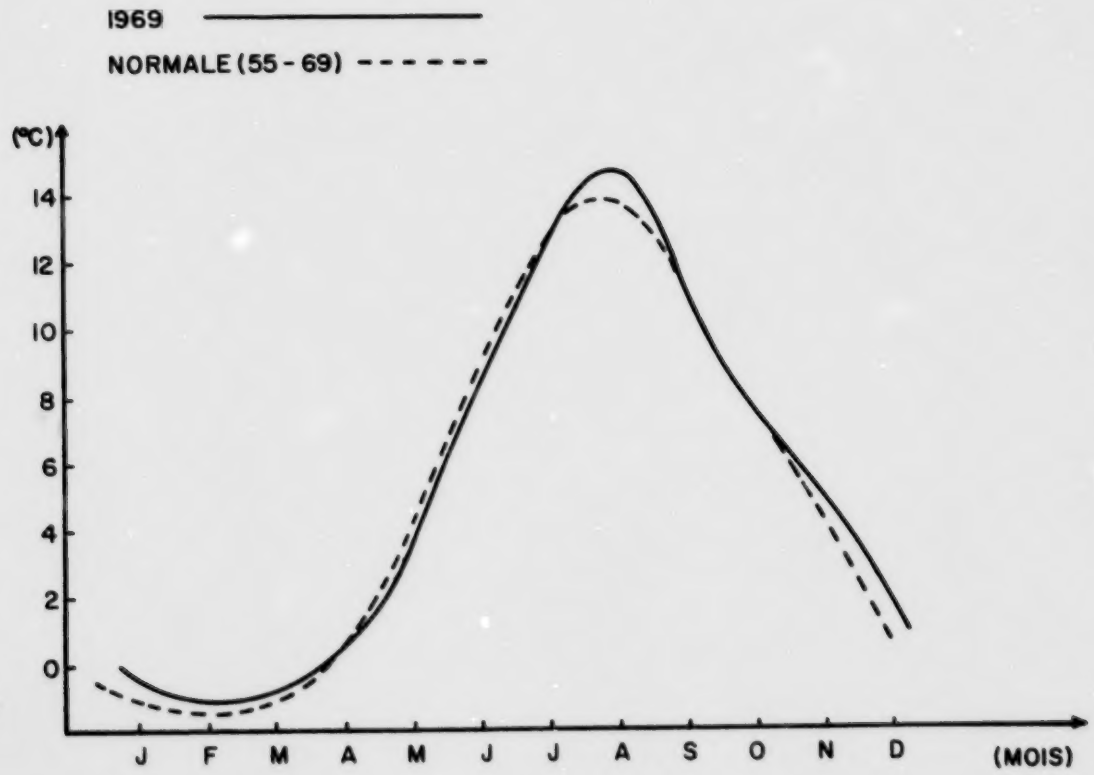

Océanographie biologique

Productivité primaire. L'étude de la productivité primaire entreprise en 1967 s'est développée, depuis l'été 1968, en une étude plus globale des associations planctoniques dans la baie des Chaleurs.

Le programme d'échantillonnage de 1968 s'est poursuivi en 1969 : les données de température et de salinité en relation avec les concentrations de chlorophylle et les taux de production primaire (établis d'après la méthode du carbone 14) s'écnelonnent maintenant sur trois étés, alors que les variations saisonnières de quelques sels nutritifs (nitrates, nitrites, sels ammoniacaux et silicates) et des associations planctoniques *(phytoplancton et microzooplancton)* ne sont l'objet d'une étude que depuis 1968.

Dans le cadre du Programme biologique international, une série de quinze collections d'échantillons de phytoplancton a été effectuée entre le 13 mai et le 25 août à la station 112N. Cette partie du programme était exécutée en collaboration avec l'Université McGill.

Recherches benthiques. L'étude bionomique des fonds de la baie des Chaleurs, entreprise en 1968, a été poursuivie en 1969. Cette étude a comporté, d'une part, une exploration générale de la baie des Chaleurs destinée à délimiter les grands types de peuplement des fonds; d'autre part, une analyse plus détaillée des fonds benthiques de la Malbaie, des abords de l'île Bonaventure et de l'anse à Beaufils et des approches de Grande-Rivière, analyse qui a servi à définir avec plus de précision les différents peuplements des substrats meubles circalittoraux de la région. Ces recherches devraient conduire à établir la zone de répartition des espèces benthiques étudiées.

Deux stagiaires de l'Université de Montréal ont poursuivi des travaux commencés en 1968 dans le but de décrire quantitativement les variations saisonnières et journalières de la distribution planctonique et hyperbenthique des populations d'invertébrés nageurs, et d'étudier leurs caractéristiques démographiques et spécialement leurs migrations verticales et leurs essaimages de reproduction.

Un des membres de ce groupe de stagiaires a étudié la distribution horizontale et verticale des Mysidacés à l'entrée de la baie des Chaleurs. Ces observations ont porté sur quatre espèces de Mysidacés qui occupent au voisinage du fond un habitat homogène froid (0° - 1°C).

Un chercheur s'est intéressé plus particulièrement au groupe des Cumacés. Ses observations avaient pour but de déterminer la répartition horizontale et verticale de chacune des espèces de Cumacés infra et circalittoraux des eaux gaspésiennes en fonction de certains facteurs physiques (lumière, température, salinité et sédiments) et de décrire la structure démographique des populations.

Crevettes. Depuis 1964, la Station de biologie marine de Grande-Rivière a accordé une attention particulière aux recherches sur différentes espèces de crevettes du golfe Saint-Laurent. L'ex-

ploration des fonds de pêche a d'abord permis de situer les principales concentrations de crevettes et d'en commencer l'exploitation. Par ailleurs, des études sur la biologie des principales espèces devraient assurer l'exploitation rationnelle des espèces de crevettes de valeur marchande.

En 1969, les observations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

a) inventaire quantitatif des crevettes de la baie des Chaleurs;

b) étude sur le protandrisme d'*Argis dentata*;

c) étude comparative des rendements de la pêche aux crevettes en 1968 et en 1969 (figure 3).

Inventaire des populations de coques. En 1969, s'est poursuivi l'inventaire des mollusques entrepris en 1966. De mai à septembre 1969, un chercheur a exploré une partie du littoral de la Côte-Nord du Saint-Laurent, soit le secteur s'étendant de Forestville jusqu'à Papinachois.

Les résultats obtenus cette année sont tirés des données recueillies à 1 278 stations d'échantillonnage. Ces stations ont été établies et visitées entre le début de juin et la mi-août de l'année 1969. Au cours de cette période, on a mesuré et classifié plus de 15 300 coques. L'inventaire de 1969 a permis de localiser et d'évaluer douze bancs de coques, et de dresser des cartes. Ces bancs s'étendent sur une surface totale de 1 225 acres et l'on évalue à 211 950 boisseaux les stocks de coques commerciales qui s'y trouvent.

Le territoire couvert par l'inventaire de 1969 est beaucoup plus productif que ne l'était celui qui avait été inventorié en 1968. Ainsi le secteur de Forestville à Papinachois présente plus d'intérêt pour l'exploitation que le secteur qui s'étend de Grandes-Bergeronnes à Portneuf-sur-Mer. Il faut excepter cependant la région de la Pointe-au-Boisvert où il existe des populations importantes de coques.

Il importe aussi de signaler que certains bancs du secteur Forestville - Papinachois sont difficiles d'accès et que le transport éventuel de la récolte pourrait causer des problèmes. C'est le cas des bancs de la baie Didier et de la baie des Plongeurs, et de certains bancs de la région de Betsiamites et de Papinachois.

Plusieurs bancs de coques du secteur Forestville - Papinachois font présentement l'objet d'une exploitation, soit les bancs de la baie de Laval, de la baie Blanche, du Cap Colombier, du Havre Colombier, de la baie des Iles-à-Jérémie et le banc de Betsiamites.

Le travail d'inventaire de la saison 1968 a ainsi permis de localiser plusieurs bancs de coques et d'en évaluer l'importance. C'est là une étape dans la réalisation du vaste projet visant à dresser l'inventaire de la faune malacologique de l'estuaire du Saint-Laurent. Il reste encore une étape importante, celle qui consistera à inventorier les populations de Coques qui habitent les grandes battures entourant la péninsule de Manicouagan.

Recherches dans l'estuaire. L'analyse des données de captures d'une pêcherie commerciale située à Neuville s'est

Figure 3

Variations mensuelles des débarquements de crevettes en 1967, 1968 et 1969.

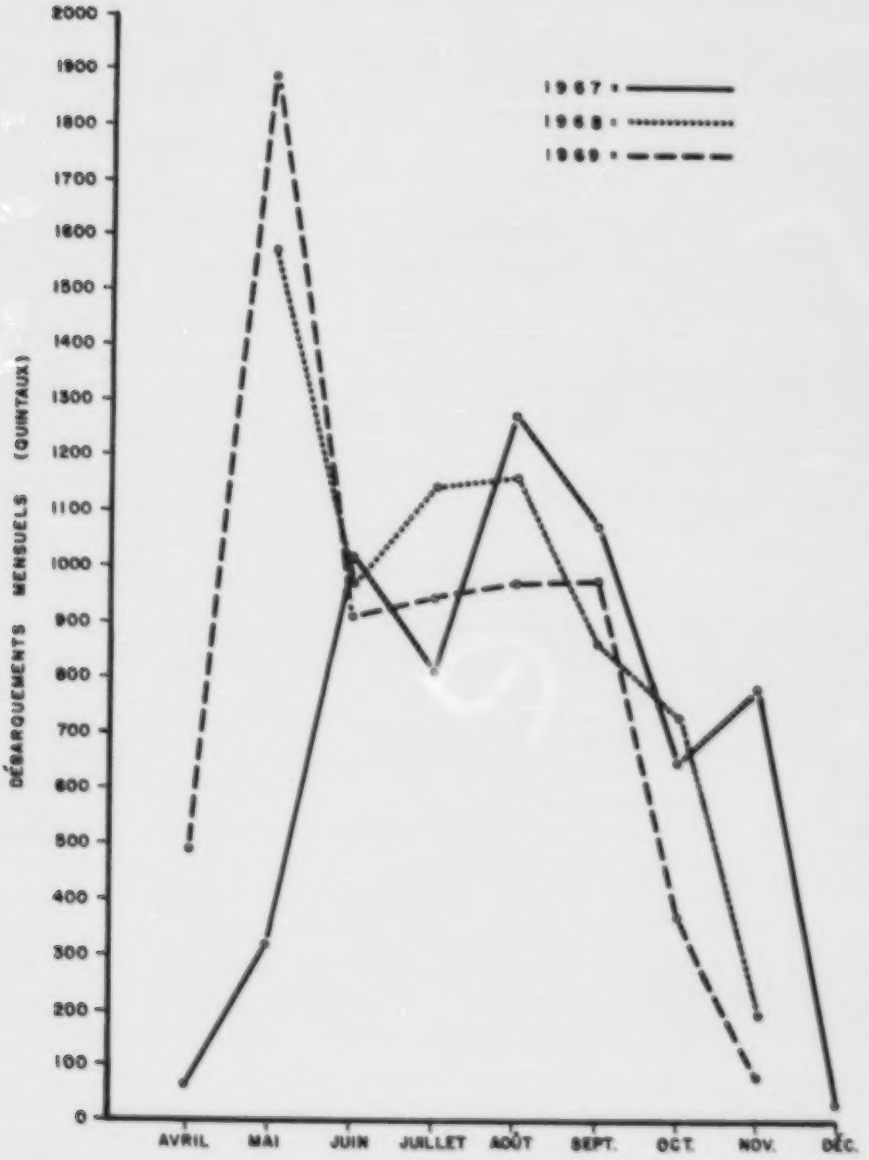

poursuivie en 1969. En même temps, on a relevé régulièrement les températures de l'eau du fleuve et de l'air à cet endroit. Les principales espèces commerciales capturées sont les suivantes par ordre d'importance : Eperlan, Poulamon, Barbue du Nord, Esturgeon de lac, Esturgeon noir, Doré et Anguille d'Amérique. D'autres espèces figurent dans les données mais en nombre très limité : Achigan à petite bouche, Alose savoureuse, Bar d'Amérique, Grand Brochet, Carpe allemande, Corégone de lac, Lotte et Laquaiche. Parmi toutes les espèces mentionnées, l'Eperlan, l'Anguille et le Poulamon semblent résister assez bien à la pêche intensive et à la pollution; les autres sont en diminution constante et quelques espèces sont disparues ou en voie de disparition. C'est le cas de l'Achigan à petite bouche, du Bar d'Amérique, du Grand Brochet, de l'Esturgeon de lac, de l'Esturgeon noir et du Corégone de lac (figure 4).

Des observations sur le comportement et l'alimentation de la Lamproie d'eau douce en captivité font actuellement l'objet d'une analyse, qui devrait permettre d'établir la préférence des lamproies pour telle ou telle espèce d'hôte et les effets du parasitisme sur les hôtes d'une espèce donnée.

En dépit de la diminution graduelle et constante du nombre d'espèce de poissons d'importance commerciale dans le fleuve Saint-Laurent, l'Anguille occupe encore une place importante dans les pêches commerciales de la plupart des comtés riverains de la zone des marées de l'estuaire. Les captures commerciales d'anguille représentent environ un million de livres chaque année. En 1969, les pêches d'anguilles dans la zone des marées ont été légèrement supérieures à celles de la saison précédente (9.05%).

Afin de mieux suivre l'évolution de la pêche commerciale de l'Anguille dans la zone des marées, on a choisi quinze installations de pêche réparties le long de chaque rive du Saint-Laurent et demandé aux propriétaires de ces pêcheries de fournir des renseignements sur les captures quotidiennes, de jour ou de nuit. La compilation de ces observations indique une progression saisonnière très nette de la pêche, de l'ouest vers l'est : les pêcheries situées à l'ouest rapportent plus de captures en septembre, alors que, plus à l'est, la majorité des captures se font en octobre.

Au cours de la saison, on a fait des pêches expérimentales le long des deux rives de l'estuaire du Saint-Laurent afin de capturer des civelles. Les civelles sont présentes dans la plupart des estuaires des rivières au cours de l'été; elles demeurent enfouies dans le sable, tout au moins durant le jour. Outre de jeunes anguilles, on a capturé des anguilles plus âgées, de diverses tailles, afin de continuer l'étude entreprise sur la croissance de ce poisson.

Figure 4

Évolution des captures selon un indice (N ou LB = 100) égal aux captures moyennes annuelles pour chaque espèce.

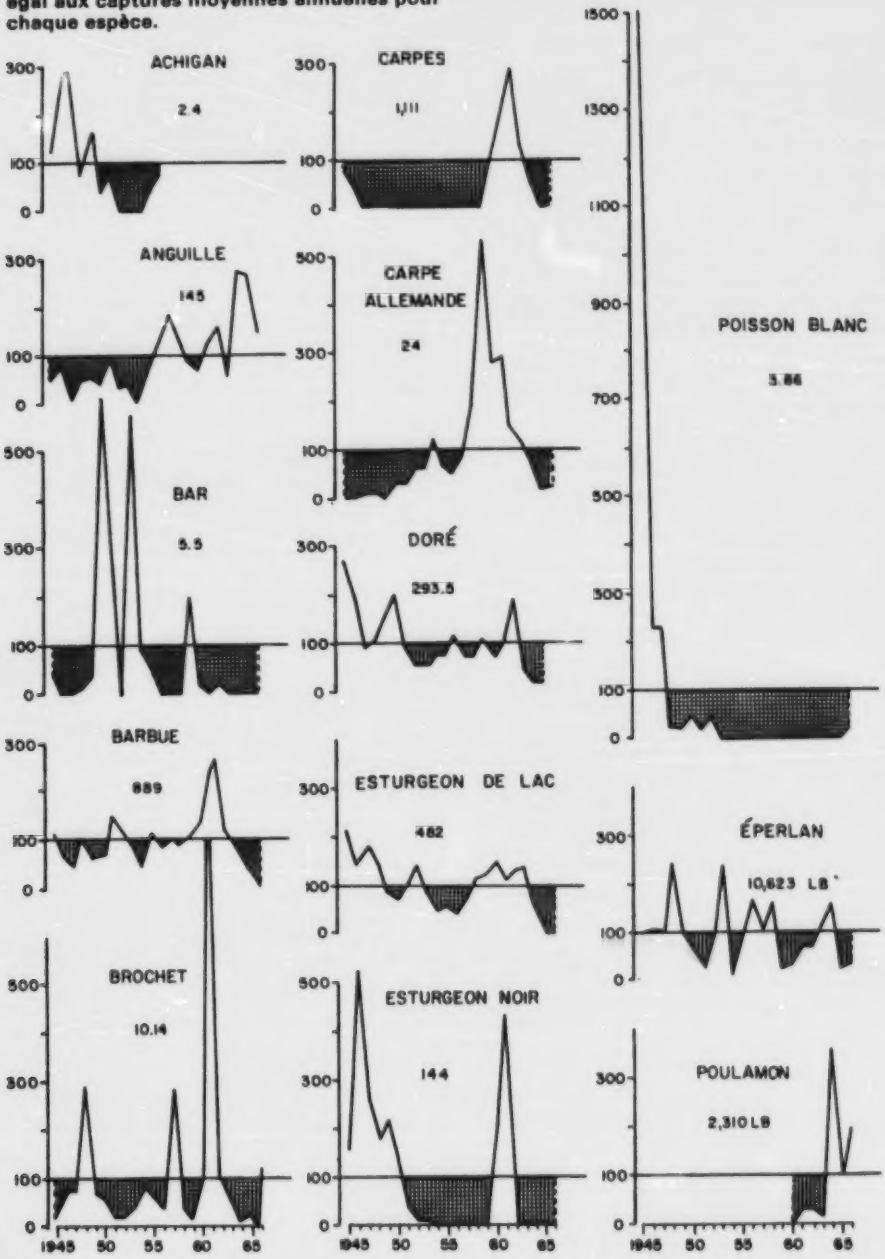

Technologie

Détection du poisson par hélicoptère. La mise au point d'un système de détection des bancs de poissons basé sur l'utilisation d'un hélicoptère s'est poursuivie en 1969. Essentiellement, le projet vise à concevoir et à expérimenter les différents éléments d'un système qui permettra le repérage des grandes concentrations de poisson, au-dessus de vastes étendues de mer, en utilisant un hélicoptère manoeuvrant à basse altitude. L'appareillage comprend trois éléments principaux : 1) l'appareil de sondage et de télémesure aéroportée par hélicoptère; 2) le véhicule profilé sous-marin porteur du détecteur de poisson; 3) l'installation de touage comprenant le câble électrique et ses attaches.

La partie la plus importante du travail de 1969 a porté sur le deuxième élément de l'appareillage, le véhicule sous-marin. À la fin de l'année, la construction de celui-ci en était à sa dernière phase. Si le travail d'ensemble peut être accéléré, on fera les essais en mer en 1970.

Pêche aux lumières. Les premiers essais de pêche aux lumières, faits en 1966 avec un équipement utilisé en Europe, avaient démontré que la méthode était avantageuse. Les travaux de l'été 1969 ont visé à mieux saisir les mécanismes en jeu dans le phénomène d'attraction et de retenue du poisson à l'aide de la lumière, par l'observation et la mesure des réactions de harengs et de maquereaux à des sources lumineuses variées. En vue d'élaborer un équipement de pêche aux lumières que les pêcheurs puissent utiliser, on a rassemblé les données appropriées sur l'intensité de la meilleure source lumineuse et sur la transmission spectrale de la lumière, ainsi que sur la disposition des lampes. On visait à obtenir un appareillage léger, peu encombrant, tant du côté du générateur que du système lumineux, de façon à ce qu'il soit facilement utilisable par les pêcheurs; on voulait également obtenir une luminosité maximale pour une consommation minimale.

D'après les données recueillies au cours de l'été 1969, la lampe au quartz est nettement supérieure à toutes les autres. La lampe au mercure peut aussi être utilisée, mais uniquement comme baladeuse pour augmenter l'étendue du champ lumineux d'attraction. Le platier à six lampes est trop lourd d'autant plus qu'il doit se compléter d'un transformateur; par contre le platier à cinq lampes est efficace et le système de connecteurs sous-marins très utile. On a donc proposé, à la suite des essais effectués, la construction d'un prototype léger et l'utilisation de lampes au quartz. Les tests photométriques ont établi que ces lampes donnaient plus de lumière pour un même wattage. On fera l'essai d'un générateur plus petit et plus léger, même si l'on doit diminuer un peu la puissance totale.

Publications 1969

BERGERON, J., 1969.
Un poisson disgracié : la Baudroie. Act. Mar., 13 (1) : 30-32.

BOUDREAULT, F.-R., 1969a.
Océanographie physique en 1968. *Rapp. ann. 1968*, Sta. Biol. mar. Grande-Rivière (1969) : 19-21.

BOUDREAULT, F.-R., 1969b.
Observations sur la température des eaux superficielles à Grande-Rivière, en 1968. *Rapp. ann. 1968*, Sta. Biol. mar. Grande-Rivière (1969) : 23-25.

BOUDREAULT, F.-R., 1969c.
Chronique : réunions d'études sur la dérive des glaces et autres sujets connexes. *Act. Mar.*, 13 (2) : 33-34.

BOUDREAULT, F.-R., 1969d.
Régime des vents à Grande-Rivière (Baie des Chaleurs). *Nat. Can.*, 96 (4) : 667-670.

BOUDREAULT, F.-R., 1969e.
Moyennes climatiques du bilan thermique de Grande-Rivière (Baie des Chaleurs) Québec. *Cah. Inf.*, Sta. Biol. mar. Grande-Rivière, (50) : 52p.

BOUDREAULT, Y., 1969.
Compte-rendu des travaux sur la détection du poisson en hélicoptère. *Rapp. ann. 1968*, Sta. Biol. mar. Grande-Rivière : 119-123.

COUTURE, R., 1969a.
Distribution et effets de la température et de la texture du fond sur l'abondance d'*Argis dentata*. *Rapp. ann. 1968*, Sta. Biol. mar. Grande-Rivière : 77-87.

COUTURE, R., 1969b.
Rendements de la pêche aux crevettes, été 1968. *Rapp. ann. 1968*, Sta. Biol. mar. Grande-Rivière : 95-100.

COUTURE, R., 1969c.
Analyse granulométrique des substrats au large de Grande-Rivière. *Rapp. ann. 1968*, Sta. Biol. mar. Grande-Rivière : 13-17.

COUTURE, R. et P. TRUDEL, 1969a.
Biologie et écologie de *Pandalus montagui* Leach (Decapoda Natantia). I. Distribution et migrations à Grande-Rivière (Gaspé). *Nat. Can.*, 96 : 283-299. Aussi dans : *Travaux sur les Pêcheries du Québec*, no 27.

COUTURE, R. et P. TRUDEL, 1969b.
Biologie et écologie de *Pandalus montagui* Leach (Decapoda Natantia). II. Age, croissance et reproduction. *Nat. Can.*, 96 : 301-315. Aussi dans : *Travaux sur les Pêcheries du Québec*, no 27.

COUTURE, R. et L. POIRIER, 1969.
Analyse granulométrique des substrats au large de Grande-Rivière, Gaspé. *Rapp. ann. 1968*, Sta. Biol. mar. Grande-Rivière : 13-17.

GRANGER, D., 1969.
Variations journalières et saisonnières d'abondance des Cumacés à l'entrée de la baie des Chaleurs en 1968. *Rapp. ann. 1968*, Sta. Biol. mar. Grande-Rivière : 59-66.

LACROIX, G. et G. FILTEAU, 1969.
Les fluctuations quantitatives du zooplancton de la Baie-des-Chaleurs (golfe Saint-Laurent). I. Conditions hydroclimatiques et analyse volumétrique. *Travaux sur les Pêcheries du Québec*, no 31. Aussi dans : *Nat. Can.*, 96 (3) : 359-397.

LAVOIE, R., 1969a.
Inventaire des populations de Mye commune (*Mya arenaria*) de Grandes-Bergeronnes à Portneuf-sur-mer, été 1968. *Rapp. ann.* 1968, Sta. Biol. mar. Grande-Rivière : 103-118.

LAVOIE, R., 1969b.
Les coques de l'estuaire du Saint-Laurent. *Act Mar.*, 13 (2) : 2-11.

LAVOIE, R. et A. LACHANCE, 1969.
Age et croissance de *Macoma balthica* L.. *Rapp. ann. 1968*, Sta. Biol. mar. Grande-Rivière : 89-92.

LEDOYER, M., 1969.
Aperçu sur les recherches benthiques entreprises dans le golfe Saint-Laurent (secteur de Grande-Rivière). *Rapp. ann. 1968*, Sta. Biol. mar. Grande-Rivière : 41-45.

LEGENDRE, L., 1969.
Etude des associations planctoniques en 1968. *Rapp. ann. 1968*, Sta. Biol. mar. Grande-Rivière : 27-39.

POIRIER, L., 1969.
Distribution horizontale et verticale des Mysidacés à l'entrée de la baie des Chaleurs en 1968. *Rapp. ann. 1968*, Sta. Biol. mar. Grande-Rivière : 67-76.

POIRIER, L., D. GRANGER, M. WEINSTEIN, P. BRUNEL, 1969.
Pêches hyperbenthiques et planctoniques quantitatives à l'entrée de la baie des Chaleurs : protocole et méthodes en 1968. *Rapp. ann. 1968*, Sta. Biol. mar. Grande-Rivière : 47-57.

ROY, J.-M., 1969.
Le Poisson dans la Bible. *Act. Mar.*, 12 (3) : 16-24.

Aquarium

L'Aquarium de Québec, dont les collections de poissons, de mammifères marins et de reptiles sont bien connues, est toujours aussi populaire auprès du public québécois et des touristes. Plus de 215 000 personnes l'ont visité en 1969/70. Les recettes des visites payantes et de la vente du Guide se sont élevées à $59 313 (tableau 1).

Au 31 mars, l'Aquarium comptait 700 spécimens de 58 espèces de poissons indigènes, 480 spécimens de 153 espèces de poissons exotiques. Les mammifères marins étaient représentés par 15 spécimens de trois espèces de pinnipèdes, les reptiles, par 64 spécimens de 29 espèces différentes.

Classes-promenades

Un jeune biologiste, dont les services étaient défrayés par la Société linnéenne de Québec, a dirigé 133 visites auxquelles ont participé plus de 6 600 élèves. Les films présentés à l'occasion des visites de groupes ont été fournis par l'Office du film du Québec et l'Office national du film. Plus de 110 000 visiteurs ont assisté aux représentations (près de 1 500).

Collaborations

L'Aquarium a fait parvenir, au cours de l'année, de nombreux spécimens de la faune québécoise au Pavillon du Québec à Osaka. Expédiés d'abord à Vancouver et conservés à l'Aquarium de cette ville grâce au concours apporté par la direction, les poissons ont été envoyés par la suite au Japon et placés dans les bassins aménagés autour du Pavillon québécois. Cent vingt spécimens de quatorze espèces sont ainsi parvenus à Osaka, dont des poissons-castors, des poissons armés, des maskinongés, des ombles de fontaine, des perchaudes, des esturgeons de lac.

Les échanges entre l'Aquarium de Québec et d'autres aquariums ont été encore très nombreux cette année et très fructueux. L'Aquarium de Montréal, le New England Aquarium, le Zoo de Saint-Félicien et l'Aquarium de Vancouver ont participé à ces échanges; ce dernier a fait don à l'Aquarium de Québec d'une pieuvre du Pacifique (*Octopus appolyon*), qui a résisté neuf mois — le phénomène est rare — à la vie en captivité.

Le Service des loisirs de Sainte-Foy a organisé huit concerts populaires présentés dans le parc de l'Aquarium. L'Aquarium a fourni des spécimens de la faune aquatique québécoise à plusieurs institutions d'enseignement. Ses techniciens se sont rendus à plusieurs reprises donner des explications sur l'installation d'aquariums.

Le Service de technologie industrielle a travaillé en étroite collaboration avec l'Aquarium en analysant régulièrement l'eau des aquariums et des bassins des pinnipèdes. Le Service de la faune du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a participé à la collection de spécimens de la faune aquatique du Québec.

Aménagements

La réfection graduelle des aquariums s'est poursuivie cette année : huit grands aquariums de 700 à 3 800 gallons ont été refaits. On a disposé du tuf dans les aquariums d'eau salée,

non seulement pour la décoration, mais pour maintenir l'équilibre chimique dans ces aquariums. Les aquariums de poissons exotiques (entre 10 et 70 gallons) ont tous été refaits, de même que trois des terrariums situés dans la rotonde. A cause de la construction du boulevard Champlain, les installations qui amènent l'eau du fleuve aux bassins des phoques devront être modifiées : l'eau sera pompée au lieu d'entrer dans la réserve par infiltration.

Publicité

Le 10 septembre 1969 a commencé une série de 39 émissions à la Télévision de Québec (canal 4), intitulée : « L'Aquarium de Québec vous invite...». Trente émissions avaient eu lieu au 31 mars; on y avait présenté 38 espèces de poissons, 15 espèces de reptiles et d'amphibiens.

De nombreux communiqués ont été préparés au cours de l'année sur l'activité de l'Aquarium. Les envois de poissons du Québec à Osaka ont suscité en particulier une publicité considérable. La nouvelle a été diffusée par tous les postes de radio de Québec et par plusieurs de la région de Montréal; des films ont été présentés aux deux postes de télévision de Québec et des reportages dans les quotidiens.

Service de technologie industrielle

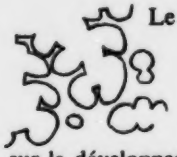

Le Service de technologie industrielle a pris de l'expansion à la suite de la signature de l'entente CANADA-QUEBEC sur le développement de l'Est du Québec. L'augmentation du personnel a permis d'accélérer la réalisation des projets déjà en cours et d'en amorcer de nouveaux conformes aux objectifs du plan de développement.

Les travaux consistent en recherches appliquées liées au développement de l'industrie des pêches. Ils ont porté sur la préparation de produits nouveaux, sur la décongélation du sébaste congelé en mer, sur la toxicité et la pollution des coquillages et sur divers autres projets moins importants : mécanisation des fumoirs, promotion de vente, etc.

Transformation de produits nouveaux

La principale activité du Service a été la mise au point de méthodes nouvelles de transformation de produits marins qui, jusqu'à maintenant, n'étaient pas exploités, ou presque pas.

Crevettes

Les techniciens du Service ont conçu un modèle de table de triage des crevettes pour les bateaux. Cette installation facilite le travail sur le pont et contribue à réduire les risques de contamination. Au fur et à mesure du triage, la crevette est lavée et égouttée, placée dans des boîtes avec de la glace et emmagasinée dans la cale. Les poissons que le chalut ramène à l'occasion sont préparés de la même façon. Les déchets tombent dans un dalot qui aboutit à la mer.

La chaîne prototype de préparation des crevettes (voir R.A. 1968/69), modifiée et complétée, a été mise à l'essai à l'échelle industrielle. Comme on le sait, toutes les opérations sont mécanisées, à l'exception du décorticage et de l'empaquetage. L'efficacité de la chaîne dépend en grande partie de la fraîcheur et de la grosseur des crevettes, et, également, de l'habilité des décortiqueuses. Dans l'ensemble, les résultats ont été plus que satisfaisants. La capacité de production et le coût ont varié pendant la période d'expérimentation : dans les meilleures conditions, le poids du produit fini a atteint 25 pour cent du poids des crevettes entières; la production a été de 5 livres à l'heure par décortiqueuse.

La simplification des opérations réduit le nombre de manipulation, limitant ainsi la contamination bactérienne. La mécanisation de l'équipement et l'organisation rationnelle du travail ont contribué à réduire le nombre d'employés et à accroître la productivité. L'économie réalisée compense amplement le coût de la mécanisation, ce qui rend l'adoption d'une telle installation avantageuse pour l'industrie.

Les techniciens ont analysé au laboratoire les résidus du décorticage de la crevette et étudié différents procédés de séchage; les résidus broyés et séchés

pourraient servir à l'alimentation des poissons.

Le Service prépare actuellement un bulletin qui présentera l'ensemble des travaux sur les crevettes, les résultats obtenus et, en particulier, la description de la chaîne prototype de transformation.

Crabes

La Section du génie a mis à l'étude un projet de fabrication d'une chaîne de transformation du crabe.

La première étape a été la mise au point d'une table d'inspection de la chair de crabe déchiquetée. Le principe de cette table est assez simple : un convoyeur à courroie de caoutchouc entraîne la chair sous une batterie de lampes à rayons ultraviolets qui rendent les morceaux de carapace ou de cartilage luminescents et facilement repérables; les ouvriers peuvent alors les enlever à l'aide de pincettes. A l'autre extrémité du convoyeur, la chair passe sous des jets d'eau, puis est entraînée sur un plan incliné vers un plateau où elle s'égoutte; l'action des jets d'eau est suffisamment efficace pour éliminer l'opération de lavage proprement dite.

Cette table, parfaitement adaptée aux besoins, permet une réduction appréciable de la main-d'oeuvre et l'accroissement de la productivité; la qualité du produit y gagne, puisque sont éliminées nombre de manipulations. Le coût de la table peut être compensé en quelques années par l'économie de main-d'oeuvre réalisée.

Les études de mécanisation se poursuivent; elles visent à mettre au point une chaîne prototype d'extraction de la chair de crabe qui fonctionnerait sans intervention manuelle ou presque.

Buccins

Les buccins sont assez abondants le long des deux rives du fleuve. Il existe déjà un bon marché, mais le produit préparé n'est pas savoureux. Les expériences poursuivies depuis 1968 ont permis de mettre au point une excellente méthode de préparation de buccins dans le vinaigre; la méthode comporte l'utilisation de la papaïne qui empêche la chair de se durcir à la cuisson. La recette a été bien reçue des connaisseurs. Les travaux se continuent, en vue de mettre le procédé au point pour l'industrie.

Décongélation du sébaste congelé en mer

La méthode classique de conservation du poisson à bord des chalutiers ne permet pas aux bateaux de demeurer en mer plus de 12 à 14 jours; par ailleurs, pour que l'exploitation soit rentable, les chalutiers doivent rentrer au port les cales pleines, ce qui n'est pas toujours possible dans ce laps de temps. La congélation des captures à bord permet de tourner la difficulté; elle a en outre pour effet la stabilisation de la production à l'usine, la prolongation de la période d'activité après la saison de pêche et rend possible de mettre sur le marché un produit de qualité pendant la plus grande partie de l'année.

Le Service de technologie industrielle a expérimenté une méthode de décongélation par arrosage sous pression à l'aide de gicleurs. Les blocs congelés

de cent livres sont étalés sur un support, incliné vers un dalot central. Au fur et à mesure de la décongélation, le poisson tombe dans le dalot, puis est entraîné vers des convoyeurs qui l'amènent à la chaîne de tranchage.

Le travail a consisté à étudier, sous différents aspects, tout le processus de décongélation : vitesse de décongélation, température de l'eau, quantité d'eau employée, main-d'oeuvre requise, compte bactérien, qualité du filet obtenu au tranchage, etc.

Après plusieurs essais, on a conclu que l'utilisation d'un circuit ouvert pendant les premières 30 minutes de la décongélation, puis d'un circuit fermé, présente le plus d'avantages. La dépense d'eau est faible du fait de la recirculation; le danger de contamination est réduit puisque l'eau se renouvelle pendant les trente premières minutes. Le temps de décongélation est de deux heures et demie pour une eau à 60° F; la température peut varier légèrement sans influencer la vitesse de décongélation. La quantité d'eau requise est de 200 gallons/minute sous une pression de 30 livres au niveau des gicleurs.

Les études bactériologiques ont permis de faire le choix du procédé de décongélation à employer et d'établir le mode d'opération approprié à partir de considérations d'économie et de commodité; on introduira graduellement les modifications propres à améliorer, au point de vue bactériologique, la qualité des filets produits. Déjà, grâce au soin apporté au nettoyage à des stades spécifiques, à l'utilisation de chlore comme bactéricide et de l'Acronize comme préservatif, la qualité des filets s'est améliorée. Les résultats des essais, et de la comparaison avec les produits conventionnels, ont indiqué avec évidence, qu'au point de vue bactériologique, les filets de sébaste provenant de poisson décongelé étaient d'excellente qualité et pouvaient se conserver très bien. De plus, les analyses à différents moments de la conservation, basées sur des tests chimiques et organoleptiques, indiquent que le filet de sébaste provenant de poisson congelé en mer se compare au point de vue qualité au poisson frais. La durée moyenne de conservation est de sept jours, ce qui est plus qu'acceptable. L'addition d'Acronize permet de porter à treize jours le temps de conservation. Le filet a bonne apparence malgré une légère décoloration; sa texture est peu altérée.

Toxicité des mollusques

Le laboratoire continue de contrôler la toxicité des mollusques du territoire maritime du Québec. Sur les 830 échantillons reçus, 323 étaient toxiques, soit 17 pour cent de plus qu'en 1968. A la suite de l'augmentation soudaine et importante de la toxicité à la fin d'août et au mois de septembre, plusieurs zones ont été fermées à toute exploitation et cela tant que la toxicité n'eut pas baissé au niveau de tolérance admis. Malgré le soin apporté à informer les populations, il y eut quelques cas d'empoisonnement. Il reste cependant que les mollusques de plusieurs régions, ainsi ceux de la baie des Chaleurs et des Iles-de-la-Madeleine, sont toujours sains.

Pollution des mollusques

Le dépistage des champs de pollution des bancs de coquillages, commencé ces dernières années, s'est poursuivi dans de nouvelles zones. L'on aura bientôt des données précises sur le degré qu'atteint la pollution dans l'ensemble des régions maritimes. Plus de quatre cents analyses bactériologiques ont été faites. Dans l'ensemble, sauf quelques exceptions, la pollution des coquillages se maintient à un niveau modéré; elle augmente au milieu de juillet et en août, diminue par la suite. Fait curieux à noter : dans les zones où la toxicité a beaucoup augmenté, la pollution s'est maintenue à un niveau très bas. L'observation, qui s'est vérifiée dans onze zones différentes, fera l'objet d'une étude plus approfondie.

Une des méthodes utilisées pour remédier à la pollution repose sur le phénomène d'autoépuration des coquillages. Les essais sont passés cette année du stade expérimental au stade d'exploitation semi-commerciale. Le système d'épuration a fonctionné avec de l'eau stérilisée au chlore dont l'excès, après la période de rétention, était absorbé par du charbon activé. La pollution des coquillages traités n'étant pas très élevée, on n'a pu apprécier le degré d'efficacité du traitement; les taux d'épuration obtenus établissent cependant le mérite du procédé employé. Pour que le travail entrepris donne les meilleurs résultats, il faudrait des installations bien équipées, avec prise d'eau de mer; on pourrait alors faire l'essai de différents procédés et contrôler tous les facteurs qui régissent une épuration efficace. On a donc préparé les plans d'une usine expérimentale d'épuration dont la réalisation permettra de faire une étude des coûts et bénéfices des différents procédés avant de passer au stade de l'usine industrielle.

Fumoirs des Iles-de-la-Madeleine

Le fumage du hareng tel qu'il se pratique depuis de nombreuses années aux Iles-de-la-Madeleine est un procédé tout à fait artisanal qui exige beaucoup de main-d'oeuvre. La mécanisation partielle des installations exigerait assez peu d'investissements et permettrait de réduire de 20 pour cent au moins la main-d'oeuvre. Les essais débuteront au cours de la prochaine saison.

L'apparition soudaine de larves de *Dermestes lardarius* dans du hareng fumé déjà mis en boîtes a causé des pertes importantes. Il a été impossible d'établir la cause exacte de cette infestation. L'accumulation de résidus de poisson ou de matières grasses dans ou autour des fumoirs peut avoir été l'occasion de l'introduction des larves; des conditions climatiques tout à fait exceptionnelles auraient favorisé leur multiplication. Pour enrayer l'infestation, on a suggéré de nettoyer à fond les fumoirs et de les désinfecter.

Services divers

En collaboration avec la Direction de l'économique, le Service de technologie industrielle a participé à une campagne de promotion de vente du poisson du Québec. Le Service a contrôlé la qualité du produit et indiqué les soins à prendre pour en prolonger la conservation.

Le personnel du laboratoire a procédé à l'analyse de 350 échantillons de farines de poisson provenant de différents centres de production du Québec. La moyenne de la teneur en protéines a été de 73.2 pour cent pour les poissons gras (hareng) et de 63.9 pour cent pour les poissons maigres.

Comme les années dernières, le Service contrôle régulièrement la dureté, la couleur, la turbidité et le pH de l'eau des différents bassins de l'Aquarium.

Publications

LACHANCE, A., 1970. Survey 1969. Studies in Québec. Shellfish Toxicity Records, Part V, Department of Fisheries and Forestry, Ottawa.

NADEAU, A., 1969a.
Chronique: réunion sur l'expansion des pêches au crabe. *Act. Mar.*, 13 (1): 33.

NADEAU, A., 1969b.
Chronique : réunion du Comité du Codex alimentarius sur le poisson et les produits de la pêche. *Act. Mar.*, 13 (3) : 30-31.

NADEAU, A., 1969c.
Chronique : conférence sur l'inspection et le contrôle de la qualité des produits de la pêche. *Act. Mar.*, 13 (3) : 32-33.

DIRECTION
DE L'ÉCONOMIQUE

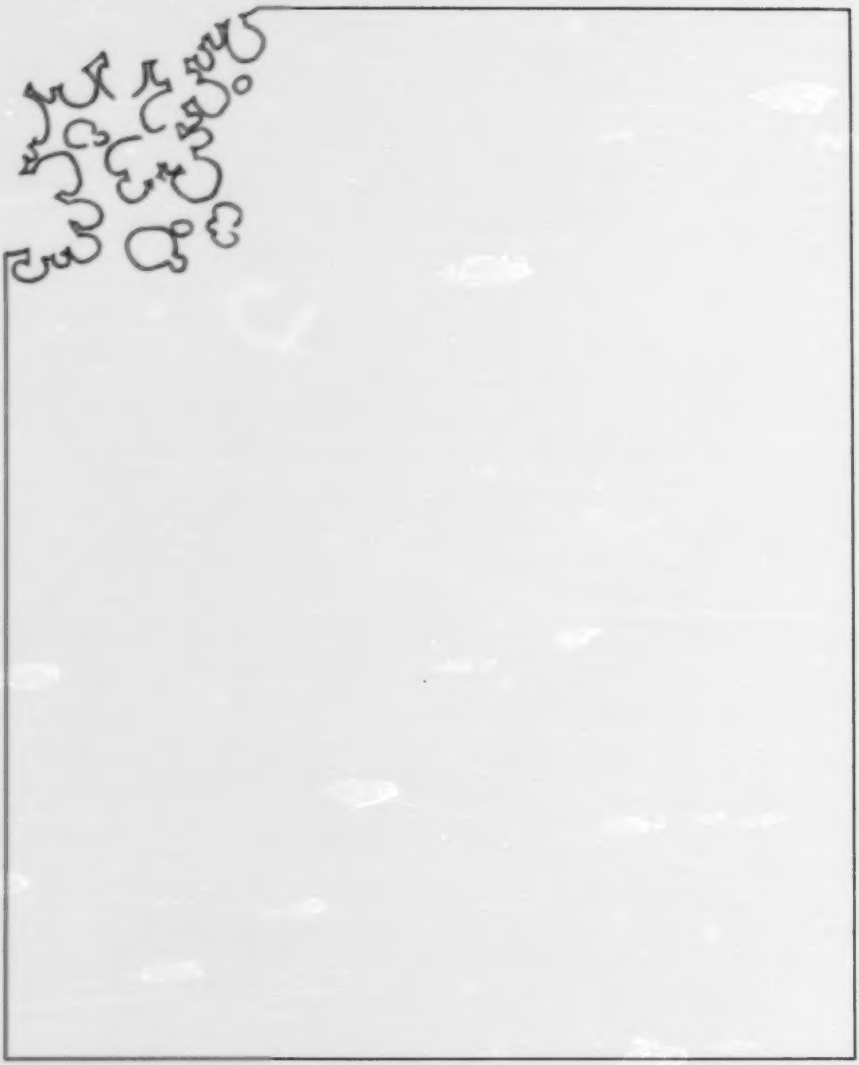

Direction de l'économique

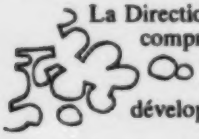

La Direction de l'économique comprend trois services : le Service de planification et de développement, le Service d'aide technique et le Service des prêts.

Le directeur doit assurer l'efficacité de ces services, analyser les recommandations qui en émanent et prendre les décisions qu'il juge appropriées. Il lui revient de proposer au sous-ministre associé les mesures qui lui paraissent s'imposer pour le développement rationnel des pêches du Québec. Le directeur entretient des relations constantes avec les responsables de la recherche et le coordonnateur régional afin d'assurer le maximum de coordination. Sa fonction l'amène à siéger à de nombreux comités, dont le Comité de recherches et de développement, qui étudie l'orientation des programmes de recherches des pêches et l'exécution de ces programmes; le Comité de surveillance du Plan de compensation pour avaries aux bateaux de pêche, le Comité interministériel des pêches, les comités de surveillance d'entreprises de pêche bénéficiaires de subventions spéciales, etc.

Service de planification et de développement

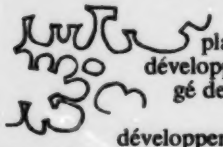

Le Service de planification et de développement est chargé de l'élaboration des programmes de développement du secteur des pêches. A partir d'études approfondies sur l'industrie des pêches, il propose des plans d'action, à court ou à long terme, qui sont de nature à améliorer la situation des pêches ou à résoudre des problèmes spécifiques. Avec deux nouveaux agents de recherche et de planification, le personnel du Service est à peu près complet, ce qui explique, pour une large part, l'ampleur des travaux exécutés en 1969/70 en comparaison de l'année précédente.

Recensement des pêcheurs côtiers

Le Service a consacré plusieurs mois à l'analyse des données du recensement des pêcheurs côtiers de la Gaspésie effectué à l'automne 1968. La compilation des chiffres du recensement et l'étude des variables pertinentes ont permis de déterminer les normes de professionnalisation des pêcheurs côtiers, ce qui est un pas vers la rationalisation de la pêche côtière. Dorénavant, seul le pêcheur côtier propriétaire d'un bateau de pêche d'une longueur minimale de 18 pieds et d'une valeur de $500 et plus, admissible au Plan fédéral d'indemnité aux pêcheurs, ayant travaillé au moins quatre mois à la pêche et réalisé des captures de 20 000 livres de poissons de fond, ou un revenu minimum de $1 500 au cours des deux campagnes précédentes, sera considéré comme professionnel et de ce fait éligible aux diverses aides gouvernementales. La liste officielle des pêcheurs côtiers professionnels du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine sera disponible au cours de l'été 1970.

Aide à la commercialisation

Le ministère de l'Industrie et du Commerce, grâce aux fonds de l'Entente générale de coopération, a signé une entente avec la Fédération des Magasins Co-op, en vertu de laquelle la Fédération s'est engagée à promouvoir, moyennant une subvention, la vente de produits marins du Québec. Les producteurs québécois ont toujours considéré le marché intérieur comme négligeable : plus des trois quarts de la production québécoise est expédiée à l'étranger chaque année, alors que des millions de livres de produits marins de l'étranger sont consommés au Québec. Le Ministère a donc pris l'initiative de soutenir une campagne de commercialisation des produits de la pêche du Québec; les résultats devraient faire connaître les possibilités d'expansion du marché intérieur. Jusqu'ici l'effort a donné de bons résultats, car la Fédération a vu augmenter sensiblement ses ventes de produits québécois. La campagne devrait se poursuivre.

Main-d'oeuvre

Le Service a continué d'accorder son appui à divers programmes d'enseignement conçus à l'intention des

travailleurs de l'industrie des pêches. Il a organisé des cours pour les capitaines-propriétaires de chalutiers de la Gaspésie. Le conseiller comptable du Service a enseigné aux capitaines gaspésiens à comptabiliser les opérations de leurs bateaux selon la méthode comptable déjà utilisée aux Iles-de-la-Madeleine. Actuellement, une quinzaine de capitaines-propriétaires tiennent eux-mêmes la comptabilité de leur bateau, alors que la plupart des capitaines n'avaient au préalable aucune expérience de ce genre. Le Service se propose d'apporter son assistance à d'autres capitaines-propriétaires. Cette mesure fait en effet partie d'un objectif beaucoup plus vaste du Service, qui consiste à amener progressivement les propriétaires de bateaux québécois à assumer toutes leurs responsabilités et à acquérir une plus grande autonomie vis-à-vis du gouvernement.

Le Service de planification et de développement a participé activement aux cours de gestion administrative dispensés aux contremaîtres employés dans les usines de transformation du poisson. Ces cours avaient pour but de corriger diverses lacunes observées au niveau des cadres intermédiaires et du personnel de production. Ceux qui ont conçu le projet envisagent de le poursuivre en 1971, mais en l'améliorant de façon à ce que les sujets traités le soient de façon approfondie.

Equipes d'armement des bateaux

Comme le Service s'est donné comme objectif, entre autres, de contrôler tous les facteurs de rentabilité des pêches québécoises, il a fait l'analyse de l'activité des équipes d'armement à terre. La principale conclusion de cette étude est que cette activité favorise l'efficacité du pêcheur. Malheureusement, il est impossible de préciser l'incidence économique qu'elle peut avoir, étant donné la multiplicité des facteurs externes qui agissent simultanément et empêchent d'isoler l'impact réel de cette mesure sur le rendement des captures, le temps consacré à la pêche et le coût des réparations majeures effectuées sur les bateaux. Néanmoins, le bilan de l'expérience, qui se poursuit depuis quelques années aux Iles-de-la-Madeleine, est positif, puisque les propriétaires de bateaux ont accepté d'en assumer progressivement le coût. En 1969, 30 pour cent des frais des équipes d'armement aux Iles ont été payés par les pêcheurs eux-mêmes.

Analyses économiques

Le Service a pris en charge diverses analyses économiques portant sur les secteurs primaire et secondaire des pêches commerciales.

A la demande du gouvernement fédéral, on a fait la projection jusqu'en 1975 des captures des six principales espèces de poisson ou de crustacés du Québec. Les résultats d'études identiques menées dans les autres provinces ont permis de situer les pêches québécoises par rapport à celles du reste du Canada et de prévoir les tendances futures. Cette projection des captures peut également servir d'indicateur des besoins à venir en matière de construction navale.

Le Service a remis en question l'utilité actuelle de certaines formes d'aide gouvernementale. Il a donc fait l'inventaire des différents prêts et subventions accordés aux producteurs ou aux pêcheurs depuis 1955, pour en étudier la portée; au terme de cette analyse, il a suggéré la suppression de certaines aides. Finalement, le Service s'est occupé d'établir la liste des bénéficiaires de la prime à la diversification de la pêche côtière en Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine et des sommes qui leur étaient dues.

Le chef du Service a participé à diverses réunions, notamment celles du Comité de recherche et de développement et du Comité consultatif des pêches du Conseil régional de développement. Il a été en outre délégué à plusieurs rencontres, conférences et colloques. Il a enfin représenté la Direction à toutes les discussions relatives à l'exécution du Plan de développement de l'Est du Québec.

Le Service se propose d'élargir considérablement son champ d'action dans les années à venir; il devra mettre en marche les études économiques exigées par la rationalisation du secteur des pêches.

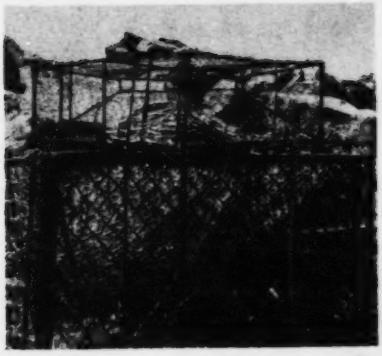

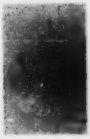

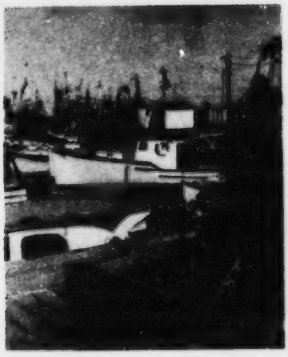

Service d'aide technique aux pêcheurs

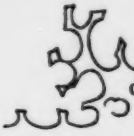

Les tâches principales du Service d'aide technique sont d'assister les pêcheurs en tout ce qui a trait à la construction, à l'entretien et à la réparation des bateaux. Le Service coordonne également les activités des équipes d'armement, analyse les demandes de subventions à la construction des bateaux côtiers et à l'achat de moteurs marins ou d'engins de pêche. A ces tâches s'ajoute, depuis 1969, celle de commissaire d'avaries dans les cas d'accidents maritimes.

En sa qualité de conseiller des pêcheurs sur les questions techniques que pose l'exploitation des bateaux, le Service d'aide technique a analysé cent soixante-dix demandes d'assistance de natures diverses. Les techniciens du Service ont surveillé la construction d'un chalutier de 87 pieds, (commencée en 1968 et terminée en août 1969) ainsi que les réparations de coques, de moteurs et d'équipement de pêche de la flotte hauturière; ces travaux ont exigé la préparation de quarante devis détaillés, cent quarante-deux examens de réparations, soixante-quatre examens de coques, six examens de l'équipement de pêche, quatorze examens d'arbres de couche et d'hélices et quarante-huit examens de moteurs, la conduite de trois essais de bateaux, de treize essais de moteurs et d'un essai de pêche et deux études approfondies d'installations de pompes de vidange des cales et de systèmes d'entraînement des treuils.

Les accidents maritimes, majeurs ou mineurs, ont nécessité la conduite de trente-trois expertises portant sur leurs causes ainsi que sur la nature et l'étendue des dommages.

L'hivernage des bateaux a été précédé de cent soixante examens approfondis de la condition des coques, des moteurs et de l'équipement, suivis de cent deux vérifications de la mise en hivernage même.

Les demandes de subventions ont porté sur la construction de trente-huit petits bateaux côtiers, l'achat de vingt et un moteurs marins et de trois mille deux cent quatorze filets maillants à morue.

L'architecte naval du Service a continué l'élaboration des plans d'un bateau côtier polyvalent; il a mis au point des formules de contrôle des activités des équipes d'armement.

Au cours du prochain exercice, les activités du Service seront à peu près les mêmes. Les méthodes de contrôle de la marche des travaux dans les chantiers maritimes se seront toutefois améliorées; l'étude du côtier polyvalent entrera dans sa phase finale et la conversion des treuils à entraînement mécanique en treuils à entraînement hydraulique sera terminée.

Le Service prévoit que l'assistance technique aux équipes d'armement se maintiendra et qu'il continuera d'agir comme coordonnateur, pour le Québec, du Plan fédéral d'indemnité aux pêcheurs.

Service des prêts

Le Service des prêts a pour fonction d'administrer les prêts à la construction ou à la réparation des bateaux de pêche, le crédit maritime, l'assurance maritime, les primes à l'augmentation de la productivité et autres subventions distribuées par la Direction générale des pêches.

Il est chargé de l'application des décrets ou des directives sur l'assistance financière accordée par le Gouvernement en vue de favoriser le développement des pêches commerciales du Québec. Voici ses principales activités présentées suivant le rôle qu'il assume dans l'application de ces décisions administratives.

Arrêté ministériel numéro 272 du 2 février 1968

Ce décret prévoit diverses formes d'assistance financière pour les pêcheurs professionnels.

PRODUCTIVITÉ

Cent quarante-huit propriétaires de palangriers et de chalutiers de 60 pieds ont bénéficié d'une prime à la productivité dont le montant total a atteint $204 678 (tableau 2); cette prime a été créditée aux propriétaires en acompte sur les prêts qui leur avaient été consentis. Grâce à cette mesure, sept patrons de pêche ont pu rembourser entièrement leurs emprunts.

ACHAT DE FILETS MAILLANTS

Les subventions à l'achat de filets maillants ont atteint $58 289 pour 3 214 filets (tableau 3). Comme le voulait le règlement, l'aide a diminué et continuera de baisser progressivement jusqu'à son abolition en mars 1973.

CONSTRUCTION DE BARQUES DE PÊCHE

Les demandes de subventions à la construction de barques de pêche et à l'achat de moteurs marins ont diminué aux Iles-de-la-Madeleine et augmenté en Gaspésie; les subventions se sont chiffrées à $29 156 pour la construction de 66 barques et l'achat de 27 moteurs marins (tableau 4).

ASSURANCES MARITIMES

Dans le cas des assurances maritimes, l'assistance financière se présentait sous trois formes. Pour les bateaux de pêche côtière d'une valeur inférieure à $25 000, le Gouvernement défrayait la prime exigée par le Plan fédéral d'indemnité aux pêcheurs; il contribuait pour 50 pour cent au paiement de la prime d'assurance des chalutiers de 89, 99, 129 et 166 pieds de longueur; par ailleurs, une nouvelle forme d'assistance était créée par l'adoption d'un Plan de compensation pour avaries, applicable aux chalutiers de 60, 65, 82 et 87 pieds, propriétés de pêcheurs professionnels; cette dernière formule a permis de réaliser des économies très importantes tout en faisant bénéficier les pêcheurs d'une protection comparable à tout autre plan d'assurances maritimes.

Au 31 mars 1970, la valeur de la flotte de pêche du Québec s'établissait à $15 040 500, soit $3 165 500 pour les bateaux côtiers assurés en vertu du Plan fédéral (tableau 5), $5 326 137 pour les chalutiers assurés par des

sociétés privées et $6 548 863 pour les bateaux bénéficiaires du Plan de compensation (tableau 6). Les administrateurs du Plan fédéral ont payé $23 277 pour 45 demandes d'indemnités; en vertu du Plan de compensation, le Québec a versé $264 157 pour 19 accidents, dont deux ont été des pertes totales (tableaux 5, 6 et 7).

Vingt-six Caisses populaires et deux Banques à charte ont consenti 48 nouveaux prêts pour la somme de $122 644. Au 30 septembre 1969, 483 prêts d'une valeur de $1 041 701 paraissaient au registre; le solde dû au 30 mars 1970 était de $614 519 (tableau 8). Le Service a commencé l'étude d'un projet de revision de l'entente qui régit la réglementation du Crédit maritime.

Arrêté ministériel numéro 273 du 2 février 1968

Cet arrêté établit les modalités des prêts consentis à des pêcheurs professionnels, ou à des sociétés qui exploitent un commerce de poisson, pour l'achat, la construction ou la réparation de bateaux de pêche.

Au 30 avril 1970, la flotte hauturière de pêche comptait cent soixante-quatre unités bénéficiaires de prêts. Cinq bateaux ont été mis au rancart et aucun nouveau contrat n'a été signé par suite de la suspension de l'aide canadienne à la construction de navires de pêche. Les remboursements se sont chiffrés à $1 034 664 comparativement à $888 247 durant l'exercice 1968/69; le solde dû à la fin du présent exercice s'élève à $9 500 880 (tableau 9).

Arrêté ministériel numéro 2808 du 27 août 1968

Ce décret autorise le versement aux pêcheurs côtiers des Iles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie d'une prime à la diversification de la pêche côtière, applicable aux seules captures de morue et de plie et réservée aux barques côtières de moins de 50 pieds de longueur (tableaux 10 et 11).

Quatre cent soixante-dix-neuf pêcheurs, soit 245 propriétaires et 234 membres d'équipage, sans compter 130 pêcheurs travaillant sur des « Gaspésiennes », se sont partagé une somme totale de $202 028. L'expérience des primes à la diversification, qui se poursuit depuis deux ans, a démontré qu'un bon nombre de pêcheurs côtiers avaient prolongé la pêche de deux ou trois mois et augmenté ainsi leur revenu. Dans l'esprit de ses promoteurs, la prime aurait dû cependant inciter un plus grand nombre de pêcheurs à prolonger leurs activités.

Equipes d'armement

Le Gouvernement a assumé pour une troisième année consécutive le financement partiel des équipes d'armement à Sandy Beach en Gaspésie et à Cap-aux-Meules aux Iles-de-la-Madeleine, et l'organisation de nouvelles équipes à Rivière-au-Renard et à Newport en Gaspésie. Ces équipes ont pour tâche l'entretien préventif et le nettoyage des cales des bateaux de pêche attachés à chacun de ces ports. Les subventions de fonctionnement se sont élevées à $140 286 (tableau 12). Pour rendre la formule plus efficace, des membres du Service ont rencontré les chefs des

équipes régulièrement au cours de la saison. En collaboration avec le Service d'aide technique et l'Ecole des pêcheries de Grande-Rivière, le Service a organisé un cours spécial durant l'hiver à l'intention des chefs de groupe, des mécaniciens et d'un certain nombre de capitaines, afin de les sensibiliser aux objectifs qui ont présidé à la création de ces équipes d'armement et de dépannage.

Même si le travail de telles équipes est difficile à évaluer en termes d'économie, les résultats concrets sont positifs : les bateaux passent moins de temps au port; les capitaines assument mieux leur rôle de chefs d'entreprise et il se fait vraiment de l'entretien préventif des bateaux. Au début de la campagne de pêche 1970, le port de Paspébiac bénéficiera à son tour d'une équipe d'armement.

Autres travaux

Avec la collaboration de la Direction générale de l'industrie (Service des cliniques mobiles) et du ministère de l'Education, le Service a organisé des cours de gestion administrative à l'intention des cadres intermédiaires de l'industrie des pêches du Québec. Quarante-huit membres du personnel d'entreprises de transformation des districts maritimes ont suivi ces cours qui ont duré quatre semaines.

Le cours pilote visait à informer, à faire prendre conscience des tâches dévolues à chacun dans l'industrie. Pour que l'enseignement dispensé prépare véritablement aux postes d'administration et de direction de personnel, on prévoit un programme de cours échelonné sur cinq hivers, qui comptera six cents heures d'études spécialisées.

Le chef du Service des prêts a continué d'apporter sa collaboration au ministère de l'Education en assistant régulièrement aux réunions du Comité consultatif de l'enseignement des pêches.

DIRECTION
DES SERVICES TECHNIQUES

Service de protection

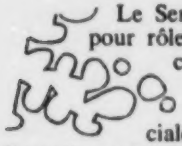

Le Service de protection a pour rôle de veiller à l'application des lois et des règlements de la pêche commerciale qui se pratique dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. L'activité du Service s'étend jusqu'à Trois-Rivières et comprend toute la partie du golfe qui borne les côtes du Québec.

Tout en continuant d'exercer un contrôle rigoureux de la pêche des espèces communes, le Service de protection a suivi de près l'exploitation du pétoncle, de la crevette et du crabe. Actuellement, plusieurs pêcheurs possèdent des bateaux spécialement équipés pour la capture de ces espèces. Les observations des agents du Service peuvent contribuer à l'élaboration de lois et de règlements appropriés à l'exploitation de ces espèces.

Nouveaux règlements et modifications apportées aux règlements en vigueur

Le C.P. 1969-839, intitulé « Règlement du marquage des engins de pêche », est en vigueur depuis le 29 avril 1969.

Le Service n'a pas mis en application ce règlement, qui touche les engins de pêche utilisés dans les eaux situées au large de la côte de l'Atlantique : le marquage des engins de pêche, tel que décrit dans le règlement, aurait été trop onéreux pour les pêcheurs sans les protéger plus efficacement. Le Service a présenté un rapport à ce sujet.

Le C.P. 1969-1461, en vigueur depuis le 22 juillet 1969, est une modification apportée au Règlement de pêche du Québec :

il interdit, en premier lieu, l'exploitation d'une seine à hareng à moins de 110 brasses d'une trappe à hareng par les bateaux de moins de 60 pieds de longueur hors tout, et à moins d'un demi-mille d'une trappe à hareng par les bateaux qui mesurent 60 pieds ou plus de longueur hors tout;

en second lieu, il rend obligatoire l'immatriculation des bateaux ou des engins de pêche utilisés dans les eaux à marée.

L'immatriculation permet de connaître dès le début de la saison de pêche le nombre d'unités de production, les pêcheries fréquentées et les engins de pêche utilisés, tous renseignements très utiles au Service.

Une ordonnance, en vigueur le 8 juillet 1969, a permis aux pêcheurs de homard des Iles-de-la-Madeleine de prolonger leur activité jusqu'au 20 juillet. Il s'agissait de compenser les vingt jours perdus au cours de la saison à cause du mauvais temps.

Une ordonnance du 15 janvier 1969, modifie le règlement de chalutage en accordant aux chalutiers de 40 à 50 pieds le droit de pêcher dans la baie des Chaleurs. Antérieurement, seuls les bateaux de moins de 40 pieds pouvaient y chaluter.

Le C.P. 1969-360 du 25 février 1969 modifie la loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest; il indique les procédures à

suivre lorsque les bateaux-patrouilleurs doivent faire stopper un navire de pêche canadien ou étranger pour fin de vérification. Le C.P. 1969-302 du 18 février 1969 apporte au Règlement sur la protection des pêcheries côtières des modifications du même ordre.

Le C.P. 1969-303 du 18 février 1969 modifie le Règlement de protection des phoques en réduisant la durée de la saison de chasse dans la région du Golfe et du Front. Des ordonnances en date du 7, du 10 et du 15 mars apportent encore d'autres modifications à la durée de la saison de chasse et redéfinissent la région du golfe, qui comprend maintenant le détroit de Northumberland.

Le C.P. 1969-1211 du 17 juin 1969 modifie le Règlement de pêche du Québec; il limite le nombre de pêcheurs de pétoncles dans une zone des Iles-de-la-Madeleine.

Permis de pêche

Durant l'année, le Service de protection a délivré 11 318 permis de pêche et reçu $31 540 en paiement. La répartition des permis par type d'engin et par espèce pêchée est indiquée dans le tableau 1. L'augmentation du nombre de permis est due à l'immatriculation obligatoire.

Le Service a de plus émis cent permis de chalutage pour le ministère des Pêches et des Forêts du Canada.

Le tableau 14 donne le nombre de bateaux immatriculés par district et le nombre de permis d'aides-pêcheurs délivrés par le Service.

Surveillance du territoire

Les agents du Service de protection ont utilisé leur automobile et les bateaux-patrouilleurs pour faire la surveillance du territoire et mener les enquêtes reliées à leur travail. Ils ont parcouru en automobile 214 177 milles, soit 7 137 milles de moins qu'en 1968/69 : on attribue cette baisse à l'utilisation accrue des radiotéléphones (tableau 15).

En 1969, neuf bateaux-patrouilleurs étaient en service. Ces bateaux ont parcouru 92 704 milles marins, 23 000 milles de plus que l'année précédente (tableau 16). L'augmentation est due à des patrouilles plus fréquentes sur les bancs de pêche et à un plus grand nombre de remorquages de bateaux de pêche en panne. Les bateaux-patrouilleurs se sont portés à l'aide de 92 bateaux, des chalutiers ou des palangriers de la flotte du Québec; ils ont consacré plus de 1 000 heures à cette tâche.

La transformation du M/V *Pleasant Bay* en bateau de patrouille est commencée; le bateau sera prêt vers le mois de juillet 1970.

Infractions

Le nombre d'infractions aux lois des pêches rapportées au cours de l'année, et leur nature, figurent au tableau 17. Le total des infractions commises au cours de l'année a légèrement baissé.

Protection

Sans négliger les autres espèces d'importance commerciale, les agents du Service de protection ont concentré

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

leurs efforts sur la protection du homard et du saumon, deux espèces qui paraissent exploitées au maximum. Le nombre d'infractions relevé dans ces deux cas a diminué de 35% cette année.

Homard

L'analyse des captures de homard du Québec indique que les stocks de cette espèce sont limités (voir A ci-dessous).

L'immatriculation des homardiers, en vigueur depuis 1968, avait pour but de limiter le nombre de pêcheurs de cette espèce et de permettre aux pêcheurs de métier de tirer un meilleur profit de la pêche. La baisse dans les captures a seulement affecté les Iles-de-la-Madeleine, au Québec. Les autres provinces de l'Est ont cependant connu des baisses sensibles dans les captures de homard de 1961 à 1968.

Par la mise en application du règlement d'immatriculation et la réduction du nombre de bateaux qui en a résultée, on a cru pouvoir améliorer la situation; mais cette politique de restriction n'a pas donné les résultats attendus, principalement aux Iles-de-la-Madeleine, où il se capture 80 pour cent du homard du Québec. La Direction entend maintenir les mesures restrictives une année encore. Peut-être faudra-t-il modifier les règlements si l'on obtient pas de meilleurs résultats.

Le Service de protection a organisé et surveillé, cette année encore, la pêche du homard à l'île d'Anticosti. Le tableau B ci-dessous retrace l'évolution de cette pêche au cours des dernières années.

La pêche du homard à l'île d'Anticosti attire de moins en moins de pêcheurs,

A — Pêches de homard au Québec

Années	Bateaux	Casiers	Captures (livres)
1967	1 376	206 239	3 310 111
1968	789	183 697	2 807 800
1969	773	179 998	2 386 100

B — Pêches de homard à l'Ile d'Anticosti

Années	Pêcheurs	Casiers	Permis	Captures (livres)
1967	64	11 425	111	144 400
1968	18	5 175	55	77 600
1969	15	3 250	15	32 900

leurs efforts sur la protection du homard et du saumon, deux espèces qui paraissent exploitées au maximum. Le nombre d'infractions relevé dans ces deux cas a diminué de 35% cette année.

Homard

L'analyse des captures de homard du Québec indique que les stocks de cette espèce sont limités (voir A ci-dessous).

L'immatriculation des homardiers, en vigueur depuis 1968, avait pour but de limiter le nombre de pêcheurs de cette espèce et de permettre aux pêcheurs de métier de tirer un meilleur profit de la pêche. La baisse dans les captures a seulement affecté les Iles-de-la-Madeleine, au Québec. Les autres provinces de l'Est ont cependant connu des baisses sensibles dans les captures de homard de 1961 à 1968.

Par la mise en application du règlement d'immatriculation et la réduction du nombre de bateaux qui en a résultée, on a cru pouvoir améliorer la situation; mais cette politique de restriction n'a pas donné les résultats attendus, principalement aux Iles-de-la-Madeleine, où il se capture 80 pour cent du homard du Québec. La Direction entend maintenir les mesures restrictives une année encore. Peut-être faudra-t-il modifier les règlements si l'on obtient pas de meilleurs résultats.

Le Service de protection a organisé et surveillé, cette année encore, la pêche du homard à l'île d'Anticosti. Le tableau B ci-dessous retrace l'évolution de cette pêche au cours des dernières années.

La pêche du homard à l'île d'Anticosti attire de moins en moins de pêcheurs,

A — Pêches de homard au Québec

Années	*Bateaux*	*Casiers*	*Captures (livres)*
1967	1 376	206 239	3 310 111
1968	789	183 697	2 807 800
1969	773	179 998	2 386 100

B — Pêches de homard à l'Ile d'Anticosti

Années	*Pêcheurs*	*Casiers*	*Permis*	*Captures (livres)*
1967	64	11 425	111	144 400
1968	18	5 175	55	77 600
1969	15	3 250	15	32 900

car les résultats sont décevants et les frais d'exploitation, beaucoup plus élevés qu'ailleurs.

Pétoncle

Le nombre de pêcheurs de pétoncles augmente chaque année. De 1968 à 1969, les permis de pêche au pétoncle sont passés de 29 à 67 aux Iles-de-la-Madeleine, et de 44 à 95 sur la Côte-Nord.

Devant l'essor considérable qu'a pris et que continue de prendre cette pêche dans le Québec, le Service de protection rassemble toutes les observations pertinentes pour les transmettre à la Direction lorsque s'élaboreront les mesures propres à assurer la conservation de l'espèce. Le Service a obtenu l'annulation du règlement qui interdisait la pêche du pétoncle sur la Côte-Nord du Saint-Laurent, du 1er janvier au 30 septembre; il a, par ailleurs, fermé une zone à la pêche aux Iles-de-la-Madeleine, pour la période du 10 mai au 10 juillet (sauf pour de rares exceptions en 1969).

La pêche du pétoncle est une entreprise commerciale profitable surtout pour les pêcheurs des Iles-de-la-Madeleine (voir A ci-dessous).

Pour l'ensemble du Québec, les captures accusent une augmentation assez marquée depuis 1967 (voir B ci-dessous).

La situation de la pêche du pétoncle est bien différente selon les régions. Aux Iles-de-la-Madeleine, la construction de bateaux appropriés a donné de bons résultats. En Gaspésie, l'année 1969 indique que cette activité peut se développer et apporter des revenus intéressants; les pêcheurs utilisent le même type de bateau en Gaspésie qu'aux Iles-de-la-Madeleine.

Ce sont les pêcheurs du Nouveau-Brunswick qui ont surtout exploité le pétoncle de la baie des Chaleurs jusqu'à maintenant, car les pêcheurs québécois de la région n'avaient pas, pour cette pêche, l'équipement approprié. Il y aurait lieu d'inciter les pêcheurs de la Côte-Nord du Saint-Laurent à améliorer leurs méthodes

B — Pêches de pétoncles au Québec

Années	*Captures (livres)*
1967	127 500
1968	421 900
1969	929 200

A — Pêches de pétoncles au Québec par région

1969	*Région*	*Captures (livres)*	*Valeur ($)*
	Iles-de-la-Madeleine	786 700	678 580
	Côte-Nord	56 500	32 000
	Gaspésie	86 000	83 888

de pêche. En effet, en 1969, 67 permis de pêche au pétoncle ont été accordés aux pêcheurs de pétoncles des Iles-de-la-Madeleine et 95 à ceux de la Côte-Nord; les captures cependant ont atteint 786 700 livres aux Iles-de-la-Madeleine, alors qu'elles n'étaient que de 56 500 livres sur la Côte-Nord.

Crabe

Les pêches de crabe, qui dépassaient le million de livres en 1968, ont connu un essor considérable en 1969. L'exploitation de cette espèce devient de plus en plus populaire et se développe de façon très rapide. En effet, au cours des années 1966/67, les captures commerciales de la côte de l'Atlantique étaient presque nulles et elles sont passées à plus de 10 millions de livres dès 1968. Le tableau suivant retrace l'évolution de cette pêche au Québec depuis 1967 (voir A ci-dessous).

A — Pêches de crabe au Québec

Années	*Captures (livres)*
1967	14 100
1968	1 016 700
1969	4 166 100

La quasi totalité des captures se fait à proximité des côtes du Québec, sur des fonds déjà exploités par les Québécois qui pêchent la morue et la plie. Les ressources de crabe du golfe sont grandes, mais elles ne sont pas illimitées : on note déjà une baisse des captures dans la baie des Chaleurs, en 1969.

La pêche au crabe ne fait pas encore l'objet d'une réglementation. Toutefois, le Service voit à protéger les engins de pêche et veille à ce que les pêcheurs de crabe ne nuisent pas aux pêcheurs d'autres espèces. A cause de l'intérêt manifesté par les pêcheurs et de l'envergure que prend la pêche du crabe depuis quelques années, le Service de protection travaille à mettre au point une série de suggestions sur les mesures à prendre pour protéger et aider les pêcheurs québécois qui voudront exploiter cette ressource.

Crevette

Depuis quelques années, la crevette fait l'objet d'une pêche commerciale importante qui rapporte de bons revenus aux pêcheurs. Le tableau suivant renseigne sur les captures de crevettes des trois dernières années (voir B ci-dessous).

B — Pêches de crevettes au Québec

Années	*Bateaux*	*Captures (livres)*	*Valeur au débarquement ($)*	*Valeur marchande ($)*
1967	7	599 400	111 596	224 655
1968	8	662 800	95 561	315 128
1969	10	660 500	105 569	

car les résultats sont décevants et les frais d'exploitation, beaucoup plus élevés qu'ailleurs.

Pétoncle

Le nombre de pêcheurs de pétoncles augmente chaque année. De 1968 à 1969, les permis de pêche au pétoncle sont passés de 29 à 67 aux Iles-de-la-Madeleine, et de 44 à 95 sur la Côte-Nord.

Devant l'essor considérable qu'a pris et que continue de prendre cette pêche dans le Québec, le Service de protection rassemble toutes les observations pertinentes pour les transmettre à la Direction lorsque s'élaboreront les mesures propres à assurer la conservation de l'espèce. Le Service a obtenu l'annulation du règlement qui interdisait la pêche du pétoncle sur la Côte-Nord du Saint-Laurent, du 1er janvier au 30 septembre; il a, par ailleurs, fermé une zone à la pêche aux Iles-de-la-Madeleine, pour la période du 10 mai au 10 juillet (sauf pour de rares exceptions en 1969).

La pêche du pétoncle est une entreprise commerciale profitable surtout pour les pêcheurs des Iles-de-la-Madeleine (voir A ci-dessous).

Pour l'ensemble du Québec, les captures accusent une augmentation assez marquée depuis 1967 (voir B ci-dessous).

La situation de la pêche du pétoncle est bien différente selon les régions. Aux Iles-de-la-Madeleine, la construction de bateaux appropriés a donné de bons résultats. En Gaspésie, l'année 1969 indique que cette activité peut se développer et apporter des revenus intéressants; les pêcheurs utilisent le même type de bateau en Gaspésie qu'aux Iles-de-la-Madeleine.

Ce sont les pêcheurs du Nouveau-Brunswick qui ont surtout exploité le pétoncle de la baie des Chaleurs jusqu'à maintenant, car les pêcheurs québécois de la région n'avaient pas, pour cette pêche, l'équipement approprié. Il y aurait lieu d'inciter les pêcheurs de la Côte-Nord du Saint-Laurent à améliorer leurs méthodes

B — Pêches de pétoncles au Québec

Années	Captures (livres)
1967	127 500
1968	421 900
1969	929 200

A — Pêches de pétoncles au Québec par région

1969	Région	Captures (livres)	Valeur ($)
	Iles-de-la-Madeleine	786 700	678 580
	Côte-Nord	56 500	32 000
	Gaspésie	86 000	83 888

de pêche. En effet, en 1969, 67 permis de pêche au pétoncle ont été accordés aux pêcheurs de pétoncles des Iles-de-la-Madeleine et 95 à ceux de la Côte-Nord; les captures cependant ont atteint 786 700 livres aux Iles-de-la-Madeleine, alors qu'elles n'étaient que de 56 500 livres sur la Côte-Nord.

Crabe

Les pêches de crabe, qui dépassaient le million de livres en 1968, ont connu un essor considérable en 1969. L'exploitation de cette espèce devient de plus en plus populaire et se développe de façon très rapide. En effet, au cours des années 1966/67, les captures commerciales de la côte de l'Atlantique étaient presque nulles et elles sont passées à plus de 10 millions de livres dès 1968. Le tableau suivant retrace l'évolution de cette pêche au Québec depuis 1967 (voir A ci-dessous).

A — Pêches de crabe au Québec

Années	*Captures (livres)*
1967	14 100
1968	1 016 700
1969	4 166 100

La quasi totalité des captures se fait à proximité des côtes du Québec, sur des fonds déjà exploités par les Québécois qui pêchent la morue et la plie. Les ressources de crabe du golfe sont grandes, mais elles ne sont pas illimitées : on note déjà une baisse des captures dans la baie des Chaleurs, en 1969.

La pêche au crabe ne fait pas encore l'objet d'une réglementation. Toutefois, le Service voit à protéger les engins de pêche et veille à ce que les pêcheurs de crabe ne nuisent pas aux pêcheurs d'autres espèces. A cause de l'intérêt manifesté par les pêcheurs et de l'envergure que prend la pêche du crabe depuis quelques années, le Service de protection travaille à mettre au point une série de suggestions sur les mesures à prendre pour protéger et aider les pêcheurs québécois qui voudront exploiter cette ressource.

Crevette

Depuis quelques années, la crevette fait l'objet d'une pêche commerciale importante qui rapporte de bons revenus aux pêcheurs. Le tableau suivant renseigne sur les captures de crevettes des trois dernières années (voir B ci-dessous).

B — Pêches de crevettes au Québec

Années	*Bateaux*	*Captures (livres)*	*Valeur au débarquement ($)*	*Valeur marchande ($)*
1967	7	599 400	111 596	224 655
1968	8	662 800	95 561	315 128
1969	10	660 500	105 569	

Le Service présentera bientôt un rapport dans lequel il suggérera un certain nombre de moyens qu'il croit propres à assurer le développement rationnel de cette pêche.

Hareng

Chaque année, le Service de protection émet un certain nombre de permis de pêche au hareng (voir A ci-dessous).

Le nombre de pêcheurs a moins d'influence sur le volume des captures que les engins qu'ils utilisent. Ainsi les seineurs, qui sont particulièrement efficaces, mettent en danger la pêche du hareng aux trappes. En 1969, comme en 1968, des seineurs du Québec et d'autres provinces ont pêché près des trappes à hareng des Iles-de-la-Madeleine. Depuis que des seineurs pêchent dans ces limites, les pêcheurs qui utilisent des trappes voient leurs captures diminuer; dans de telles conditions ils cesseront peu à peu de pratiquer ce genre de pêche. A la demande des pêcheurs et d'autres organismes, un règlement qui oblige les seineurs à se tenir à une distance minimale d'un demi-mille des trappes à hareng a été adopté.

A — Pêche au hareng au Québec

Année	Nombre de permis Seineurs	Trappes
1967	11	36
1968	10	35
1969	6	31

Mollusques

Au cours de l'année, les agents du Service ont prélevé 830 échantillons de coquillages des bancs de la Gaspésie, de la Côte-Nord et des Iles-de-la-Madeleine : buccins, bigorneaux, moules et myes. Ils ont recueilli 8.6 pour cent de plus d'échantillons que l'année précédente, et ont visité dans ce but 78 bancs de mollusques du territoire maritime.

Au laboratoire du Service de technologie industrielle, on prépare les extraits de ces échantillons pour analyse, extraits que l'on envoie au laboratoire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada. Les résultats de ces analyses ont amené l'adoption de 39 arrêtés ministériels réglementant l'exploitation des bancs de coquillages. Les agents de protection doivent surveiller étroitement les zones d'exploitation, car beaucoup ignorent les dangers que présente la consommation de coquillages toxiques. Les avis affichés qui interdisent le ramassage de coquillages dans certaines zones ont force de loi.

Le contrôle rigoureux des coquillages et la surveillance étroite des bancs de pêche représentent plus de travail chaque année pour les agents de protection; le littoral maritime est divisé en 558 zones dans la majorité desquelles la pêche des mollusques est interdite toute l'année. Outre la toxicité, la pollution des eaux entraîne la fermeture d'autres zones dont la surveillance est tout aussi sévère.

Le Service présentera bientôt un rapport dans lequel il suggérera un certain nombre de moyens qu'il croit propres à assurer le développement rationnel de cette pêche.

Hareng

Chaque année, le Service de protection émet un certain nombre de permis de pêche au hareng (voir A ci-dessous).

Le nombre de pêcheurs a moins d'influence sur le volume des captures que les engins qu'ils utilisent. Ainsi les seineurs, qui sont particulièrement efficaces, mettent en danger la pêche du hareng aux trappes. En 1969, comme en 1968, des seineurs du Québec et d'autres provinces ont pêché près des trappes à hareng des Iles-de-la-Madeleine. Depuis que des seineurs pêchent dans ces limites, les pêcheurs qui utilisent des trappes voient leurs captures diminuer; dans de telles conditions ils cesseront peu à peu de pratiquer ce genre de pêche. A la demande des pêcheurs et d'autres organismes, un règlement qui oblige les seineurs à se tenir à une distance minimale d'un demi-mille des trappes à hareng a été adopté.

A — Pêche au hareng au Québec

Année	*Nombre de permis*	
	Seineurs	*Trappes*
1967	11	36
1968	10	35
1969	6	31

Mollusques

Au cours de l'année, les agents du Service ont prélevé 830 échantillons de coquillages des bancs de la Gaspésie, de la Côte-Nord et des Iles-de-la-Madeleine : buccins, bigorneaux, moules et myes. Ils ont recueilli 8.6 pour cent de plus d'échantillons que l'année précédente, et ont visité dans ce but 78 bancs de mollusques du territoire maritime.

Au laboratoire du Service de technologie industrielle, on prépare les extraits de ces échantillons pour analyse, extraits que l'on envoie au laboratoire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada. Les résultats de ces analyses ont amené l'adoption de 39 arrêtés ministériels réglementant l'exploitation des bancs de coquillages. Les agents de protection doivent surveiller étroitement les zones d'exploitation, car beaucoup ignorent les dangers que présente la consommation de coquillages toxiques. Les avis affichés qui interdisent le ramassage de coquillages dans certaines zones ont force de loi.

Le contrôle rigoureux des coquillages et la surveillance étroite des bancs de pêche représentent plus de travail chaque année pour les agents de protection; le littoral maritime est divisé en 558 zones dans la majorité desquelles la pêche des mollusques est interdite toute l'année. Outre la toxicité, la pollution des eaux entraîne la fermeture d'autres zones dont la surveillance est tout aussi sévère.

Règlements de l'ICNAF

Le Service de protection doit faire respecter les règlements adoptés par le Conseil international des pêches de l'Atlantique Nord.

Durant la saison de pêche, les agents du Service ont mesuré 233 culs de chalut dont 4 seulement n'étaient pas conformes aux nouveaux règlements mis en vigueur en 1969. Ces règlements stipulaient que les mailles de chalut devaient être mesurées non seulement au port, mais également en mer. En 1969, 25 pour cent des culs de chalut mesurés l'ont été en mer. Ce travail a bénéficié de la collaboration des capitaines de chalutiers qui ont facilité l'abordage des bateaux-patrouilleurs et aidé les agents de protection dans leur travail de vérification.

Les résultats obtenus dénotent une amélioration : les pêcheurs observent mieux les règlements qui leur permettent d'apporter à bord de leur bateau des chaluts de mailles de diverses grandeurs et, ainsi, de continuer leur pêche en mer sans être obligés de revenir à terre pour changer de chalut.

Participation à différentes réunions

Le chef du Service a assisté à plusieurs réunions du Conseil du saumon de l'Atlantique dont le but était de reviser les travaux faits par les diverses agences qui s'occupent du saumon. Il a travaillé à la mise au point d'un programme de protection du saumon dans la rivière Restigouche, en collaboration avec les représentants du Nouveau-Brunswick et du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Il a également pris contact avec les autorités du ministère de la Santé nationale et celles du ministère de la Santé et du Bien-être social du Québec, au sujet de l'exploitation des bancs de coquillages et du contrôle de la toxicité et de la pollution.

D'autres réunions eurent lieu avec les représentants du Service de technologie industrielle, à propos de l'échantillonnage des coquillages dans les différentes zones.

Travaux de suppléance

En plus du travail de patrouille, les agents du Service sont chargés d'enquêtes que leur confient divers organismes gouvernementaux. Ils ont recueilli pour le Bureau de la statistique les données mensuelles de captures aux divers points de débarquement du Québec. Le dénombrement des pêcheurs, des embarcations et des espèces pêché-s est fait en fin de saison par les fonctionnaires du Service; ils évaluent en outre le nombre et le tonnage des bateaux utilisés.

Sur la Côte-Nord du Saint-Laurent, les agents du Service voient à l'approvisionnement en glace et à la réparation des neigères utilisées par les pêcheurs. Les neigères relevaient du ministère des Travaux publics en 1969, mais ce dernier n'avait pas de personnel dans ces régions.

A l'intention du Service des prêts, les agents du Service ont recueilli les renseignements permettant de distribuer les subventions pour la construction de barques de pêche, pour l'achat de moteurs marins et de filets maillants à morue. Pendant l'année 1969/70, 66 barques ont été construites et 27 moteurs marins ont été achetés avec l'aide du gouvernement, ainsi que 3 214 filets maillants.

INSPECTION

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Inspection

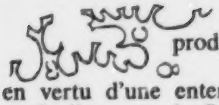

L'inspection des produits de la pêche est assumée, en vertu d'une entente entre Ottawa et Québec, par le Service des pêches du ministère des Pêches et des Forêts du Canada.

Le travail des inspecteurs des produits primaires porte sur les bateaux de pêche et les établissements de transformation ainsi que sur les produits de la pêche destinés au marché intérieur ou exportés et sur les produits d'importation.

Les captures des pêcheurs québécois, en 1969, ont servi à la préparation des produits suivants pour le marché intérieur, produits qui ont été soumis à l'inspection (voir A ci-dessous).

Ces produits, auxquels il faut ajouter 490 581 gallons d'huile, ont été préparés dans 68 établissements possédant un permis. Les usines se répartissent de la façon suivante (voir B ci-contre).

Les usines de préparation de poisson salé et séché ne répondent pas toutes aux normes établies par les règlements d'inspection. Certains propriétaires se sont engagés à faire les transformations requises dans un délai de trois ans, soit d'ici 1973. Une usine nouvelle de poisson salé et séché est entrée en activité; une ancienne usine a été fermée parce qu'elle ne satisfaisait pas aux règlements fédéraux et provinciaux; trois usines de préparation de poisson frais et congelé répondaient aux normes du gouvernement canadien et ont pu utiliser le symbole officiel de qualité sur leurs empaquetages.

Les inspecteurs des produits primaires signalent des progrès du côté de la propreté et de la qualité des produits : les industriels sont de plus en plus

B

Produit préparé	Nombre
Poisson frais et congelé	28
Poisson salé et séché	13
Poisson saumuré	1
Hareng fumé (bouffi)	7
Conserves	19

A

Produits	1967 (livres)	1968 (livres)	1969 (livres)
Frais et congelés	32 212 136	34 900 920	31 565 947
Salés, séchés, fumés	10 670 670	12 045 854	12 385 814
Conserves	627 876	459 504	441 754
Farine		18 348 000	18 321 700
Nourriture pour animaux		3 375 650	3 400 000
Total	43 510 682	69 129 928	66 115 215

Inspection

L'inspection des produits de la pêche est assumée, en vertu d'une entente entre Ottawa et Québec, par le Service des pêches du ministère des Pêches et des Forêts du Canada.

Le travail des inspecteurs des produits primaires porte sur les bateaux de pêche et les établissements de transformation ainsi que sur les produits de la pêche destinés au marché intérieur ou exportés et sur les produits d'importation.

Les captures des pêcheurs québécois, en 1969, ont servi à la préparation des produits suivants pour le marché intérieur, produits qui ont été soumis à l'inspection (voir A ci-dessous).

Ces produits, auxquels il faut ajouter 490 581 gallons d'huile, ont été préparés dans 68 établissements possédant un permis. Les usines se répartissent de la façon suivante (voir B ci-contre).

Les usines de préparation de poisson salé et séché ne répondent pas toutes aux normes établies par les règlements d'inspection. Certains propriétaires se sont engagés à faire les transformations requises dans un délai de trois ans, soit d'ici 1973. Une usine nouvelle de poisson salé et séché est entrée en activité; une ancienne usine a été fermée parce qu'elle ne satisfaisait pas aux règlements fédéraux et provinciaux; trois usines de préparation de poisson frais et congelé répondaient aux normes du gouvernement canadien et ont pu utiliser le symbole officiel de qualité sur leurs empaquetages.

Les inspecteurs des produits primaires signalent des progrès du côté de la propreté et de la qualité des produits : les industriels sont de plus en plus

B

Produit préparé	*Nombre*
Poisson frais et congelé	28
Poisson salé et séché	13
Poisson saumuré	1
Hareng fumé (bouffi)	7
Conserves	19

A

Produits	*1967 (livres)*	*1968 (livres)*	*1969 (livres)*
Frais et congelés	32 212 136	34 900 920	31 565 947
Salés, séchés, fumés	10 670 670	12 045 854	12 385 814
Conserves	627 876	459 504	441 754
Farine		18 348 000	18 321 700
Nourriture pour animaux		3 375 650	3 400 000
Total	**43 510 682**	**69 129 928**	**66 115 215**

leur clientèle des produits sains, de bonne qualité et présentés de façon attrayante.

L'inspection des produits importés se fait au laboratoire principal de Montréal; le poisson blanc pêché dans les provinces centrales et une partie des produits d'importation frais, congelés et préparés sont inspectés à ce laboratoire, chez les importateurs ou dans certains entrepôts.

Le volume des produits importés soumis à l'inspection s'établit de la façon suivante (voir A ci-dessous).

Les analyses de laboratoire ont porté sur le poisson, les mollusques et les crustacés, l'eau des usines de préparation et les prélèvements faits dans les usines et les conserveries dans le but de déterminer les conditions sanitaires. Les autres travaux de laboratoire ont consisté en déterminations de comptes bactériens et autres analyses, en tests de stérilité de conserves et préparation d'extraits de mollusques pour les mesures de toxicité.

Le travail d'inspection ainsi accompli représente 5 218 inspections, 67 réinspections et 1 306 émissions de certificats d'inspection. Près de 1 200 000 livres de produits préparés au Québec ont été rejetées. Si l'on soustrait de ce nombre les 504 792 livres de hareng fumé des Iles-de-la-Madeleine, qui furent infestées par *Dermestes lardarius*, 681 066 livres de produits ont été rejetées comparativement à 1 375 761 livres en 1968.

Voici un résumé du travail d'inspection qui a été fait par le personnel des laboratoires du Service (voir B ci-dessous).

A — Produits importés soumis à l'inspection

	1967 (livres)	*1968 (livres)*	*1969 (livres)*
Conserves	3 182 079	3 137 584	2 937 986
Poisson blanc	572 874	437 418	402 368
Autres produits	7 846 789	8 498 382	10 377 913
Total	**11 601 742**	**12 073 384**	**13 718 267**

B — Travail d'inspection

	Laboratoire de Montréal	*Laboratoire mobile (Gaspé)*	*Laboratoire de Cap-aux-Meules*	*Total*
Nombre d'échantillons	2 200	324	773	3 297
Analyses	5 809	650	1 279	7 738
Inspections	2 604			2 604

leur clientèle des produits sains, de bonne qualité et présentés de façon attrayante.

L'inspection des produits importés se fait au laboratoire principal de Montréal; le poisson blanc pêché dans les provinces centrales et une partie des produits d'importation frais, congelés et préparés sont inspectés à ce laboratoire, chez les importateurs ou dans certains entrepôts.

Le volume des produits importés soumis à l'inspection s'établit de la façon suivante (voir A ci-dessous).

Les analyses de laboratoire ont porté sur le poisson, les mollusques et les crustacés, l'eau des usines de préparation et les prélèvements faits dans les usines et les conserveries dans le but de déterminer les conditions sanitaires. Les autres travaux de laboratoire ont consisté en déterminations de comptes bactériens et autres analyses, en tests de stérilité de conserves et préparation d'extraits de mollusques pour les mesures de toxicité.

Le travail d'inspection ainsi accompli représente 5 218 inspections, 67 réinspections et 1 306 émissions de certificats d'inspection. Près de 1 200 000 livres de produits préparés au Québec ont été rejetées. Si l'on soustrait de ce nombre les 504 792 livres de hareng fumé des Iles-de-la-Madeleine, qui furent infestées par *Dermestes lardarius*, 681 066 livres de produits ont été rejetées comparativement à 1 375 761 livres en 1968.

Voici un résumé du travail d'inspection qui a été fait par le personnel des laboratoires du Service (voir B ci-dessous).

A — Produits importés soumis à l'inspection

Conserves	3 182 079	3 137 584	2 937 986
Poisson blanc	572 874	437 418	402 368
Autres produits	7 846 789	8 498 382	10 377 913

B — Travail d'inspection

Nombre d'échantillons	2 200	324	773	3 297
Analyses	5 809	650	1 279	7 738
Inspections	2 604			2 604

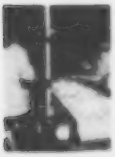

INFORMATION

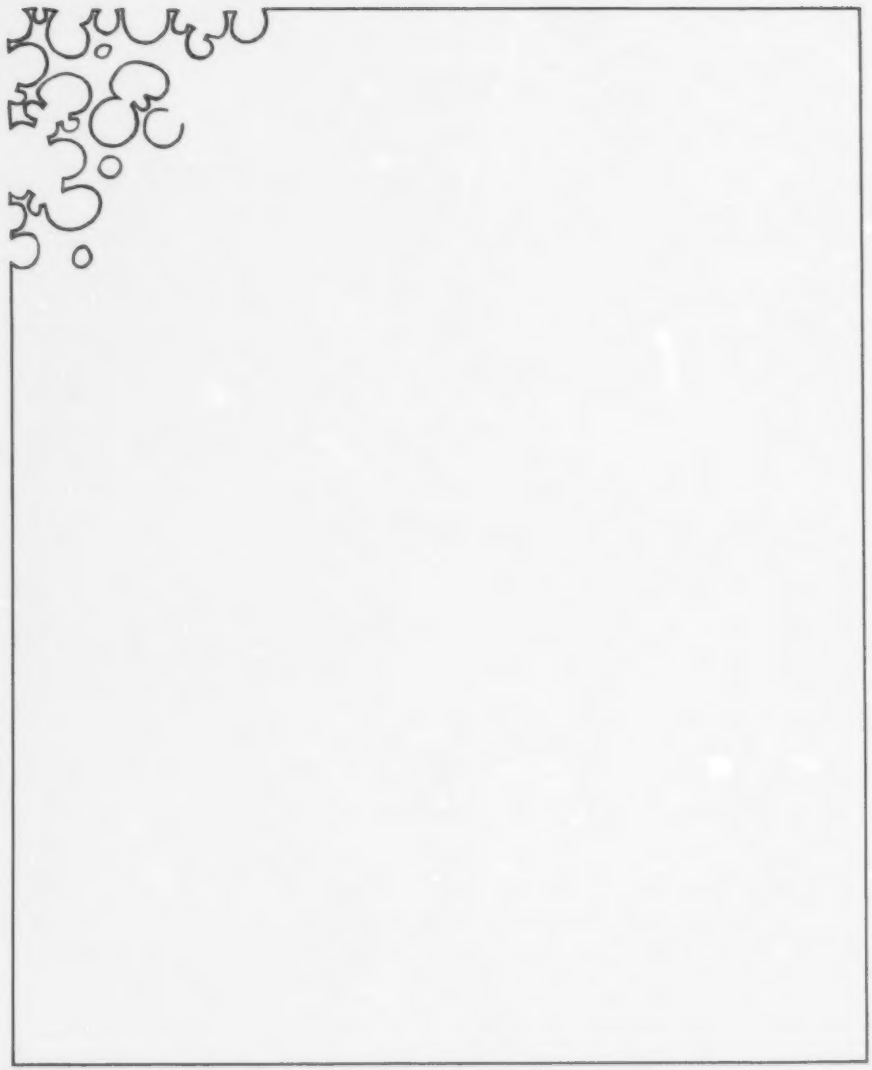

Information

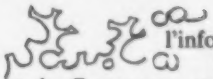

Au Service de l'information du ministère de l'Industrie et du Commerce, un agent d'information s'occupe des publications de la Direction des pêches et assume le travail d'information sur les pêches.

Voici les publications parues au cours de l'année :

Actualités marines,

vol. 13, nº 1 : 36 p.; nº 2 : 36 p.; nº 3 : 40 p.

Rapport sur les pêches 1968/69 : 112 p.

TRAVAUX
SUR LES PÊCHERIES DU QUÉBEC :

Nº 27 -
« Age, croissance et reproduction de *Pandalus montagui* (Crustacea Decapoda) ». Par Richard Couture et Pierre Trudel.

Nº 28 -
« La faune ichtyologique du Saguenay ». Par Gérard Drainville.

Nº 29 -
« Régime saisonnier des vents et des brises à Grande-Rivière (Baie-des-Chaleurs) ». Par F.-Robert Boudreault.

Nº 31 -
« Les fluctuations quantitatives du zooplancton de la Baie-des-Chaleurs (Golfe Saint-Laurent) ». Par Guy Lacroix et Gabriel Filteau.

Visitez l'Aquarium (dépliant)

Poisson, richesse de la mer sur votre table (10 fiches dans une pochette)

Recettes + poissons : 16 p.

Des communiqués ont été préparés sur l'activité des divers services et, en particulier, de l'Aquarium; sur les publications statistiques; sur les primes et les subventions aux pêches, etc.

La cuisine expérimentale est rattachée au Service de l'information; une auxiliaire principale en économie domestique y travaille avec une assistante. Au cours de l'année, elles ont rencontré plusieurs groupes féminins et se sont rendues dans plusieurs institutions d'enseignement pour présenter des démonstrations (27), accompagnées à l'occasion de projections de diapositives; 971 personnes ont assisté à ces réunions.

L'auxiliaire principale a participé activement à la campagne de publicité des produits de la pêche du Québec, entreprise en 1969 par les Magasins Co-op avec l'aide du Ministère. Elle a présenté des démonstrations devant cinq groupes importants qui comprenaient 985 personnes et collaboré à des tables rondes à ces occasions. Une émission de télévision d'une heure a été réalisée avec son concours.

Dans le domaine des expériences culinaires, l'auxiliaire principale a préparé la publication de dix nouvelles recettes sur fiches et travaillé à la rédaction d'un livre de conseils et de recettes qui sera assez important. Son travail comporte en outre une abondante correspondance, car de nombreuses demandes lui sont adressées.

STATISTIQUES

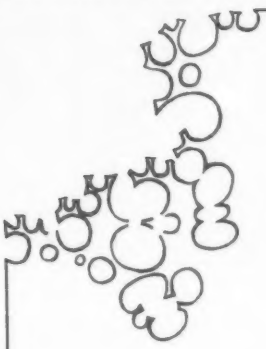

Statistiques des pêches au Québec en 1969

L'année 1969 a marqué le dénouement de la crise que traversait l'industrie de la pêche depuis 1966. Le mouvement amorcé en vue de l'exploitation d'espèces nouvelles s'est continué. L'état du marché s'est amélioré considérablement, permettant ainsi à l'industrie de la transformation de redémarrer prudemment. Deux usines de plus se sont spécialisées, l'une dans la transformation du crabe, l'autre, de la crevette. Parce que les conditions de temps n'ont guère été favorables au printemps et à l'automne, la campagne a été plus courte.

Les débarquements de poissons, de mollusques et de crustacés ont diminué de 3.7 pour cent cette année. La pêche au sébaste a été très mauvaise comparativement à 1968; les captures ont diminué de quatorze millions de livres. Par contre, les débarquements de morue ont augmenté de huit millions de livres. A cause de la rareté du sébaste, on a fait porter une plus grande partie de l'effort sur la pêche à la morue. Il y a eu diminution des captures de plie et de hareng, un million de livres pour chaque espèce. Il faut noter que les captures de hareng auraient été inférieures d'au moins dix millions de livres n'eût été le ralentissement de l'activité des usines de sous-produits des provinces atlantiques, ce qui a forcé nombre de bateaux étrangers à débarquer leur pêche aux Iles-de-la-Madeleine. La diminution des captures de homard est attribuable au mauvais temps : il y a même eu des pertes de vie aux Iles-de-la-Madeleine au plus fort de la saison du homard. Les débarquements de crabe ont quadruplé : ils sont de quatre millions de livres; ceux des pétoncles ont doublé : ils ont atteint presque le million. La pêche à la crevette est demeurée stable, une partie de l'effort de pêche étant détournée au profit de la pêche au crabe (tableau 18).

La valeur au débarquement s'est accrue de 7.1 pour cent. Cette hausse est attribuable surtout à l'augmentation des captures de crabes et de pétoncles. La diminution de la valeur du sébaste a été plus que compensée par l'augmentation de celle de la morue, espèce dont le prix à la livre est plus élevé (tableau 18).

La valeur marchande totale des produits s'est accrue de 16.5 pour cent, grâce en particulier aux produits de la morue, du pétoncle, du crabe et du homard. On peut ajouter que le raffermissement des prix du sébaste et de la plie a empêché que la baisse des captures de ces espèces n'affecte la valeur marchande totale de façon trop marquée (tableau 18).

La situation s'est considérablement améliorée en 1969 sur les marchés du poisson. Les prix de la morue, de la plie et du sébaste se sont raffermis. La demande était bonne sur le marché américain, et la concurrence des pays étrangers, moins forte. La rareté de la plie et du sébaste a réduit les réserves et fait monter les prix; cette rareté augmentait du même coup la demande d'autres produits tels ceux de la morue. La demande mondiale pour les pro-

duits de luxe a été excellente. Cependant le marché du crabe a marqué un ralentissement, l'essor rapide de cette industrie s'étant traduit par une production de qualité fort variable. En outre, on a créé aux Etats-Unis de la confusion autour des appellations commerciales du crabe de l'Atlantique.

Les statistiques indiquent que le nombre de pêcheurs a augmenté de près de 950 en 1969. Il n'y a vraisemblablement qu'une seule explication à cette augmentation : l'immatriculation obligatoire de tous les pêcheurs commerciaux. Auparavant certaines pêches ne requéraient pas de permis, alors qu'en 1969, le permis a été exigé pour tous les bateaux et tous les engins fixés au rivage, et pour tous les pêcheurs et aides-pêcheurs. Beaucoup ont acheté un permis de crainte de perdre des droits acquis ou des avantages éventuels; par ailleurs le dénombrement a été facilité du fait de l'émission de permis individuels.

Le nombre de petites embarcations a augmenté de plus de 400, vraisemblablement pour les mêmes raisons. Des investissements moindres qu'en 1968 indiquent que l'augmentation n'est pas due à l'entrée en service de bateaux neufs (tableau 19).

Le nombre de navires de 10 tonnes et plus a augmenté de 28 : 20 appartenaient à la classe de 10 à 25 tonnes, le type de bateau utilisé pour les pêches au pétoncle et au crabe. Le développement de la pêche au crabe a permis de remettre en service certains chalutiers mis au rancart : la pêche aux engins fixes est en effet beaucoup moins dure pour le bateau que le remorquage d'un chalut. Les investissements ont été considérablement réduits; un seul chalutier neuf a été mis en service. La répartition des bateaux suivant leur mode de pêche et la répartition des mises de fonds par classe de bateaux figurent aux tableaux 20 et 21. Le tableau 22 renseigne sur le travail à la pêche des différents bateaux.

Le nombre d'employés dans les usines et les entrepôts frigorifiques est le même : environ 1 600; les salaires se sont élevés approximativement à $4 600 000. On a établi le nombre d'employés en tenant compte des heures de travail.

APPENDICE:
ORGANIGRAMME
TABLEAUX
PLAN DE COMPENSATION

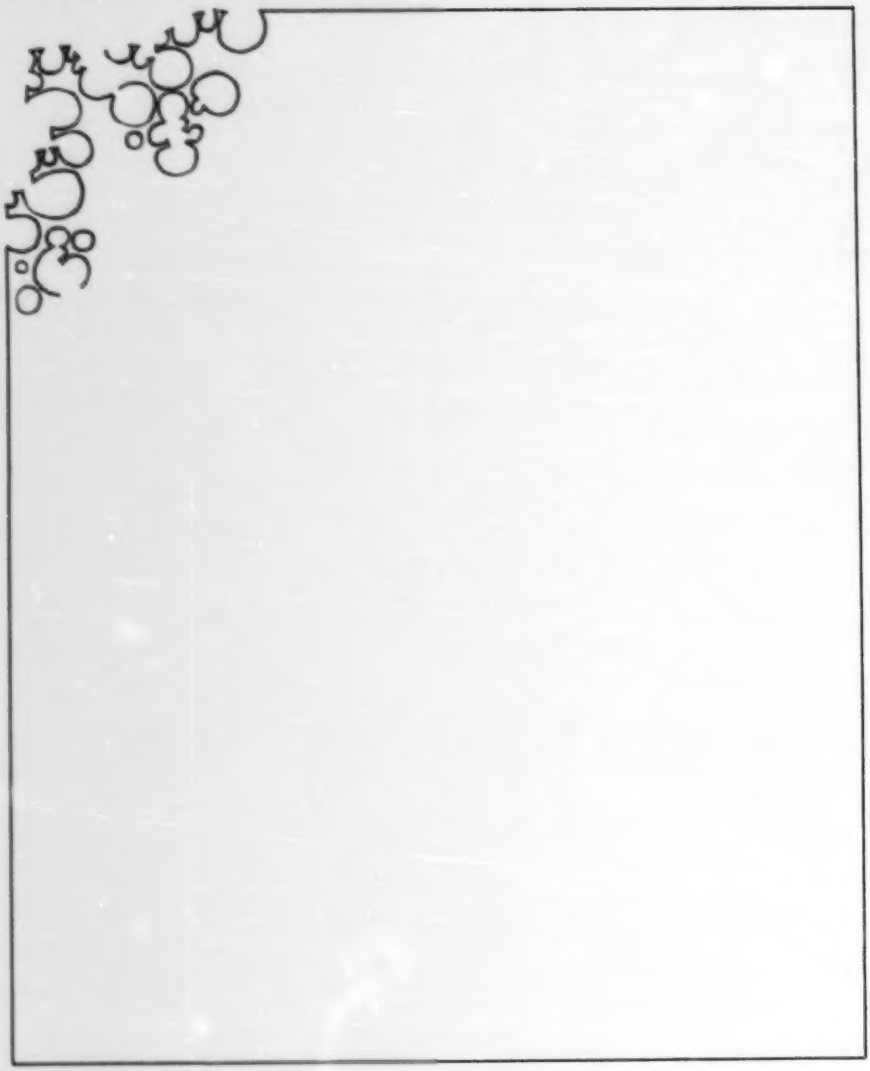

ORGANIGRAMME
1969–1970

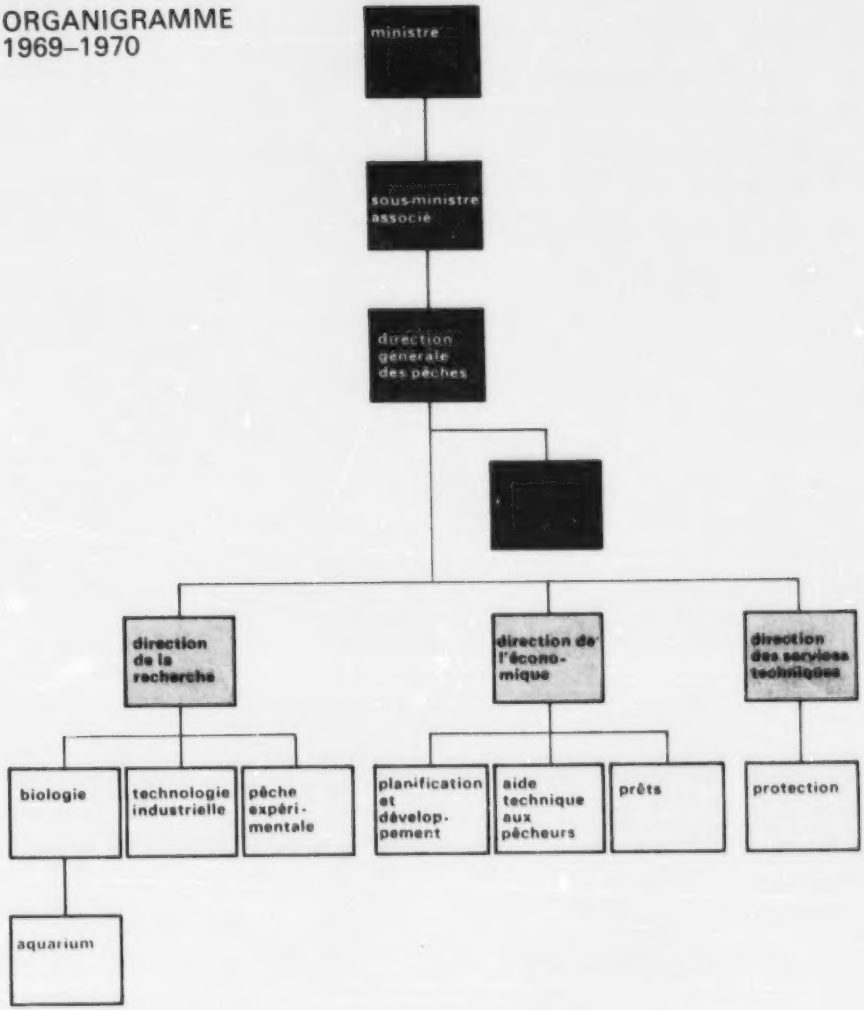

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Tableau 1.

Visites à l'Aquarium en 1969/70

	Visiteurs payants		Visiteurs non payants	Total des visiteurs	Recettes ($)	Vente du guide		Total global ($)
	adultes	enfants				nombre	recettes ($)	
Avril	3 304	648	2 433	6 384	1 716.30	156	54.60	1 771.40
Mai	7 708	2 142	11 176	21 026	4 068.20	358	125.30	4 193.50
Juin	16 912	2 080	22 938	41 930	8 664.00	591	206.85	8 870.85
Juillet	32 256	2 141	17 970	52 367	16 342.10	1 161	406.35	16 748.45
Août	31 716	2 119	18 127	51 962	16 069.90	1 119	391.65	16 461.55
Septembre	9 585	502	4 055	14 143	4 842.70	332	116.20	4 958.90
Octobre	3 432	392	2 928	8 752	2 755.20	158	55.30	2 810.50
Novembre	1 988	118	1 998	4 104	1 005.80	118	41.30	1 047.10
Décembre	661	34	535	1 230	333.90	26	9.10	343.00
Janvier	743	84	545	1 372	379.90	42	14.70	394.60
Février	1 126	73	1 361	2 560	570.30	75	26.25	596.55
Mars	2 082	487	1 327	3 896	1 089.70	79	27.65	1 117.35
	113 513	10 820	85 393	209 726	57 838.50	4 215	1 475.25	59 313.75

1. Ne figurent pas ci-dessus les personnes, au nombre de 6 587, venues assister à des conférences, des colloques ou autres réunions. Le total global atteint ainsi le chiffre de 216 313 personnes.

Tableau 1.

Visites à l'Aquarium en 1969/70

	Visiteurs payants		*Visiteurs non payants*	*Total des visiteurs*	*Recettes ($)*	*Vente du guide*		*Total global ($)*
	adultes	*enfants*				*nombre*	*recettes ($)*	
Avril	3 304	648	2 433	6 384	1 716.30	156	54.60	1 771.40
Mai	7 708	2 142	11 176	21 026	4 068.20	358	125.30	4 193.50
Juin	16 912	2 080	22 938	41 930	8 664.00	591	206.85	8 870.85
Juillet	32 256	2 141	17 970	52 367	16 342.10	1 161	406.35	16 748.45
Août	31 716	2 119	18 127	51 962	16 069.90	1 119	391.65	16 461.55
Septembre	9 585	502	4 055	14 143	4 842.70	332	116.20	4 958.90
Octobre	5 432	392	2 928	8 752	2 755.20	158	55.30	2 810.50
Novembre	1 988	118	1 998	4 104	1 005.80	118	41.30	1 047.10
Décembre	661	34	535	1 230	333.90	26	9.10	343.00
Janvier	743	84	545	1 372	379.90	42	14.70	394.60
Février	1 126	73	1 361	2 560	570.30	75	26.25	596.55
Mars	2 082	487	1 327	3 896	1 089.70	79	27.65	1 117.35
	113 513	**10 820**	**85 393**	**209 726**	**57 838.50**	**4 215**	**1 475.25**	**59 313.75**

1. Ne figurent pas ci-dessus les personnes, au nombre de 6 587, venues assister à des conférences, des colloques ou autres réunions. Le total global atteint ainsi le chiffre de 216 313 personnes.

Tableau 2.

Primes à la productivité. Exercice 1969/70

	Remboursements inférieurs ou égaux au quinzième du prêt original		Remboursements supérieurs au quinzième du prêt original		
	Nombre de bateaux	Prime[1] ($)	Nombre de bateaux	Prime[2] ($)	Prime totale ($)
Gaspésiennes	40	15 924	23	29 853	45 777
Palangriers	3	949	3	3 106	4 055
Chalutiers de 60 pieds	50	66 815	29	88 031	154 846
Total	93	83 688	55	120 990	204 678

1. 50¢ par dollar remboursé.
2. $2 par dollar remboursé.

Tableau 3.

Subventions pour l'achat de filets maillants. Nombre par région et valeur. Exercices 1967/70

Exercice	Gaspésie	Baie-de-la-Madeleine	Duplessis et Bas-Saguenay	Total	Valeur ($)
1967/68	2 541	200	597	3 338	71 105
1968/69	2 643	366	410	3 419	70 678[1]
1969/70	2 532	327	355	3 214	58 289[2]

1. Un montant de $3 000 restait à payer à la fermeture des livres.
2. Un montant de $222 reste à payer à la fermeture des livres.

Tableau 4.

Flotte de pêche côtière. Subventions pour la construction de barques de pêche et l'achat de moteurs marins. Nombre et valeur par région. Exercices 1967/70

	[illegible]								
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1967/68	8	4	3 756	3		832	32[1]	42	39 343[1]
1968/69	22	15	11 634	5	1	1 721	27	23	16 620
1969/70	22	7	8 792	29	3	9 516	15	17	10 848

1. Sept bateaux côtiers polyvalents ont été construits à l'aide d'une subvention globale de $18 151.

Tableau 5.

Flotte de pêche côtière. Primes d'assurance payées par le Québec à l'administration du Plan fédéral d'indemnités aux pêcheurs. Exercice 1969/70

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Côte-Nord	533	594 725	4 979	4	1 232
Gaspésie	410	1 075 300	12 838	34	12 585
Iles-de-laMadeleine	476	1 495 475	17 654	7	9 460
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Tableau 2.

Primes à la productivité. Exercice 1969/70

	Remboursements inférieurs ou égaux au quinzième du prêt original		*Remboursements supérieurs au quinzième du prêt original*		
	Nombre de bateaux	*Prime*[1] *($)*	*Nombre de bateaux*	*Prime*[2] *($)*	*Prime totale ($)*
Gaspésiennes	40	15 924	23	29 853	45 777
Palangriers	3	949	3	3 106	4 055
Chalutiers de 60 pieds	50	66 815	29	88 031	154 846
Total	**93**	**83 688**	**55**	**120 990**	**204 678**

1. 50c par dollar remboursé.
2. $2 par dollar remboursé.

Tableau 3.

Subventions pour l'achat de filets maillants. Nombre par région et valeur. Exercices 1967/70

Exercice	*Gaspésie*	*Iles-de-la-Madeleine*	*Duplessis et Bas-Saguenay*	*Total*	*Valeur ($)*
1967/68	2 541	200	597	3 338	71 105
1968/69	2 643	366	410	3 419	70 678[1]
1969/70	2 532	327	355	3 214	58 289[2]

1. Un montant de $3 000 restait à payer à la fermeture des livres.
2. Un montant de $222 reste à payer à la fermeture des livres.

Tableau 4.

Flotte de pêche côtière. Subventions pour la construction de barques de pêche et l'achat de moteurs marins. Nombre et valeur par région. Exercices 1967/70

Exercice	Côte-Nord du Saint-Laurent			Gaspésie			Iles-de-la-Madeleine		
	Barques	Moteurs	Subventions ($)	Barques	Moteurs	Subventions ($)	Barques	Moteurs	Subventions ($)
1967/68	8	4	3 756	3		832	32[1]	42	39 343[1]
1968/69	22	15	11 634	5	1	1 721	27	23	16 620
1969/70	22	7	8 792	29	3	9 516	15	17	10 848

1. Sept bateaux côtiers polyvalents ont été construits à l'aide d'une subvention globale de $18 151.

Tableau 5.

Flotte de pêche côtière. Primes d'assurance payées par le Québec à l'administration du Plan fédéral d'indemnités aux pêcheurs. Exercice 1969/70

Région	Polices émises	Valeur des bateaux ($)	Primes ($)	Nombre	Indemnités Coût ($)
Côte-Nord	533	594 725	4 979	4	1 232
Gaspésie	410	1 075 300	12 838	34	12 585
Iles-de-laMadeleine	476	1 495 475	17 654	7	9 460
Total	**1 419**	**3 165 500**	**35 471**	**45**	**23 277**

Tableau 6.

Flotte de pêche hauturière. Sommes consacrées par le Gouvernement du Québec à l'assurance de la flotte et valeur des bateaux. Exercices 1967/70

Exercice	*Valeur des bateaux ($)*	*Primes ($)*
1967/68	14 289 690	626 449[1]
1968/69	14 205 520	857 055[1]
1969/70[1]	5 326 137	149 854[1]
1969/70[2]	6 548 863	300 000[2]

1. Primes versées à des sociétés privées.
2. Disponibilités budgétaires autorisées en vertu du plan de compensation pour avaries aux bateaux de pêche.

Tableau 7.

Flotte de pêche hauturière. Indemnités d'assurances payées aux propriétaires de bateaux. Exercices 1967/70

Exercice	*Demandes d'indemnités*	*Dommages*		*Indemnités ($)*
		Pertes totales	*Autres*	
1967/68	16	1	15	125 509
1968/69	37	1	36	247 405
1969/70	19	2	17	264 157[1]

1. Seules les sommes versées par le Québec en vertu du Plan de compensation du Gouvernement sont inscrites ici, les sociétés privées n'ayant pas soumis de rapport.

Tableau 8.

Prêts consentis en vertu de la réglementation du crédit maritime. Exercice 1969/70

Région	*Prêts en vigueur au 30/9/69*		*Prêts consentis en 1969/70*		*Solde dû au 30/3/70*
	Nombre	*Valeur ($)*	*Nombre*	*Valeur ($)*	*($)*
Gaspésie	108	354 224	11	21 515	170 645
Iles-de-la-Madeleine	320	643 852	36	100 250	407 801
Côte-Nord	55	43 625	1	879	36 073
Total	**483**	**1 041 701**	**48**	**122 644**	**614 519**

Tableau 6.

Flotte de pêche hauturière. Sommes consacrées par le Gouvernement du Québec à l'assurance de la flotte et valeur des bateaux. Exercices 1967/70

1967/68	14 289 690	626 449[1]
1968/69	14 205 520	857 055[1]
1969/70[1]	5 326 137	149 854[1]
1969/70[2]	6 548 863	300 000[2]

1. Primes versées à des sociétés privées.
2. Disponibilités budgétaires autorisées en vertu du plan de compensation pour avaries aux bateaux de pêche.

Tableau 7.

Flotte de pêche hauturière. Indemnités d'assurances payées aux propriétaires de bateaux. Exercices 1967/70

1967/68	16	1	15	125 509
1968/69	37	1	36	247 405
1969/70	19	2	17	264 157[1]

1. Seules les sommes versées par le Québec en vertu du Plan de compensation du Gouvernement sont inscrites ici, les sociétés privées n'ayant pas soumis de rapport.

Tableau 8.

Prêts consentis en vertu de la réglementation du crédit maritime. Exercice 1969/70

Région	Prêts en vigueur au 30/9/69		Prêts consentis en 1969/70		Solde dû au 30/3/70 ($)
	Nombre	Valeur ($)	Nombre	Valeur ($)	
Gaspésie	108	354 224	11	21 515	170 645
Iles-de-la-Madeleine	320	643 852	36	100 250	407 801
Côte-Nord	55	43 625	1	879	36 073
Total	483	1 041 701	48	122 644	614 519

Tableau 9.

Paiements, remboursements, recouvrements et autres opérations financières relatives aux prêts consentis aux pêcheurs par le Gouvernement du Québec. Exercice 1969/70

Solde des comptes recevables au 1/4/69			**10 924 356.31**
Paiements			
Prêts à la construction	27 201.00		
Prêts à la réparation (ordinaires)	17 605.34		
Prêts à la réparation, remboursables par remises add. de 6%	247 955.82	292 762.16	+ 292 762.16
Remboursements			
Remises de 14% sur la valeur brute au débarquement	683 193.32		
Remises add. de 6% sur la valeur brute au débarquement	78 161.22		
Remises pour saisons antérieures	125 388.99	886 743.53	
Autres remboursements			
Subside canadien sur sennes bourses (Margie Barry)	6 666.66		
Ventes de bateaux mis au rancart (5)	10 375.00		
Versement initial. Achat de bateaux de pêche (11)	28 199.00		
Dépôt de 10%. Prêts à la réparation (5)	3 252.00		
Vente de chalutiers (2)	99 428.27	147 920.93	
Revente de bateaux (12)		180 557.64	
Montants radiés des livres			
Bateaux mis au rancart (5)	179 028.58		
Bateaux transférés (2)	117 309.30		
Primes à l'augmentation de la productivité	204 678.73	501 016.61	— 1 716 238.71
Solde des comptes recevables au 31 mars 1970			**9 500 879.76**

Tableau 10.

Primes à la diversification de la pêche côtière et bénéficiaires, répartis suivant le volume des captures par bateau. Iles-de-la-Madeleine. Exercice 1969/70

	Total	*10-14.9*[1]	*15-24.9*	*25-34.9*	*35-44.9*	*45-49.9*	*50-74.9*	*75-99.9*	*100+*
Nombre de bateaux	93	14	25	15	19	5	11	1	3
Membres d'équipage (capitaines non compris)	121	16	31	19	29	7	14	1	4
Captures (livres)	3 187 916	174 575	470 669	429 966	739 769	244 015	624 831	86 178	417 913
Captures moyennes (livres)									
par bateau	34 278	12 470	18 827	28 664	38 935	48 803	56 802	86 178	139 304
par homme	14 897	5 819	8 405	12 646	15 411	20 334	24 993	43 089	59 701
Primes									
valeur totale ($)	65 719.87	1 745.75	7 060.08	8 599.32	18 494.27	7 320.45	16 500.00	1 500.00	4 500.00
valeur moyenne par bateau	706.67	124.70	282.40	573.29	973.38	1 464.09	1 500.00	1 500.00	1 500.00
valeur moyenne par pêcheur	307.10	58.19	126.07	252.92	377.43	610.03	660.03	750.00	642.85
Longueur des bateaux :									
20 pieds à 24.9 pieds	1		1						
25 pieds à 29.9 pieds	63	10	20	10	9	4	7	1	2
30 pieds à 34.9 pieds	19	3	3	5	5		3		
35 pieds à 39.9 pieds	5	1			2	1			1
40 pieds à 44.9 pieds	4		1		2		1		
45 pieds à 50.00 pieds	1				1				

1. En milliers de livres de poisson.

Tableau 9.

Paiements, remboursements, recouvrements et autres opérations financières relatives aux prêts consentis aux pêcheurs par le Gouvernement du Québec. Exercice 1969/70

Solde des comptes recevables au 1/4/69			**10 924 356.31**
Paiements			
Prêts à la construction	27 201.00		
Prêts à la réparation (ordinaires)	17 605.34		
Prêts à la réparation, remboursables par remises add. de 6%	247 955.82	292 762.16	+ **292 762.16**
Remboursements			
Remises de 14% sur la valeur brute au débarquement	683 193.32		
Remises add. de 6% sur la valeur brute au débarquement	78 161.22		
Remises pour saisons antérieures	125 388.99	886 743.53	
Autres remboursements			
Subside canadien sur sennes bourses (Margie Barry)	6 666.66		
Ventes de bateaux mis au rancart (5)	10 375.00		
Versement initial. Achat de bateaux de pêche (11)	28 199.00		
Dépôt de 10%. Prêts à la réparation (5)	3 252.00		
Vente de chalutiers (2)	99 428.27	147 920.93	
Revente de bateaux (12)		180 557.64	
Montants radiés des livres			
Bateaux mis au rancart (5)	179 028.58		
Bateaux transférés (2)	117 309.30		
Primes à l'augmentation de la productivité	204 678.73	501 016.61	— **1 716 238.71**
Solde des comptes recevables au 31 mars 1970			**9 500 879.76**

Tableau 10.

Primes à la diversification de la pêche côtière et bénéficiaires, répartis suivant le volume des captures par bateau. Iles-de-la-Madeleine. Exercice 1969/70

	Total	*10-14.9*[1]	*15-24.9*	*25-34.9*	*35-44.9*	*45-49.9*	*50-74.9*	*75-99.9*	*100+*
Nombre de bateaux	93	14	25	15	19	5	11	1	3
Membres d'équipage (capitaines non compris)	121	16	31	19	29	7	14	1	4
Captures (livres)	3 187 916	174 575	470 669	429 966	739 769	244 015	624 831	86 178	417 913
Captures moyennes (livres)									
par bateau	34 278	12 470	18 827	28 664	38 935	48 803	56 802	86 178	139 304
par homme	14 897	5 819	8 405	12 646	15 411	20 334	24 993	43 089	59 701
Primes									
valeur totale ($)	65 719.87	1 745.75	7 060.08	8 599.32	18 494.27	7 320.45	16 500.00	1 500.00	4 500.00
valeur moyenne par bateau	706.67	124.70	282.40	573.29	973.38	1 464.09	1 500.00	1 500.00	1 500.00
valeur moyenne par pêcheur	307.10	58.19	126.07	252.92	377.43	610.03	660.03	750.00	642.85
Longueur des bateaux :									
20 pieds à 24.9 pieds	1		1						
25 pieds à 29.9 pieds	63	10	20	10	9	4	7	1	2
30 pieds à 34.9 pieds	19	3	3	5	5		3		
35 pieds à 39.9 pieds	5	1			2	1			1
40 pieds à 44.9 pieds	4		1		2		1		
45 pieds à 50.00 pieds	1				1				

1. En milliers de livres de poisson.

Tableau 11.

Primes à la diversification de la pêche côtière et bénéficiaires, répartis suivant le volume des captures par bateau. Gaspésie. Exercice 1969/70

	Total	*10-14.9*[1]	*15-24.9*	*25-34.9*	*35-44.9*	*45-49.9*	*50-74.9*	*75-99.9*	*100+*
Bateaux[2]	152	34	40	22	16	4	21	5	10
Equipage (capitaines non compris)	113	19	20	13	15	4	21	4	17
Captures (livres)	6 062 455	419 633	776 897	623 403	635 285	189 265	1 305 634	416 359	1 695 979
Capture moyennes (livres)									
par bateau	39 884	12 343[2]	19 422	28 336	39 705	47 316	62 173	83 271	169 598
par homme	22 877	7 917	12 948	17 811	20 493	23 658	31 086	46 262	62 814
Primes									
valeur totale ($)	103 877.98	4 196.33	11 653.52	12 468.06	15 882.12	5 677.95	31 500.00	7 500.00	15 000.00
valeur moyenne par bateau	683.41	123.42	291.34	566.73	992.63	1 419.49	1 500.00	1 500.00	1 500.00
valeur moyenne par pêcheur	386.72	79.17	194.22	356.23	512.32	709.74	750.00	833.00	555.00
Longueur des bateaux :									
18 pieds à 24.9 pieds	54	17	11	13	6	1	5		1
25 pieds à 29.9 pieds	63	16	22	7	6	2	6	3	1
30 pieds à 34.9 pieds	20	1	6	1	1	1	6	2	2
35 pieds à 39.9 pieds	5		1		1		2		1
40 pieds à 44.9 pieds	4			1	1		1		1
45 pieds à 50.9 pieds	6				1		1		4

1. En milliers de livres de poisson
2. Il faut ajouter à ce nombre quarante« Gaspésiennes » qui, avec 130 hommes, capitaines et membres d'équipage, ont débarqué des captures de « 245 971 livres et se sont mérité une prime totale de $32 430.

Tableau 12.

Equipes d'armement. Répartition mensuelle par port des sommes versées par le Ministère. Exercice 1969/70

Mois	*Cap-aux-Meules*[1] *($)*	*Cap-aux-Meules*[1] *($)*	*Rivière-au-Renard* *($)*	*Newport* *($)*	*Sandy Beach* *($)*
Avril	2 622.06		1 972.12		
Mai	3 711.65	1 030.32	3 393.61	4 547.16	
Juin	3 503.36	1 229.44	5 346.70	4 358.73	
Juillet	3 601.22	1 209.10	7 998.26	5 249.88	1 854.53[2]
Août	4 061.79	1 389.19	6 149.50	4 089.52	926.54
Septembre	3 623.11	1 006.69	6 168.05	4 958.20	785.61
Octobre	3 451.86	1 188.71	8 375.80	4 123.76	1 503.81
Novembre	3 108.85	848.63	6 433.77	3 565.76	491.05
Décembre	3 280.79	2 097.92	4 162.19	2 674.50	135.00
Janvier	2 183.88			372.80	
Février	2 270.29			351.35	
Mars	2 751.93			298.24	
Total	**40 000.00**	**10 000.00**	**50 000.00**	**34 589.90**	**5 696.54**

1. Il y a deux équipes à Cap-aux-Meules, gérées par deux entreprises différentes.
2. Cette somme comprend les paiements de mai et de juin.

Tableau 11.

Primes à la diversification de la pêche côtière et bénéficiaires, répartis suivant le volume des captures par bateau. Gaspésie. Exercice 1969/70

	Total	*10-14.9*[1]	*15-24.9*	*25-34.9*	*35-44.9*	*45-49.9*	*50-74.9*	*75-99.9*	*100+*
Bateaux[2]	152	34	40	22	16	4	21	5	10
Equipage (capitaines non compris)	113	19	20	13	15	4	21	4	17
Captures (livres)	6 062 455	419 633	776 897	623 403	635 285	189 265	1 305 634	416 359	1 695 979
Capture moyennes (livres)									
par bateau	39 884	12 343[2]	19 422	28 336	39 705	47 316	62 173	83 271	169 598
par homme	22 877	7 917	12 948	17 811	20 493	23 658	31 086	46 262	62 814
Primes									
valeur totale ($)	103 877.98	4 196.33	11 653.52	12 468.06	15 882.12	5 677.95	31 500.00	7 500.00	15 000.00
valeur moyenne par bateau	683.41	123.42	291.34	566.73	992.63	1 419.49	1 500.00	1 500.00	1 500.00
valeur moyenne par pêcheur	386.72	79.17	194.22	356.23	512.32	709.74	750.00	833.00	555.00
Longueur des bateaux :									
18 pieds à 24.9 pieds	54	17	11	13	6	1	5		1
25 pieds à 29.9 pieds	63	16	22	7	6	2	6	3	1
30 pieds à 34.9 pieds	20	1	6	1	1	1	6	2	2
35 pieds à 39.9 pieds	5		1		1		2		1
40 pieds à 44.9 pieds	4			1	1		1		1
45 pieds à 50.9 pieds	6				1		1		4

1. En milliers de livres de poisson
2. Il faut ajouter à ce nombre quarante« Gaspésiennes » qui, avec 130 hommes, capitaines et membres d'équipage, ont débarqué des captures de 8 245 971 livres et se sont mérité une prime totale de $32 430.

Tableau 12.

Equipes d'armement. Répartition mensuelle par port des sommes versées par le Ministère. Exercice 1969/70

Mois	Cap-aux-Meules[1] ($)	Cap-aux-Meules[1] ($)	Rivière-au-Renard ($)	Newport ($)	Sandy Beach ($)
Avril	2 622.06		1 972.12		
Mai	3 711.65	1 030.32	3 393.61	4 547.16	
Juin	3 503.36	1 229.44	5 346.70	4 358.73	
Juillet	3 601.22	1 209.10	7 998.26	5 249.88	1 854.53[2]
Août	4 061.79	1 389.19	6 149.50	4 089.52	926.54
Septembre	3 623.11	1 006.69	6 168.05	4 958.20	785.61
Octobre	3 451.86	1 188.71	8 375.80	4 123.76	1 503.81
Novembre	3 108.85	848.63	6 433.77	3 565.76	491.05
Décembre	3 280.79	2 097.92	4 162.19	2 674.50	135.00
Janvier	2 183.88			372.80	
Février	2 270.29			351.35	
Mars	2 751.93			298.24	
Total	40 000.00	10 000.00	50 000.00	34 589.90	5 696.54

1. Il y a deux équipes à Cap-aux-Meules, gérées par deux entreprises différentes.
2. Cette somme comprend les paiements de mai et de juin.

Tableau 13.

Nombre de permis émis pour 1969/70[1]

Espèce	*Engin*	*Nombre de permis*	*Description de l'engin*	*Revenu ($)*
Espèces non protégées	opérateur	718		1 436.00
Anguille	filet	3	60 brasses	6.00
Eperlan	filet maillant	269	12 586 brasses	366.00
	seine	58	2 135 brasses	174.00
	trappes	74	128 trappes	384.00
Esturgeon	filet maillant	12	192 brasses	19.20
Hareng	trappes	31	3 962 brasses	396.20
	seine	6	900 brasses	90.00
Homard	casiers	780	181 128 casiers	1 560.00
Maquereau	seine	4		4.00
Morue	trappes	161	4 425½ brasses	2 212.75
	filet maillant	579	203 955 brasses	2 039.55
Pétoncle	chalut	164		164.00
Phoque	pêche	76	9 743 brasses	760.00
	filet de fond	80	10 096 brasses	99.50
Poule de mer	filet	2	150 brasses	1.50
Truite de mer	filet	543	15 944 brasses	797.20
Autres poissons	filet maillant	53	1 866 brasses	186.60
	seine	28	738 brasses	73.80
	fascine & broche	1 021	60 597½ brasses	6 059.75
	extension	51	3 479 brasses	347.90
	ligne dormante	69	14 350 hameçons	210.50
	verveux	89	466 verveux	727.30
Phoque	chasse	757		757.00
Total				**18 872.75**
Droits de protection		1		200.00
Immatriculation		3 389		10 167.00
Permis d'aide-pêcheur		2 300		2 300.00
Total global		**11 318**		**31 539.75**

1. Cent permis de chalutage ont été émis au nom du ministère des Pêches et des Forêts du Canada.

Tableau 14.

Immatriculation des bateaux et permis d'aide-pêcheur par district

District	*Description du territoire*	*Immatriculations*	*Aides-pêcheurs*	*Nombre de pêcheurs*
1	Comté de Bonaventure	330	284	614
2	Comtés de Gaspé-Sud et de Gaspé-Nord	679	668	1 347
3	Comtés de Matane, de Rimouski, de Rivière-du-Loup et de Kamouraska	273	134	407
4	Comtés de l'Islet, de Montmagny, de Bellechasse, de Lévis, de Lotbinière, de Nicolet, de Champlain, de Portneuf, de Québec, de Montmorency, de Charlevoix	367	22	389
5	Région s'étendant de la rivière Saguenay à la rivière Moisie	314	53	367
6	Région s'étendant de la rivière Moisie à la rivière Kégaska, incluant l'île d'Anticosti	199	107	306
7	Région s'étendant de la rivière Kégaska à Blanc-Sablon	618	266	884
8	Iles-de-la-Madeleine	609	766	1 375
Total		**3 389**	**2 300**	**5 689**

Tableau 13.

Nombre de permis émis pour 1969/70[1]

Espèce	*Engin*	*Nombre de permis*	*Description de l'engin*	*Revenu ($)*
Espèces non protégées	opérateur	718		1 436.00
Anguille	filet	3	60 brasses	6.00
Eperlan	filet maillant	269	12 586 brasses	366.00
	seine	58	2 135 brasses	174.00
	trappes	74	128 trappes	384.00
Esturgeon	filet maillant	12	192 brasses	19.20
Hareng	trappes	31	3 962 brasses	396.20
	seine	6	900 brasses	90.00
Homard	casiers	780	181 128 casiers	1 560.00
Maquereau	seine	4		4.00
Morue	trappes	161	4 425½ brasses	2 212.75
	filet maillant	579	203 955 brasses	2 039.55
Pétoncle	chalut	164		164.00
Phoque	pêche	76	9 743 brasses	760.00
	filet de fond	80	10 096 brasses	99.50
Poule de mer	filet	2	150 brasses	1.50
Truite de mer	filet	543	15 944 brasses	797.20
Autres poissons	filet maillant	53	1 866 brasses	186.60
	seine	28	738 brasses	73.80
	fascine & broche	1 021	60 597½ brasses	6 059.75
	extension	51	3 479 brasses	347.90
	ligne dormante	69	14 350 hameçons	210.50
	verveux	89	466 verveux	727.30
Phoque	chasse	757		757.00
Total				**18 872.75**
Droits de protection		1		200.00
Immatriculation		3 389		10 167.00
Permis d'aide-pêcheur		2 300		2 300.00
Total global		**11 318**		**31 539.75**

1. Cent permis de chalutage ont été émis au nom du ministère des Pêches et des Forêts du Canada.

Tableau 14.

Immatriculation des bateaux et permis d'aide-pêcheur par district

District	*Description du territoire*	*Immatriculations*	*Aides-pêcheurs*	*Nombre de pêcheurs*
1	Comté de Bonaventure	330	284	614
2	Comtés de Gaspé-Sud et de Gaspé-Nord	679	668	1 347
3	Comtés de Matane, de Rimouski, de Rivière-du-Loup et de Kamouraska	273	134	407
4	Comtés de l'Islet, de Montmagny, de Bellechasse, de Lévis, de Lotbinière, de Nicolet, de Champlain, de Portneuf, de Québec, de Montmorency, de Charlevoix	367	22	389
5	Région s'étendant de la rivière Saguenay à la rivière Moisie	314	53	367
6	Région s'étendant de la rivière Moisie à la rivière Kégaska, incluant l'île d'Anticosti	199	107	306
7	Région s'étendant de la rivière Kégaska à Blanc-Sablon	618	266	884
8	Iles-de-la-Madeleine	609	766	1 375
Total		**3 389**	**2 300**	**5 689**

Tableau 15.

Nombre de milles parcourus en automobile par les agents de protection en 1969/70

District	*Description du territoire*	*Nombre d'agents*	*Milles parcourus*
1	Comté de Bonaventure	9	25 344
2	Comtés de Gaspé-Sud et de Gaspé-Nord	12	46 716
3	Comtés de Matane, de Rimouski, de Rivière-du-Loup et de Kamouraska	5	29 680
4	Comtés de l'Islet, de Montmagny, de Bellechasse, de Lévis, de Lotbinière, de Nicolet, de Champlain, de Portneuf, de Québec, de Montmorency, de Charlevoix	6	26 954
5	Région s'étendant de la rivière Saguenay à la rivière Moisie	4	45 872
6	Région s'étendant de la rivière Moisie à la rivière Kégaska, incluant l'île d'Anticosti	5	3 947
7	Région s'étendant de la rivière Kégaska à Blanc-Sablon	9	
8	Iles-de-la-Madeleine	13	35 664
Total		63	224 677

Tableau 16.

Résumé des déplacements des bateaux-patrouilleurs en 1969/70

Nom du bateau	*Territoire*	*Milles nautiques parcourus*	*Heures de marche*
Feu Follet	Trois-Rivières à Matamek		
	Nicolet à Cap-Chat	8 257	1 079
Sébaste	Cap-Chat à Pointe-Maquereau, Banc de		
	l'Orphelin, Banc des Américains	18 792	2 128
S.P. *Belle-Ile*	Kégaska à Blanc-Sablon	12 468	1 288
S.P. *Entrée*	Iles-de-la-Madeleine	5 081	1 136
S.P. *Bonaventure*	Campbellton à Pointe-Maquereau	14 090	1 758
S.P. *Gaspé*	Rivière-au-Renard à Pointe-Maquereau	7 901	1 172
S.P. *Madelinot*	Iles-de-la-Madeleine	3 689	898
S.P. *Québec*	Iles-de-la-Madeleine	9 105	2 018
S.P. *Jacques-Cartier*	Matamek à Kégaska, Ile d'Anticosti	13 321	1 523
Total		**92 704**	**13 000**

Tableau 15.

Nombre de milles parcourus en automobile par les agents de protection en 1969/70

District	*Description du territoire*	*Nombre d'agents*	*Milles parcourus*
1	Comté de Bonaventure	9	25 344
2	Comtés de Gaspé-Sud et de Gaspé-Nord	12	46 716
3	Comtés de Matane, de Rimouski, de Rivière-du-Loup et de Kamouraska	5	29 680
4	Comtés de l'Islet, de Montmagny, de Bellechasse, de Lévis, de Lotbinière, de Nicolet, de Champlain, de Portneuf, de Québec, de Montmorency, de Charlevoix	6	26 954
5	Région s'étendant de la rivière Saguenay à la rivière Moisie	4	45 872
6	Région s'étendant de la rivière Moisie à la rivière Kégaska, incluant l'île d'Anticosti	5	3 947
7	Région s'étendant de la rivière Kégaska à Blanc-Sablon	9	
8	Iles-de-la-Madeleine	13	35 664
Total		**63**	**214 177**

Tableau 16.

Résumé des déplacements des bateaux-patrouilleurs en 1969/70

Nom du bateau	*Territoire*	*Milles nautiques parcourus*	*Heures de marche*
Feu Follet	Trois-Rivières à Matamek Nicolet à Cap-Chat	8 257	1 079
Sébaste	Cap-Chat à Pointe-Maquereau, Banc de l'Orphelin, Banc des Américains	18 792	2 128
S.P. *Belle-Ile*	Kégaska à Blanc-Sablon	12 468	1 288
S.P. *Entrée*	Iles-de-la-Madeleine	5 081	1 136
S.P. *Bonaventure*	Campbellton à Pointe-Maquereau	14 090	1 758
S.P. *Gaspé*	Rivière-au-Renard à Pointe-Maquereau	7 901	1 172
S.P. *Madelinot*	Iles-de-la-Madeleine	3 689	898
S.P. *Québec*	Iles-de-la-Madeleine	9 105	2 018
S.P. *Jacques-Cartier*	Matamek à Kégaska, Ile d'Anticosti	13 321	1 523
Total		**92 704**	**13 000**

Tableau 17.

Nombre et nature des infractions aux lois des pêches commises en 1969/70 et sanctions appliquées

Objet	*Description de l'infraction*	*Nombre de cas*	*Amende ($)*
Coques	Pêche en zone interdite	2	14
Homard	Pêche illégale	23	411
	Pêche de petits homards ou de femelles oeuvées	96	681
Pétoncles	Pêche en période de fermeture	40	217
Saumon	Pêche sans permis	1	
	Pêche en période de fermeture (hebdomadaire)	40	384
Truite de mer	Pêche sans permis	1	7
	Mailles non réglementaires	1	7
Chalutage	En zone prohibée	3	12
Engin de pêche	Engin non identifié	13	91
	Surplus de longueur	3	12
Bateaux non immatriculés		3	12
Autres	Pêche sans permis ou illégale	17	162
Total		**243**	**2 010**

Engins de pêche saisis, le propriétaire étant demeuré inconnu : 1 776 casiers à homard, 9 filets à truite de mer, 1 filet à éperlan, 9 filets à saumon, 2 lignes dormantes, 2 filets à hareng.

Tableau 18.

Captures, valeur au débarquement et valeur marchande, 1968 et 1969

	Captures (100 livres)		*Valeur au débarquement ($)*		*Valeur marchande ($)*	
	1968	*1969*	*1968*	*1969*	*1968*	*1969*
Morue	520 313	601 101	2 122 043	2 490 868	3 967 155	4 844 203
Ailefin	467	31	2 802	184	4 290	517
Goberge	6	6	12	18	[1]	59
Merluche	4 396	3 341	8 047	8 630	34 330	25 076
Sébaste	713 992	575 242	1 923 835	1 643 535	4 177 418	4 029 491
Poisson-Loup	2 091	953	8 061	3 791	14 024	9 525
Flétan	2 848	2 491	68 800	63 532	96 413	111 774
Plie	78 852	67 961	265 485	237 722	588 823	701 483
Turbot	9 531	7 248	19 138	14 505	[1]	50 425
Hareng	584 063	570 657	536 894	549 004	618 083	575 719
Maquereau	13 296	3 520	62 778	17 589	99 930	34 033
Saumon	4 236	3 811	293 049	309 735	402 961	419 517
Eperlan	10 363	8 447	100 336	70 341	180 466	121 566
Capelan	1 364	3 468	1 907	6 565	3 441	9 878
Poulamon	186		928		1 860	
Sardine	968	1 603	4 840	8 015	9 672	16 030
Truite de mer	191	353	6 170	10 720	14 824	16 039
Poule de mer	12	369	60	1 845	120	3 690
Anguille	5 950	7 269	223 632	290 382	223 642	508 830
Crevettes	6 628	6 605	95 561	105 569	315 128	248 276
Homard	28 078	23 861	1 748 382	1 555 107	2 159 890	2 617 847
Crabe	10 167	41 661	98 582	364 489	230 981	782 644
Coques	6 268	5 550	27 511	24 943	82 849	68 223
Pétoncles	4 219	9 801	368 260	826 925	456 393	1 051 801
Buccins	4 902	1 705	21 237	8 827	69 706	28 862
Divers	13 460	4 061	3 702	1 113	[2]	[2]
Total	**2 026 842**	**1 951 115**	**8 012 052**	**8 613 954**	**13 835 414**	**16 275 508**
Loups-marins (nombre)	22 438	7 770	103 965	75 995	111 588	87 545
Sous-produits					1 468 820	1 590 888
Valeur totale			**8 116 017**	**8 689 949**	**15 415 822**	**17 953 941**

1. Moins de trois producteurs.
2. Transformé en sous-produits.

Tableau 17.

Nombre et nature des infractions aux lois des pêches commises en 1969/70 et sanctions appliquées

Objet	*Description de l'infraction*	*Nombre de cas*	*Amende ($)*
Coques	Pêche en zone interdite	2	14
Homard	Pêche illégale	23	411
	Pêche de petits homards ou de femelles oeuvées	96	681
Pétoncles	Pêche en période de fermeture	40	217
Saumon	Pêche sans permis	1	
	Pêche en période de fermeture (hebdomadaire)	40	384
Truite de mer	Pêche sans permis	1	7
	Mailles non réglementaires	1	7
Chalutage	En zone prohibée	3	12
Engin de pêche	Engin non identifié	13	91
	Surplus de longueur	3	12
Bateaux non immatriculés		3	12
Autres	Pêche sans permis ou illégale	17	162
Total		243	2 010

Engins de pêche saisis, le propriétaire étant demeuré inconnu : 1 776 casiers à homard, 9 filets à truite de mer, 1 filet à éperlan, 9 filets à saumon, 2 lignes dormantes, 2 filets à hareng.

Tableau 18.

Captures, valeur au débarquement et valeur marchande, 1968 et 1969

	Captures (100 livres)		*Valeur au débarquement ($)*		*Valeur marchande ($)*	
	1968	*1969*	*1968*	*1969*	*1968*	*1969*
Morue	520 313	601 101	2 122 043	2 490 868	3 967 155	4 844 203
Ailefin	467	31	2 802	184	4 290	517
Goberge	6	6	12	18	[1]	59
Merluche	4 396	3 341	8 047	8 630	34 330	25 076
Sébaste	713 992	575 242	1 923 835	1 643 535	4 177 418	4 029 491
Poisson-Loup	2 091	953	8 061	3 791	14 024	9 525
Flétan	2 848	2 491	68 800	63 532	96 413	111 774
Plie	78 852	67 961	265 485	237 722	588 823	701 483
Turbot	9 531	7 248	19 138	14 505	[1]	50 425
Hareng	584 063	570 657	536 894	549 004	618 083	575 719
Maquereau	13 296	3 520	62 778	17 589	99 930	34 033
Saumon	4 236	3 811	293 049	309 735	402 961	419 517
Eperlan	10 363	8 447	100 336	70 341	180 466	121 566
Capelan	1 364	3 468	1 907	6 565	3 441	9 878
Poulamon	186		928		1 860	
Sardine	968	1 603	4 840	8 015	9 672	16 030
Truite de mer	191	353	6 170	10 720	14 824	16 039
Poule de mer	12	369	60	1 845	120	3 690
Anguille	5 950	7 269	223 632	290 382	223 642	508 830
Crevettes	6 628	6 605	95 561	105 569	315 128	248 276
Homard	28 078	23 861	1 748 382	1 555 107	2 159 890	2 617 847
Crabe	10 167	41 661	98 582	364 489	230 981	782 644
Coques	6 268	5 550	27 511	24 943	82 849	68 223
Pétoncles	4 219	9 801	368 260	826 925	456 393	1 051 801
Buccins	4 902	1 705	21 237	8 827	69 706	28 862
Divers	13 460	4 061	3 702	1 113	[2]	[2]
Total	**2 026 842**	**1 951 115**	**8 012 052**	**8 613 954**	**13 835 414**	**16 275 508**
Loups-marins (nombre)	22 438	7 770	103 965	75 995	111 588	87 545
Sous-produits					1 468 820	1 590 888
Valeur totale			**8 116 017**	**8 689 949**	**15 415 822**	**17 953 941**

1. Moins de trois producteurs.
2. Transformé en sous-produits.

Tableau 19.

Nombre et valeur, suivant leur tonnage, des bateaux de pêche en service, en 1969

Tonnage	*Nombre*	*Valeur totale ($)*
Moins de 10 tonnes :		
à moteur	2 285	2 178 466
à rame	496	24 800
Total	**2 781**	**2 203 266**
10 tonnes et plus :		
10 - 24.9	108	470 687
25 - 49.9	62	1 632 044
50 - 99.9	27	1 395 899
100 - 149.9	21	3 518 651
150 et plus	13	4 191 645
Total	**231**	**11 208 926**
Total global	**3 012**	**13 412 192**

Tableau 20.

Répartition des embarcations de plus de 10 tonnes suivant leur mode de pêche - 1969

Engin de pêche	*Nombre de bateaux*
Chalut	95
Palangre	46
Filet maillant	69
Drague à pétoncle	45
Seine bourse	5
Autres engins	80

Tableau 21.

Répartition des mises de fonds par classe de bateaux - 1969

Classe de bateaux	*Coque ($)*	*Moteurs ($)*	*Instruments électroniques ($)*	*Total ($)*
Moins de 10 tonnes	63 911	41 882		105 793
10 tonnes et plus	241 435	67 000	24 700	333 135
Total	305 346	108 882	24 700	438 928

Tableau 22.

Travail à la pêche des navires de 10 tonnes et plus en 1969

Genre de bateaux	*Voyages de pêche*	*Jours de pêche*	*Heures de pêche*	*Opérations ou traits*
« Gaspésiennes »	1 199	[1]	[1]	[1]
Palangriers	103	496	[1]	[1]
Seineurs	156	172	[1]	[1]
Chalutiers	1 811	10 716	141 383	38 715
Bateaux équipés de filet maillants	242	617	12 583	[1]
Dragueurs à pétoncles	210	308	[1]	[1]
Bateaux utilisant divers engins	3 238	3 408	[1]	[1]

1. Non disponible ou ne s'appliquant pas.

Tableau 19.

Nombre et valeur, suivant leur tonnage, des bateaux de pêche en service, en 1969

Tonnage	*Nombre*	*Valeur totale ($)*
Moins de 10 tonnes :		
à moteur	2 285	2 178 466
à rame	496	24 800
Total	2 781	2 203 266
10 tonnes et plus :		
10 - 24.9	108	470 687
25 - 49.9	62	1 632 044
50 - 99.9	27	1 395 899
100 - 149.9	21	3 518 651
150 et plus	13	4 191 645
Total	231	11 208 926
Total global	3 012	13 412 192

Tableau 20.

Répartition des embarcations de plus de 10 tonnes suivant leur mode de pêche - 1969

Engin de pêche	*Nombre de bateaux*
Chalut	95
Palangre	46
Filet maillant	69
Drague à pétoncle	45
Seine bourse	5
Autres engins	80

Tableau 21.

Répartition des mises de fonds par classe de bateaux - 1969

Classe de bateaux	*Coque ($)*	*Moteurs ($)*	*Instruments électroniques ($)*	*Total ($)*
Moins de 10 tonnes	63 911	41 882		105 793
10 tonnes et plus	241 435	67 000	24 700	333 135
Total	305 346	108 882	24 700	438 928

Tableau 22.

Travail à la pêche des navires de 10 tonnes et plus en 1969

Genre de bateaux	*Voyages de pêche*	*Jours de pêche*	*Heures de pêche*	*Opérations ou traits*
« Gaspésiennes »	1 199	[1]	[1]	[1]
Palangriers	103	496	[1]	[1]
Seineurs	156	172	[1]	[1]
Chalutiers	1 811	10 716	141 383	38 715
Bateaux équipés de filet maillants	242	617	12 583	[1]
Dragueurs à pétoncles	210	308	[1]	[1]
Bateaux utilisant divers engins	3 238	3 408	[1]	[1]

1. Non disponible ou ne s'appliquant pas.

Plan de compensation pour avaries aux bateaux de pêche

Introduction

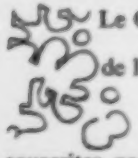

Le Gouvernement du Québec participe au financement de l'assurance des bateaux de pêche depuis 1956. Jusqu'au 1er avril 1969 les assurances étaient souscrites par l'entremise de courtiers du Québec.

Devant la hausse constante des taux imposés par les assureurs pour couvrir la flotte de bateaux de pêche, hausse qui était substantielle pour l'année 1967/68, les autorités du ministère de l'Industrie et du Commerce, de même que le Contrôleur des assurances du Québec, ont jugé essentiel de faire un examen approfondi du problème à la lumière des réclamations antérieures.

M. Marcel Pelletier, alors agent de recherche et de planification socio-économique, a été chargé d'examiner à fond la question et, le 29 décembre 1967, il soumettait un mémoire qui a été transmis aux organismes intéressés. L'une des hypothèses suggérées dans ce rapport a retenu l'attention des autorités du Ministère et du Contrôleur des assurances. Il s'agissait de la création d'un fonds d'indemnisation au niveau du Gouvernement du Québec pour les bateaux de pêche hauturière ne dépassant pas 82 pieds de longueur. Cette solution, d'après l'analyse du rapport, pouvait faire économiser environ $250 000 au Gouvernement du Québec en 1968/69. L'hypothèse reposait sur le taux des primes de l'année 1967/68 qui était alors de 7.75% de la valeur assurée pour les bateaux de bois.

A partir de ce rapport, les fonctionnaires du Ministère et le Contrôleur des assurances ont conçu un plan d'indemnisation qui a été soumis au ministre des Finances en février 1968.

La situation mise en lumière dans le rapport Pelletier devait s'aggraver par la suite. En effet, le 26 mars 1968, les courtiers soumettaient les taux officiels d'assurance pour l'année 1968/69 : le taux d'assurance de base pour les bateaux de bois passait de 7.75 à 10% de la valeur assurée.

Devant cet état de choses, à la proposition du ministre des Finances, le cabinet des ministres a demandé au ministère de l'Industrie et du Commerce de confier à la firme McDonald, Currie & Cie l'étude de la question. La firme a remis son rapport le 14 novembre 1968; en voici la principale conclusion :

« *Etant donné les économies substantielles que la Province de Québec pourrait réaliser, nous sommes d'avis, en principe, que le Ministère est justifié de recommander la création d'un fonds d'indemnisation qui couvrirait une partie de la flotte de pêche, soit les cordiers et les bateaux de bois de 65' et moins d'une valeur de plus de $25 000* ».

Pour faire suite à une directive du Conseil de la trésorerie (C.T. 37 805 du 28 août 1968 et C.T. 39 493 du 18 novembre 1968), le ministère de l'Industrie et du Commerce a formé

un comité interministériel pour analyser le rapport et préciser les règlements qui devraient régir éventuellement un Plan de compensation.

Le Comité était formé des personnes suivantes :

— M. Maurice Lessard, sous-ministre associé de l'Industrie et du Commerce. Président.

— M. Charles Faure, contrôleur des assurances, ministère des Finances.

— M. Noël Boily, directeur des enquêtes, Conseil de la trésorerie.

— Me Jean-Yves Hamel, conseiller juridique, délégué au Service des assurances, ministère des Finances.

— M. Raymond Barry, comptable en chef, ministère de l'Industrie et du Commerce.

— M. Germain Giroux, chef du Service des prêts, ministère de l'Industrie et du Commerce.

— M. Marcel Pelletier, coordonnateur régional des pêches, ministère de l'Industrie et du Commerce.

M. Maurice Lessard, sous-ministre associé et président du Comité, a transmis le 31 décembre 1968 au Conseil de la trésorerie le résultat des délibérations du Comité, de même qu'un projet de plan d'indemnisation.

Le Conseil de la trésorerie, à sa séance du 27 février 1969, a approuvé les règlements proposés, intitulés « Plan de compensation pour avaries aux bateaux de pêche », à la condition que l'Arrêté ministériel numéro 272 du 2 février 1968 soit modifié et que le ministère de l'Industrie et du Commerce crée un comité de surveillance de l'application du Plan.

L'Arrêté nº 272 a été modifié le 30 avril 1969, et le Comité de surveillance a été formé le 11 avril 1969 par le ministre de l'Industrie et du Commerce. Il comprenait :

— M. Marcel Pelletier, directeur de l'Economique, Direction générale des pêches, ministère de l'Industrie et du Commerce. Président.

— M. Charles Faure, contrôleur des assurances, ministère des Finances.

— M. Paul Aubin, comptable en chef par intérim, ministère de l'Industrie et du Commerce.

— M. Germain Giroux, chef du Service des prêts, Direction générale des pêches, ministère de l'Industrie et du Commerce.

— M. Jean-Marie Boulanger, chef du Service d'aide technique aux pêcheurs, Direction générale des pêches, ministère de l'Industrie et du Commerce.

— M. J.-Georges Day devait agir comme secrétaire.

Le ministre, M. Beaudry, a défini de la façon suivante les différentes responsabilités du comité de surveillance :

« Comme l'indique le terme « surveillance » utilisé par le Conseil de la Trésorerie, ce comité n'aura pas à exécuter le travail d'administration du plan de compensation; ce travail devra être accompli toutefois par la Direction de l'Economique, de la Direction

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

générale des pêcheries. L'action du comité doit plutôt se situer au niveau de l'orientation et de l'examen des procédures de règlement des avaries. Le comité devra également être saisi de et trancher les problèmes délicats qui pourront être soulevés dans l'administration du plan de compensation. En outre, je compte sur le comité pour faire des rapports au besoin et recommander s'il y a lieu des modifications à l'enveloppe budgétaire ou aux règlements ».

Le comité a tenu neuf réunions durant l'année.

Bateaux assurés

La liste officielle des bateaux assurés en vertu du Plan était la suivante le 1er avril 1969 :

Nombre de bateaux	*Longueur (pieds)*	*Valeur assignée ($)*
56	60	2 974 735
24	65	1 754 018
3	87	678 541
7	82	899 451
2	89	242 118
92		6 548 863

Le 31 mars 1970 la liste comportait 89 bateaux :

Nombre de bateaux	*Longueur (pieds)*	*Valeur assignée ($)*
55	60	2 936 140
22	65	1 572 957
5	87	1 082 753
7	82	782 973
89		6 374 823

générale des pêcheries. L'action du comité doit plutôt se situer au niveau de l'orientation et de l'examen des procédures de règlement des avaries. Le comité devra également être saisi de et trancher les problèmes délicats qui pourront être soulevés dans l'administration du plan de compensation. En outre, je compte sur le comité pour faire des rapports au besoin et recommander s'il y a lieu des modifications à l'enveloppe budgétaire ou aux règlements ».

Le comité a tenu neuf réunions durant l'année.

Bateaux assurés

La liste officielle des bateaux assurés en vertu du Plan était la suivante le 1er avril 1969 :

Nombre de bateaux	*Longueur (pieds)*	*Valeur assignée ($)*
56	60	2 974 735
24	65	1 754 018
3	87	678 541
7	82	899 451
2	89	242 118
92		6 548 863

Le 31 mars 1970 la liste comportait 89 bateaux :

Nombre de bateaux	*Longueur (pieds)*	*Valeur assignée ($)*
55	60	2 936 140
22	65	1 572 957
5	87	1 082 753
7	82	782 973
89		6 374 823

Nombre d'accidents

Au cours de l'exercice 1969/70, on a rapporté trente-sept accidents : dix-huit ont été compensés par le Plan; les dix-neuf autres avaries étaient couvertes par la franchise (ci-dessous).

Pertes réelles et indemnités payées

Ces accidents ont occasionné des pertes s'élevant à $264 157.93 dont $234 861.68 compensés par le Plan. Ces montants incluent $64 317.30 pour la perte totale du V/M *Dune-du-Sud* et $57 035 pour la perte présumée totale du V/M *Saint-Augustin*. Ces deux pertes majeures représentent donc près de 52% des montants payés par le Plan.

Les tableaux des pages 117-19 décrivent ces différentes pertes en détail. On notera que les bateaux d'acier n'ont subi aucune avarie au cours de l'année.

Nature et fréquence des accidents

Nature des accidents	*Accidents dont les frais ont été partiellement assumés par le plan de compensation*	*Accidents dont les frais étaient couverts par la franchise*	*Total*	*Répartition (%)*
Echouement	8	8	16	43.2
Bris par les vagues	3	3	6	16.2
Bris de moteur	3	2	5	13.5
Abordage	1	2	3	8.1
Incendie	1		1	2.8
Bris de treuil	1		1	2.7
Fausse manoeuvre	1		1	2.7
Accostage		1	1	2.7
Bris de tuyau		1	1	2.7
Bris de gouvernail		1	1	2.7
Bris à la coque		1	1	2.7
Total	**18**	**19**	**37**	**100.0**

Les pertes se répartissent ainsi selon les catégories de bateaux.

	Avaries compensées par le Plan		*Avaries couvertes par la franchise*		*Total*	
	($)	*(%)*	*($)*	*(%)*	*($)*	*(%)*
Chalutiers de bois de 60 pieds	104 029.68	44.3	12 123.00	41.4	116 152.68	44.
Chalutiers de bois de 65 pieds	86 505.91	36.8	10 703.25	36.6	97 209.16	36.8
Chalutiers de bois de 87 pieds	44 326.09	18.9	6 470.00	22.0	50 796.09	19.2
	234 861.68	100.0	29 296.25	100.0	264 157.93	100.

Nombre d'accidents

Au cours de l'exercice 1969/70, on a rapporté trente-sept accidents : dix-huit ont été compensés par le Plan; les dix-neuf autres avaries étaient couvertes par la franchise (ci-dessous).

Pertes réelles et indemnités payées

Ces accidents ont occasionné des pertes s'élevant à $264 157.93 dont $234 861.68 compensés par le Plan. Ces montants incluent $64 317.30 pour la perte totale du V/M *Dune-du-Sud* et $57 035 pour la perte présumée totale du V/M *Saint-Augustin*. Ces deux pertes majeures représentent donc près de 52% des montants payés par le Plan.

Les tableaux des pages 117-19 décrivent ces différentes pertes en détail. On notera que les bateaux d'acier n'ont subi aucune avarie au cours de l'année.

Nature et fréquence des accidents

Nature des accidents	*Accidents dont les frais ont été partiellement assumés par le plan de compensation*	*Accidents dont les frais étaient couverts par la franchise*	*Total*	*Répartition (%)*
Echouement	8	8	16	43.2
Bris par les vagues	3	3	6	16.2
Bris de moteur	3	2	5	13.5
Abordage	1	2	3	8.1
Incendie	1		1	2.8
Bris de treuil	1		1	2.7
Fausse manoeuvre	1		1	2.7
Accostage		1	1	2.7
Bris de tuyau		1	1	2.7
Bris de gouvernail		1	1	2.7
Bris à la coque		1	1	2.7
Total	18	19	37	100.0

Les pertes se répartissent ainsi selon les catégories de bateaux.

	Avaries compensées par le Plan		*Avaries couvertes par la franchise*		*Total*	
	($)	*(%)*	*($)*	*(%)*	*($)*	*(%)*
Chalutiers de bois de 60 pieds	104 029.68	44.3	12 123.00	41.4	116 152.68	44.
Chalutiers de bois de 65 pieds	86 505.91	36.8	10 703.25	36.6	97 209.16	36.8
Chalutiers de bois de 87 pieds	44 326.09	18.9	6 470.00	22.0	50 796.09	19.2
	234 861.68	**100.0**	**29 296.25**	**100.0**	**264 157.93**	**100.**

Honoraires professionnels des Commissaires d'avaries

Comme le montrent les tableaux des pages 117-19, on a déboursé seulement $659.30 en honoraires professionnels à des commissaires d'avaries. Il faut comparer ce montant avec les $15 000 prévus au budget à cet effet. La faible dépense au poste des honoraires reflète l'excellent travail du Service d'aide technique aux pêcheurs de la Direction de l'économique. Ces fonctionnaires ont joué les rôles d'inspecteurs et de commissaires d'avaries, rôles qui s'ajoutent à leurs autres activités, et ils s'en sont acquittés avec honneur. Il faut également souligner le rôle actif du Service d'aide technique aux pêcheurs et du Service des prêts dans la préparation des spécifications de réparations, l'examen des travaux effectués et l'analyse des réclamations. Mentionnons également que le Service de protection de la Direction des pêches a apporté une assistance rapide chaque fois qu'il a fallu procéder à des opérations de touage ou se rendre sur les lieux des accidents pour constater les dommages et mettre les appareils électroniques et autres en sécurité.

Réclamations en pourcentage de la valeur assignée

Un calcul qui ne manque pas d'intérêt est le rapport entre les réclamations et la valeur assignée aux bateaux (On ne tient pas compte dans le tableau qui suit des deux bateaux de 89 pieds qui ont été couverts peu de temps par le Plan de compensation et qui n'ont pas subi d'avaries durant cette période).

Chalutiers	*Valeur moyenne assignée ($)*	*Réclamations payées ($)*	*Réclamations payées par rapport à la valeur globale (%)*	
60'	2 955 438	104 030	3.5	4.1%
65'	1 663 488	86 506	5.2	
87'	880 647	44 326	5.0	
82'	841 212			
Total	**6 340 785**	**234 862**	**3.7**	

Honoraires professionnels des Commissaires d'avaries

Comme le montrent les tableaux des pages 117-19, on a déboursé seulement $659.30 en honoraires professionnels à des commissaires d'avaries. Il faut comparer ce montant avec les $15 000 prévus au budget à cet effet. La faible dépense au poste des honoraires reflète l'excellent travail du Service d'aide technique aux pêcheurs de la Direction de l'économique. Ces fonctionnaires ont joué les rôles d'inspecteurs et de commissaires d'avaries, rôles qui s'ajoutent à leurs autres activités, et ils s'en sont acquittés avec honneur. Il faut également souligner le rôle actif du Service d'aide technique aux pêcheurs et du Service des prêts dans la préparation des spécifications de réparations, l'examen des travaux effectués et l'analyse des réclamations. Mentionnons également que le Service de protection de la Direction des pêches a apporté une assistance rapide chaque fois qu'il a fallu procéder à des opérations de touage ou se rendre sur les lieux des accidents pour constater les dommages et mettre les appareils électroniques et autres en sécurité.

Réclamations en pourcentage de la valeur assignée

Un calcul qui ne manque pas d'intérêt est le rapport entre les réclamations et la valeur assignée aux bateaux (On ne tient pas compte dans le tableau qui suit des deux bateaux de 89 pieds qui ont été couverts peu de temps par le Plan de compensation et qui n'ont pas subi d'avaries durant cette période).

Chalutiers	*Valeur moyenne assignée ($)*	*Réclamations payées ($)*	*Réclamations payées par rapport à la valeur globale (%)*	
60'	2 955 438	104 030	3.5	4.1%
65'	1 663 488	86 506	5.2	
87'	880 647	44 326	5.0	
82'	841 212			
Total	**6 340 785**	**234 862**	**3.7**	

Comparaisons

Le tableau de la page 116 permet la comparaison des avaries signalées en 1969/70 avec celles des années antérieures.

Comparaison avec les années antérieures

Ainsi, les réclamations payées en vertu du Plan de compensation, soit 4.1% de la valeur assurée, sont supérieures aux réclamations payées de 1962 à 1968 par les assureurs privés (2.84% en moyenne). Pour ce qui est des bateaux d'acier toutefois, on peut considérer que l'année 1969/70 a été exceptionnelle.

Commentaires généraux

Lorsque les prévisions budgétaires pour l'année 1969/70 avaient été faites, on avait estimé à $837 200 le coût de l'assurance de la flotte hauturière chez les assureurs maritimes privés. Si on déduit de ce montant la partie de la prime que les sociétés d'armement doivent payer, soit environ $130 000, le coût net pour le Gouvernement aurait dépassé $700 000.

Par ailleurs, une fois le Plan de compensation adopté, un budget de $300 000 seulement a été retenu pour fins de compensation. Puisque les déboursés totaux ne se sont élevés qu'à $235 000 il y a donc eu une économie de $65 000 sur le budget, mais, ce qui est plus important encore, il en est résulté une économie brute d'environ $465 000 ($700 000 moins $235 000); ce montant n'inclut pas le loyer de l'argent.

Exercice financier 1970/71

Le 18 avril 1970, le conseil des ministres du Canada, par le C.T. 1970-658, adoptait le Règlement concernant l'assurance des bateaux de pêche. Ce règlement instituait en quelque sorte l'assurance maritime gouvernementale pour tous les bateaux de pêche canadiens de moins de 100 pieds de longueur. Le taux de la prime a été fixé à 4% de la valeur assurée; en cas de perte totale ou partielle, la franchise est de 5% de la valeur des bateaux assurés.

Le Gouvernement du Québec a décidé d'adhérer à ce Plan pour l'année 1970/71; toutefois, puisque le plan fédéral ne doit compter sur aucune aide complémentaire, le taux de 4% est sujet à révision annuelle à la lumière de l'expérience. Si le taux de la prime devait être augmenté de façon sensible, il serait toujours loisible au Gouvernement du Québec de recourir de nouveau à la formule du Plan de compensation qui a donné en 1969/70 d'excellents résultats.

Comparaison des réclamations payées
avec la valeur assurée des bateaux
et avec les primes nettes payées aux assureurs

Année terminée le 1er avril	*Prime brute (%)*	*Prime nette (%)*	*Réclamations sur la valeur assurée ($)*	*Réclamations sur la prime nette ($)*
A. Bateaux de bois : cordiers, 60 et 65 pieds				
1962	3	2.82	7.90	280
1963	3.25	2.77	1.29	46
1964	3.25	2.81	1.39	49
1965	3.25	2.82	0.42	14
1966	3.50	3.14	3.94	125
1967	4.375	3.87	4.27	110
1968	7.75	6.00	2.16	36
Moyenne 1962/68			**2.84**	**79**
B. Bateaux d'acier de 82 pieds				
1964	2.72	1.64	2.51	153
1965	2.65	2.04	9.45	464
1966	2.90	1.95	13.77	707
1967	3.625	2.46	8.42	342
1968	6.375	4.34	0.56	13
Moyenne 1964/68			**6.72**	**253**

Source : McDonald, Currie & Cie :
Rapport sur un projet concernant la création d'un fonds d'indemnisation pour certains bateaux de pêche, Québec 1968.

Valeur des avaries aux chalutiers de 87 pieds, selon l'imputation

Bateaux	*Valeurs des réparations ($)*	*Tonnage et sauvetage ($)*	*Valeur assignée ($)*	*Franchise ($)*	*Montants versés par le Plan ($)*
Honguedo	36 420.67		247 123.00	3 000.00	33 420.67
Bradelle	13 870.42		184 295.00	3 000.00	10 870.42
Forillon		35.00	157 089.00	3 000.00	35.00
Marina B.	470.00		247 123.00	3 000.00	
	50 761.09	**35.00**	**835 630.00**	**12 000.00**	**44 326.09**

Comparaison des réclamations payées
avec la valeur assurée des bateaux
et avec les primes nettes payées aux assureurs

A. Bateaux de bois : cordiers, 60 et 65 pieds

Année terminée le 1er avril	*Prime brute (%)*	*Prime nette (%)*	*Réclamations sur la valeur assurée ($)*	*Réclamations sur la prime nette ($)*
1962	3	2.82	7.90	280
1963	3.25	2.77	1.29	46
1964	3.25	2.81	1.39	49
1965	3.25	2.82	0.42	14
1966	3.50	3.14	3.94	125
1967	4.375	3.87	4.27	110
1968	7.75	6.00	2.16	36
Moyenne 1962/68			**2.84**	**79**

B. Bateaux d'acier de 82 pieds

1964	2.72	1.64	2.51	153
1965	2.65	2.04	9.45	464
1966	2.90	1.95	13.77	707
1967	3.625	2.46	8.42	342
1968	6.375	4.34	0.56	13
Moyenne 1964/68			**6.72**	**253**

Source : McDonald, Currie & Cie :
Rapport sur un projet concernant la création d'un fonds d'indemnisation pour certains bateaux de pêche, Québec 1968.

Valeur des avaries aux chalutiers
de 87 pieds, selon l'imputation

Bateaux	*Valeurs des réparations ($)*	*Touage et sauvetage ($)*	*Valeur assignée ($)*	*Franchise ($)*	*Montants versés par le Plan ($)*
Honguedo	36 420.67		247 123.00	3 000.00	33 420.67
Bradelle	13 870.42		184 295.00	3 000.00	10 870.42
Forillon		35.00	157 089.00	3 000.00	35.00
Marina B.	470.00		247 123.00	3 000.00	
	50 761.09	35.00	835 630.00	12 000.00	44 326.09

Valeur des avaries aux chalutiers de 65 pieds, selon l'imputation

Bateaux	*Valeurs des réparations ($)*	*Touage et sauvetage ($)*	*Frais professionnels ($)*	*Valeur assignée ($)*	*Franchise ($)*	*Montants versés par le Plan ($)*
Cap-Renard	71.00			91 444.00	1 750.00	
Chantal	645.00			68 115.00	1 750.00	
Cap-Nord	19 639.86	300.00		71 008.00	1 750.00	17 889.86
Allain Richard	990.00			75 790.00	1 750.00	
Dune-du-Sud	63 583.00	75.00	659.30	63 583.00	1 750.00	64 317.30
Acadienne nº 1	1 355.00			69 660.00	1 750.00	
Manon	3 480.00			75 590.00	1 750.00	1 730.00
Cap-Renard	2 475.00			91 444.00	1 750.00	725.00
Valère-Elise	3 378.25	107.75		75 150.00	1 750.00	1 843.75
Cap-Gaspé	450.00			68 115.00	1 750.00	
	96 067.11	482.75	659.30	817 208.00	19 250.00	86 505.91

Valeur des avaries aux chalutiers
de 60 pieds, selon l'imputation

Bateaux	*Valeurs des réparations ($)*	*Touage et sauvetage ($)*	*Valeur assignée ($)*	*Franchise ($)*	*Montants versés par le Plan ($)*
Gaspé-Nord	650.00		71 008.00	1 250.00	
Gai-Luron	6 649.34		74 816.00	1 250.00	5 399.34
Yves-B.	6 265.00		48 862.00	1 250.00	5 015.00
Frégate	835.00		38 385.00	1 250.00	
Claudine-B.	138.00		65 546.00	1 250.00	
Amy		240.00	67 309.00	1 250.00	240.00
Saint-Augustin	56 345.00	690.00	56 345.00	1 250.00	57 035.00
Faisan	2 783.10		38 425.00	1 250.00	1 553.10
Expo	4 353.00	75.00	75 080.00	1 250.00	3 178.00
Yves-B.	720.00		48 862.00	1 250.00	720.00
Denyves	9 740.00		57 928.00	1 250.00	8 490.00
Claudine-B.	5 849.24		65 546.00	1 250.00	4 599.24
Line-C.	16 520.00	520.00	50 919.00	1 250.00	15 270.00
Emeraude	3 780.00		57 225.00	1 250.00	2 530.00
	113 907.68	2 245.00	1 387 947.00	17 500.00	104 029.68

Valeur des avaries aux chalutiers de 65 pieds, selon l'imputation

Bateaux	*Valeurs des réparations ($)*	*Touage et sauvetage ($)*	*Frais professionnels ($)*	*Valeur assignée ($)*	*Franchise ($)*	*Montants versés par le Plan ($)*
Cap-Renard	71.00			91 444.00	1 750.00	
Chantal	645.00			68 115.00	1 750.00	
Cap-Nord	19 639.86	300.00		71 008.00	1 750.00	17 889.86
Allain Richard	990.00			75 790.00	1 750.00	
Dune-du-Sud	63 583.00	75.00	659.30	63 583.00	1 750.00	64 317.30
Acadienne nº 1	1 355.00			69 660.00	1 750.00	
Manon	3 480.00			75 590.00	1 750.00	1 730.00
Cap-Renard	2 475.00			91 444.00	1 750.00	725.00
Valère-Elise	3 378.25	107.75		75 150.00	1 750.00	1 843.75
Cap-Gaspé	450.00			68 115.00	1 750.00	
	96 067.11	**482.75**	**659.30**	**817 208.00**	**19 250.00**	**86 505.91**

Valeur des avaries aux chalutiers
de 60 pieds, selon l'imputation

Bateaux	*Valeurs des réparations ($)*	*Touage et sauvetage ($)*	*Valeur assignée ($)*	*Franchise ($)*	*Montants versés par le Plan ($)*
Gaspé-Nord	650.00		71 008.00	1 250.00	
Gai-Luron	6 649.34		74 816.00	1 250.00	5 399.34
Yves-B.	6 265.00		48 862.00	1 250.00	5 015.00
Frégate	835.00		38 385.00	1 250.00	
Claudine-B.	138.00		65 546.00	1 250.00	
Amy		240.00	67 309.00	1 250.00	240.00
Saint-Augustin	56 345.00	690.00	56 345.00	1 250.00	57 035.00
Faisan	2 783.10		38 425.00	1 250.00	1 553.10
Expo	4 353.00	75.00	75 080.00	1 250.00	3 178.00
Yves-B.	720.00		48 862.00	1 250.00	720.00
Denyves	9 740.00		57 928.00	1 250.00	8 490.00
Claudine-B.	5 849.24		65 546.00	1 250.00	4 599.24
Line-C.	16 520.00	520.00	50 919.00	1 250.00	15 270.00
Emeraude	3 780.00		57 225.00	1 250.00	2 530.00
	113 907.68	**2 245.00**	**1 387 947.00**	**17 500.00**	**104 029.68**

TABLES DES MATIÈRES

Direction générale des pêches	11
Rapport du coordonnateur régional des pêches	15
Direction de la recherche	21
Service de biologie	25
Aquarium	37
Service de technologie industrielle	39
Direction de l'économique	45
Service de planification et de développement	49
Service d'aide technique aux pêcheurs	53
Service des prêts	55
Direction des services techniques	59
Service de protection	61
Inspection	71
Information	77
Statistiques	81
Appendice : organigramme, tableaux, plan de compensation	87